

Auteur ou collectivité : Exposition coloniale. 1931. Paris

Auteur : Exposition coloniale (1931 ; Paris)

Titre : Quinzaine nationale de la production agricole d'outre-mer, 17 juin-1er juillet 1931

Auteur : Exposition coloniale (1931 ; Paris)

Titre du volume : Congrès du perfectionnement de l'agriculture indigène : 30 juin-1er juillet 1931

Adresse : Paris : Secrétariat général et Secrétariat administratif, [1931]

Collation : 1 vol. (XXIII-120 p.) ; 25 cm

Cote : CNAM-BIB 8 Hy 86 (10)

Sujet(s) : Techniques agricoles -- France -- Colonies -- 1900-1945 ; Développement rural -- France -- Colonies

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8HY86.10>

8 Hy. 86.

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE

PARIS-VINCENNES

MAI-NOVEMBRE 1931

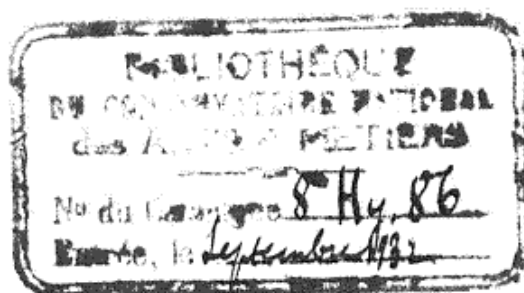
CONGRÈS
DU PERFECTIONNEMENT
DE
L'AGRICULTURE INDIGÈNE

30 Juin-1^{er} Juillet 1931

organisé par l'Union Coloniale française



X



QUINZAINE NATIONALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE D'OUTRE-MER

SECRÉTARIAT : 8, RUE D'ATHÈNES — PARIS-9^e

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SOMMAIRE

Comité d'organisation.....	VII
Programme	IX
Compte rendu des séances.....	XI

DOCUMENTATION

(Rapports présentés au Congrès)

Rapport général du Congrès (M. AMMANN).....	3
---	---

SECTION I. — Etat actuel de la production.

Quelques mots sur l'Agriculture indigène (M. C. CHALOT) ..	11
Les pratiques agricoles Indigènes en A. O. F. (M. R. DELA- VIGNETTE).....	15
L'Élevage indigène en Algérie (M. G. TROUETTE).....	33
L'Arboriculture fruitière indigène (M. J. BRICHET).....	53
L'état actuel de la production indigène en A. E. F. (Gouver- nement général de l'A. E. F.).....	57

SECTION II. — Orientation à donner à la production indigène.

Buts à atteindre (M. DE LA MOTTE SAINT-PIERRE).....	64
Intervention de l'Administration (M. Edm. FRANÇOIS).....	70

SECTION III. — Organisation à réaliser.

Éducation professionnelle de l'indigène (M. le Gouverneur POIRET)	74
Les Produits — leur amélioration (M. F. MAIN)	82
Encouragements divers : primes, concours agricoles, etc. (M. HESLING)	89
Le Crédit agricole, les Coopératives et les Associations de Prévoyance :	
A) En général (M. Edm. PHILIPPAR).....	94
B) En Indochine (M. Fr. HERBETTE)	101
Note sur le crédit agricole en Indochine (M. EUTROPE)....	110

CONGRÈS DE PERFECTIONNEMENT
DE L'AGRICULTURE INDIGÈNE

Organisé par l'Union coloniale française

30 JUIN-1^{er} JUILLET 1931

COMITÉ D'ORGANISATION

Président Général :

M. Ed. DE WARREN, député, président du Comité Algérie-Tunisie-Maroc.

Présidents de Section : Section I

M. PRUD'HOMME, directeur de l'Institut National d'Agronomie coloniale.

Section II

M. René THÉRY, rapporteur général de l'Institut Colonial français.

Section III

M. DUCHÊNE, président de la Banque de l'Afrique Occidentale.

Membres : A) Associations et Groupements :

M. le Gouverneur HESLING, directeur général de l'Association Cotonnière coloniale.

M. le Président de l'Association Colonies-Sciences.

M. le Président du Comité d'Afrique française.

M. le Président du Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indochine.

M. le Président de la Fédération des Syndicats de la Construction mécanique, électrique et métallurgique de France.

M. le Président de l'Union Ovine coloniale.

B) Membres individuels :

- MM. BALLANDE, président des Établissements Ballande.
DROUOT, ingénieur horticole, secrétaire du Comité de Direction de la Section Agricole de l'Union coloniale française.
GUILLOT, inspecteur principal des Eaux et Forêts en retraite.
C. A. LE NEVEU, directeur général de l'Union Coloniale Française.
MAIN, ingénieur agronome.
Lucien MAUREL, président des Établissements Maurel et Prom.
DE LA MOTTE-SAINT-PIERRE, président de la Section de Madagascar de l'Union Coloniale Française.
Le Directeur de la Station d'Essais de Machines.
DU VIVIER de STREEL, directeur des Congrès de l'Exposition.
Général SIMON — Union Coloniale Française.
VAGNON, président de la Chambre d'Agriculture d'Alger.
GOUNOT, président de la Chambre d'Agriculture du Nord de la Tunisie.
VIEILLARD, ingénieur des Services Agricoles.
EUTROPE, administrateur des Services Civils de l'Indochine, commissaire-adjoint de l'Indochine à l'Exposition.
ROBIN, ancien chef des Services Agricoles en Cochinchine.
GUILLEMET, ancien président de la Chambre d'Agriculture de Casablanca.
ABDOU SALAM KANE, conseiller colonial du Sénégal, commissariat de l'A. O. F., à l'Exposition Coloniale Internationale, Vincennes.
SI MOHAMED EL MARNISSI, notable à Fez.
MOHAMED BEN ROMDANE, vice-président de la Chambre mixte du Centre Tunisien.
Vo HIEN DÉ.
Le DOC PHY HAI.
NGUYEN TAN DUOC, conseiller colonial de Cochinchine, membre de la Chambre d'Agriculture de Cochinchine.

Secrétaire Général :

- M. Ph. PLUYETTE, Union Coloniale Française, 41, rue de la Bienfaisance, Paris.

PROGRAMME

Étude des méthodes de culture et d'élevage indigènes.

Étude des Indigènes : absence d'enseignement agricole, rôle éducateur des services agricoles et administratifs des colonies, moniteurs.

Dressage des animaux de trait et amélioration des instruments aratoires.

Améliorations à apporter dans la préparation des produits : Séchage du cacao, acidité de l'huile de palme, etc.

Amélioration de la qualité par le choix et la sélection des semences, etc.

Concours agricoles.

Moyens de développer la production : Primes, prix d'achat fixés à l'avance pour les variétés supérieures, impôts, obligations administratives.

Nécessité du développement des cultures vivrières.

Crédit agricole, associations coopératives de producteurs, greniers, etc.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Les 30 juin et 1^{er} juillet 1931, s'est tenu à l'Exposition Coloniale Internationale et à l'Union Coloniale Française, le Congrès de Perfectionnement de l'Agriculture Indigène, sous la présidence de M. Ed. de WARREN, député de Meurthe-et-Moselle.

A la séance solennelle d'ouverture, présidée par M. DIAGNE, sous-secrétaire d'État aux Colonies, on remarquait de nombreuses personnalités coloniales parmi lesquelles nous pouvons citer MM. BRÉVIÉ, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française ; S. Exc. SI KADDOUR ben GHABRIT ; DUCHÊNE, président de la Banque de l'Afrique Occidentale, etc., etc... Des notables indigènes les entouraient et, parmi eux, on remarquait MM. Ali ben HADJ MOHAMED, vice-président de la Chambre d'Agriculture Indigène du Nord de la Tunisie ; TAHAR TONKABRI, membre du Grand Conseil de Tunisie ; ABDOU SALAM KANE, conseiller colonial du Sénégal ; NGUYEN TAN DUOC, conseiller colonial de Cochinchine ; le Doc PHU HAI ; VO HIEN DÉ, etc...

M. DIAGNE ouvrit le Congrès et prononça un discours que nous reproduisons ci-après :

DISCOURS DE M. DIAGNE

Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies

MESSIEURS,

Il y a quelques jours à peine, j'avais l'honneur de représenter M. le Ministre des Colonies devant vous à l'inauguration de la Quinzaine Nationale de la Production Agricole d'Outre-Mer.

Une aimable invitation de votre part, à laquelle je suis particulièrement sensible, me ramène ici aujourd'hui en qualité de Président de cette séance solennelle, marquant le début des travaux du Congrès de Perfectionnement de l'Agriculture Indigène.

Si, laissant courir une pensée qui s'attache naturellement et sans cesse aux questions de cet ordre, je tentais d'exposer devant vous, Messieurs, les réflexions que m'inspire le titre sous le signe duquel vont se tenir vos réunions, je ne manquerais pas d'outrepasser le droit de parole que votre courtoisie me confère aujourd'hui.

Je risquerais fort, ce faisant, d'anticiper aussi sur des débats dont la haute tenue nous garantit au surplus l'heureuse conclusion.

Permettez-moi donc uniquement, en me plaçant simplement sur le plan moral, de vous faire part de quelques idées que me suggère le programme auquel vous vous êtes arrêté.

Procédant l'autre jour à une revue rapide des efforts faits par le Gouvernement pour se porter au soutien de la production d'outre-mer, je parvenais en définitive à cette constatation qu'une solution aux problèmes de la crise économique ne pouvait être recherchée que dans une réorganisation fondamentale de la production.

Cette réorganisation, ajoutais-je, elle dépend des producteurs et des groupements qui les représentent autant et beaucoup plus peut-être que des pouvoirs publics.

En vous préoccupant de perfectionner l'agriculture indigène, vous vous placez donc au cœur même du problème, car il est une vérité que nous ne devons pas perdre de vue, surtout en ce qui concerne l'Afrique noire, pays où, pour longtemps encore, la culture n'évoluera que dans l'orbe restreint de la culture familiale, c'est que l'effort modeste, solitaire et souvent ignoré de l'homme qui, dans un coin perdu de la brousse, se penche sur les quelques arpents de terre que lui léguaient ses ancêtres, conditionne au premier chef la réussite générale de notre entreprise colonisatrice.

Que cet homme et tous ses pareils, cultivent peu ou cultivent mal et voilà la disette et peut-être la famine qui menacent un pays dont la population ne vit guère que des produits de son sol ; et voilà même, aux meilleures heures, le cours des produits qui s'incline vers la baisse, la concurrence étrangère qui triomphe, les sociétés commerciales qui périlclitent et les industries de transformation qui souffrent du manque d'aliment.

C'est du produit de ces innombrables petits champs qu'est fait le meilleur et aussi le plus sûr de la richesse coloniale.

Tenter de régulariser cette production en l'améliorant, c'est donc, à coup sûr, faire œuvre utile, mais je n'ai pas besoin, n'est-ce pas, de vous dire que c'est aussi une tâche infiniment délicate.

En prononçant ces mots qui recueillent immédiatement votre acquiescement, il me semble voir naître en votre esprit une idée qui est souvent exprimée et que je m'excuse de ne point partager parce que j'ai de fort bonnes raisons pour cela. Je m'explique.

Quand on parle d'amélioration de la culture indigène, il est un peu de règle de déclarer *ex abrupto* que les cultivateurs autoch-

tones inaptes à tout effort rationne se montrent rebelles à toute innovation et qu'il est indispensable de leur faire presque violence pour les amener, soit à pratiquer des cultures nouvelles, soit à adopter un outillage et des procédés moins primitifs que les leurs.

Messieurs, je n'hésite pas à m'inscrire en faux contre une affirmation générale de ce genre.

Avant de développer plus avant ma pensée, je vous demande de faire un retour sur vous-même ; je demande à ceux d'entre vous qui ont gardé le contact avec nos campagnes métropolitaines, de nous dire si les innovations successivement apportées, au cours des siècles d'efforts, dans les méthodes culturelles, de la Beauce, de la Bretagne ou de la Provence, ont pu être réalisées avec la rapidité que vous voudriez introduire dans l'évolution du cycle colonial.

L'homme de la terre, quelle que soit la couleur de sa peau, quel que soit le lien de son habitat, possède les mêmes défauts et les mêmes qualités.

Sobre, tenace, il est assez lent d'esprit et ne nous en plaignons pas trop, puisque ce défaut d'agilité intellectuelle le protège contre bien des égarements que connaissent les habitants des villes ; il est évidemment, un peu méfiant, à l'égard de toute innovation, mais de cela ne devons-nous pas nous louer également puisque cette méfiance l'incline souvent à une prudence profitable.

J'entends bien que parfois, mettons même si vous le voulez, assez fréquemment, des expériences agricoles tentées en Afrique par ordre, suivant un plan imposé aux cultivateurs indigènes, a parfaitement réussi ; tout le monde s'en est fort bien trouvé et les cultivateurs eux-mêmes sont les premiers à le reconnaître.

Il est en revanche des tentatives, et je crois que leur nombre est assez élevé, qui, entreprises dans les mêmes conditions contre l'avis des hommes de la terre et malgré les avertissements de leur expérience routinière, n'ont abouti qu'à un lamentable échec.

Je suis sûr, Messieurs, de traduire votre sentiment unanime en déclarant que ces échecs, je n'hésite pas à dire, ces fautes, sont encore beaucoup plus regrettables que ne sont appréciables les succès.

Ils brisent un effort qui pour être utile doit être continu ; ils risquent de déconsidérer les maîtres aux yeux de leurs élèves en colonisation.

Il me paraît donc utile de voir cette œuvre si essentielle d'éducation agricole entourée de précautions qui n'ont malheureusement pas toujours présidé à son élaboration.

Que ceux qui comme vous tous, Messieurs, possèdent une vision exacte du problème demeurent persuadés que le pays africain peut évoluer dans les mêmes conditions que tous les paysans

du monde. Je ne leur demande pas autre chose. Tout le nécessaire fait, tous les résultats utiles seront obtenus si la méthode employée est bonne, c'est-à-dire si elle est adéquate au but poursuivi.

Il est parmi vous, Messieurs, un homme qui ayant eu foi dans ce succès a su y parvenir dans des conditions auxquelles je suis heureux de pouvoir aujourd'hui rendre hommage. Que ceux qui douteront de ce que j'affirme se tournent vers M. le Gouverneur POIRET, introducteur de la charrue en Guinée Française.

J'ai parlé un jour des maîtres mots de la colonisation. Peut-être ici la formule clef est-elle si simple qu'il a fallu longtemps pour la découvrir : « Recourir à des paysans pour enseigner des paysans ».

C'est, sous l'impulsion de M. le Gouverneur Général BREVIE, ce que nos colonies d'Afrique occidentale se disposent à faire en créant un cadre nouveau de conducteurs agricoles auxquels on ne demandera que d'être des hommes de la terre, indispensable truchement, grâce auquel les concepts de la culture scientifique moderne pourront cheminer sûrement du laboratoire à la ferme.

Voilà, Messieurs, je crois, la collaboration qu'il importe de réaliser si l'on prétend donner à la production indigène une orientation effective et durable.

Il ne me reste qu'à m'excuser d'avoir aussi longuement retenu votre attention, à vous remercier de m'avoir permis de le faire et à souhaiter, ce dont je ne doute pas, que les travaux de votre Congrès, poursuivis sous l'éminente direction de votre Président Général, mon collègue Edouard de WARREN, retiennent pour le bien général, l'attention de tous comme ils retiendront celle des Pouvoirs Publics.

Le Président du Congrès, M. DE WARREN, remercia M. DIAGNE, et prononça le discours suivant :

DISCOURS DE M. ED. DE WARREN

*Président du
Congrès de Perfectionnement de l'Agriculture Indigène*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de l'honneur que vous faites au Congrès de Perfectionnement de l'Agriculture Indigène en venant présider sa séance d'ouverture.

Je tiens particulièrement à vous apporter l'hommage d'un collègue, qui, depuis douze ans, travaille avec vous toutes les questions intéressant nos pays d'outre-mer. Je vous ai vu présider longtemps, avec autant de compétence que d'autorité, la Com-

mission d'Algérie, des Colonies et Pays de Protectorat. La République vous a fait entrer dans les conseils du Gouvernement. Elle a voulu en cela utiliser vos qualités d'intelligence, de travail, de dévouement. Elle a voulu aussi souligner que vous êtes un exemple vivant, vous, enfant et député du Sénégal, de l'unité de cœur et d'esprit qui groupe entre eux dans la même grande famille tous les fils de la France des cinq parties du monde. La France a prouvé en vous, mon cher Ministre et ami, qu'elle est une mère généreuse ne distinguant entre ses enfants que par les mérites et les talents.

Je vous remercie tous, Mesdames et Messieurs, qui vous préparez à suivre les travaux de ce Congrès. Vous êtes réunis ici, métropolitains, coloniaux, fils des Frances d'Asie, d'Afrique. Ainsi dans cette assemblée se trouve évoquée : la France des cinq parties du monde : ses territoires qui placés sous toutes les latitudes, peuvent donner à chacun des peuples qui les habitent, comme à l'ensemble de ces peuples, grâce à une organisation harmonieuse de leurs productions et de leurs échanges, tout ce dont les hommes peuvent avoir besoin.

Ses peuples, aux qualités si diverses suivant leurs origines, leurs hérédités, les climats sous lesquels ils se sont développés, la formation qu'au cours des siècles leur histoire, c'est-à-dire les facilités, les difficultés de leur vie, ont pu leur donner : Territoires et Peuples groupés sous la protection et l'égide du Gouvernement français. La République assure à tous la paix française. La République poursuit, dans la gestion des affaires de cet immense empire, une sage politique de développement économique, social, intellectuel, moral, la même pour tous : peuple de la France métropolitaine, peuples des Frances d'Afrique, des îles du Pacifique, ou de l'Asie, respectant chez chacun d'eux le libre développement de son génie propre dans le cadre de la civilisation de la mère-patrie.

Ce développement matériel et moral, nous en voyons, Mesdames, Messieurs, le tableau magnifique et frappant dans l'Exposition coloniale, au milieu de laquelle nous tenons nos assises. Tous les territoires de la France, des cinq parties du monde y sont représentés ; toutes leurs richesses y sont exposées ; vous y touchez des yeux et du doigt l'œuvre civilisatrice qui à la fois met les terres en valeur et élève socialement les individus et les peuples.

Vous avez certainement remarqué qu'à la base de tout cet effort d'enrichissement et de civilisation se trouve l'effort agricole.

Les pays en effet nouvellement revenus ou nouvellement amenés à la civilisation, sont encore à l'âge de l'agriculture. Partout d'ailleurs c'est la terre qui produit la plupart des matières premières dont l'homme a besoin pour se nourrir, s'habiller, se loger.

C'est aussi la culture de la terre qui occupe le plus grand nombre

d'hommes et par conséquent le plus grand nombre de producteurs et aussi de consommateurs. C'est la terre, c'est l'agriculture qui devait avant tout préoccuper les organisateurs des Congrès grâce auxquels la France veut tirer de l'Exposition Coloniale un enseignement pratique, réalisateur, but principal de cette grandiose manifestation.

Ainsi a été organisée la Quinzaine nationale de la production agricole d'outre-mer, études techniques, scientifiques, se proposant comme l'indique son programme :

- de dégager les grandes lignes d'une politique d'agriculture coloniale en fonction des besoins des différents territoires de la France des cinq parties du monde et du marché international.

- de mettre en valeur l'importance de l'agriculture dans les colonies, pays de protectorat et pays de mandat.

- de chercher les moyens propres à développer les productions animales et végétales les mieux adaptées aux besoins de la consommation indigène et métropolitaine ; d'en étendre la consommation, d'en faire connaître la valeur et d'en accroître les débouchés.

- de déterminer les méthodes à employer pour perfectionner l'agriculture par les indigènes et d'en augmenter le rendement.

Nous sommes chargés de cette dernière étude.

J'oserai vous dire, Messieurs, que ce Congrès est peut-être le plus important de tous ceux de la Quinzaine coloniale. En effet, que ce soit dans les pays d'outre-mer où la race française peut se mêler et collaborer avec les races autochtones, que ce soit dans les pays où les Français ne peuvent servir que d'entraîneurs vers de meilleures conditions de vie et de travail, les indigènes constituent la grande masse qui peut se consacrer à l'agriculture.

Perfectionner l'agriculture indigène, c'est donc assurer le développement de chaque pays d'outre-mer. C'est en même temps permettre à chacun d'eux d'apporter une plus grande collaboration aux efforts de tous les pays frères dans la France totale.

Le programme de notre Congrès de Perfectionnement de l'Agriculture indigène a été sérieusement étudié par le Comité d'organisation. Conformément aux directives reçues, il n'a choisi que des questions techniques. Il a retenu seulement les plus importantes pour tenir compte du temps accordé à notre travail.

Enfin, les Présidents, les rapporteurs, ont été choisis parmi ceux qui sont classés au nombre des meilleurs techniciens s'intéressant à l'agriculture indigène de la plus grande France.

Ce matin, dans le local où nous sommes, immédiatement après la séance d'ouverture, et sous la haute direction de M. PRUD'HOMME, directeur de l'Institut national d'agronomie coloniale, M. CHALOT, professeur à l'Institut national d'agronomie, nous invitera à jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'état actuel de la production

agricole, c'est-à-dire des pratiques agricoles des indigènes : outillage, technique, production.

Cet après-midi, à 15 heures, à l'Union Coloniale française, à laquelle nous devons toute notre reconnaissance pour avoir organisé ce Congrès et qui veut bien nous donner l'hospitalité à Paris, 41, rue de la Bienfaisance, puis demain Mercredi dans le même local où nous sommes en ce moment, se réuniront les sections présidées par M. THÉRY, rapporteur général de l'Institut Colonial Français et par M. DUCHÊNE, l'éminent directeur du Ministère des Colonies, aujourd'hui Président de la Banque de l'Afrique Occidentale française.

A la première de ces sections, nous étudierons l'orientation à donner à la production, sur laquelle nous aurons jeté aujourd'hui un coup d'œil d'ensemble. M. de LA MOTTE SAINT PIERRE, un grand colonial, président de la section de Madagascar à l'Union Coloniale française, nous soumettra les buts à atteindre : nourrir l'indigène par les cultures vivrières, l'enrichir par les cultures d'exportation, lui enseigner les meilleures méthodes de travail, de culture, de vente et d'achat qui lui permettront de s'adonner avec succès à ces cultures.

M. FRANÇOIS, ingénieur agronome, traitera du rôle de tutrice de l'Administration vis-à-vis des indigènes, rôle plus ou moins important suivant l'évolution même des différents peuples.

La troisième section nous permettra d'étudier les principales organisations à réaliser pour atteindre ces buts et utiliser les méthodes indiquées. M. le gouverneur POIRET parlera de l'éducation professionnelle à donner à l'indigène dans nos pays tropicaux ; M. l'ingénieur agronome MAIN, présentera ses suggestions pour l'amélioration de la quantité et de la qualité des produits et leur préparation à la vente.

M. le Gouverneur HESLING exposera les meilleurs moyens d'encourager les agriculteurs indigènes par des primes à la production ou à la vente, par des fêtes et concours agricoles, etc...

Enfin M. Edmond PHILIPPAR, vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, et M. HERBETTE, chef des services d'études financières à la Banque de l'Indochine, nous donneront en exemple, parmi les principaux leviers d'action indispensables aux cultivateurs les organisations de crédit agricole, de coopératives, d'associations de prévoyance qui ont donné déjà au point de vue indigène de si intéressants résultats en Afrique du Nord et en Indochine.

Vous suivrez avec attention, Messieurs, ces études d'ordre technique et scientifique. Dans vos discussions, vous tiendrez compte des principes généraux toujours les mêmes pour l'agriculture dans le monde entier ; de l'adaptation nécessaire de ces grands principes généraux à chaque région suivant les climats, les races, les difficultés de réalisation de toute œuvre humaine.

Vous jetterez sur ces questions les clartés de vos études personnelles, de votre pratique agricole.

Enfin, Messieurs, vous apporterez ainsi votre effort personnel et l'effort collectif de cette assemblée à la grande œuvre nationale, commune à toutes ces races sœurs, qui vivent et travaillent à l'ombre de notre drapeau aux rives africaines de notre Méditerranée occidentale, comme dans les larges vallées du Niger ou du Congo,; comme sur les plateaux de Madagascar, dans les Frances d'Amérique et des Iles Océaniques, ou sur les terres millénaires des rizières et des forêts de l'Asie française.

* * *

En raison du peu de place dont nous disposons, il nous est impossible de donner un compte-rendu détaillé des Séances du Congrès.

Sont donc seules rapportées dans les développements qui vont suivre les conclusions générales que l'on peut tirer des débats.

* * *

La première Section, sous la présidence de M. PRUD'HOMME, portant sur l'état de la production agricole dans nos pays d'Outre-Mer, a permis de constater les réels progrès que la France a apporté à l'agriculture indigène, progrès lents, comme toujours, dans le monde rural — sous quelque latitude que ce soit, — mais réels.

La principale remarque a été qu'en pays noir, la question de la production vivrière se place à la base de la culture pour combattre une sous-alimentation souvent trop réelle. Les cultures industrielles ont fait de réels progrès dans la masse indigène, mais ne doivent pas passer au premier plan.

M. BRÉVIÉ, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, a insisté sur l'importance des nourritures azotées et s'est montré très intéressé par les études actuellement en cours en Indochine sur la façon de conserver le poisson, en évitant toutefois d'en faire un simple condiment comme le *noc-umann*, à la manière des indigènes. M. BRÉVIÉ a mis au courant l'assemblée des mesures qu'il comptait prendre pour organiser scientifiquement les pêcheries de Port-Etienne.

Après avoir résumé son rapport, M. CHALOT a donné lecture des études de MM. DELAVIGNETTE, TROUETTE et BRICHET, ainsi que celle émanant du Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale Française.

Dans l'après-midi, les Sections II et III se réunirent à l'Union Coloniale Française.

La Section II, présidée par M. R. THÉRY, avait pour objet « l'Orientation à donner aux cultures indigènes ». Deux rapports furent présentés sur cette question par MM. de la MOTTE-SAINT-PIERRE et FRANÇOIS. On peut résumer la discussion à laquelle donnèrent lieu ces études en disant que l'Administration doit veiller au développement des cultures vivrières, orienter les cultures industrielles, mais empêcher la surproduction qui menace de ruine les cultivateurs indigènes. Elle peut, au besoin, aider ces derniers par les conseils et les aides qu'elle est en état de leur apporter.

La Section III, sous la présidence de M. DUCHÊNE, étudia comment on peut perfectionner l'agriculture indigène. Les rapports traitèrent donc, d'une part, l'éducation professionnelle de l'indigène, et, d'autre part, l'amélioration des produits. Des développements furent, en outre, consacrés aux « encouragements » d'ordre administratif qu'il conviendrait d'organiser (primes, prix d'achat, etc...) et à l'examen du rôle du crédit agricole dans nos colonies. Les rapports furent présentés par MM. MARIN, gouverneur HESLING, Ed. PHILIPPART et F. HERBETTE. L'Assemblée regretta vivement l'absence de M. le gouverneur POIRET, qui, souffrant, ne put présenter lui-même le travail si intéressant qu'il avait fait sur l'éducation professionnelle des indigènes.

Il ressort des débats que :

D'une part, il faut faire l'éducation professionnelle de l'indigène : pour cela, nécessité de recourir à des moniteurs et d'apprendre aux indigènes à se servir des instruments appropriés. On doit veiller cependant à ce que le travail physique que l'on donne à la terre ne l'appauvrisse pas, d'où obligation de développer parallèlement l'élevage.

D'autre part, pour assurer la stabilité de la culture, l'immatriculation des terres s'impose chez les indigènes comme chez les colons. On réalisera ainsi une solide paysannerie dans nos pays d'Outre-Mer. Cette dernière s'installera surtout par l'application d'une formule d'association agricole appropriée à chaque région, avec les colons ou même l'Administration.

Une attention particulière a été également portée sur l'amélioration de la production par une meilleure présentation des produits, ce qui permettra au commerce de payer l'indigène en tenant compte de la qualité des produits qu'il présente.

Enfin, l'appui principal à apporter à l'agriculture indigène, comme à toute agriculture, est l'orientation vers l'organisation professionnelle de crédits de coopération et de prévoyance, sui-

vant le conseil de l'administration et, autant que possible, avec la collaboration des colons.

* * *

A la séance de clôture, qui eut lieu le 1^{er} juillet, M. AMMANN, professeur à l'Institut National d'Agronomie Coloniale et rapporteur général du Congrès, présenta son rapport qui fut unanimement approuvé. L'Assemblée adopta ensuite les vœux qui lui furent soumis par M. AMMANN et que nos lecteurs trouveront ci-après.

En clôturant le Congrès, M. de WARREN tint à remercier les Congressistes, et en particulier les délégués indigènes, d'être venus si nombreux et d'avoir suivi avec tant d'attention les travaux du Congrès. Il se montra très touché de la déclaration faite au nom de la délégation tunisienne par M. Ali ben HADJ, et dans laquelle les délégués « saisissant toute la portée symbolique » de cette manifestation, remerciaient le Président de les avoir fait participer aux travaux de ce Congrès.

* * *

A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé les résolutions présentées par les Sections II et III, la Section I n'ayant fait que constater l'état *actuel* de l'agriculture indigène, et les vœux suivants ont été adoptés :

VŒU N° I

LE CONGRÈS :

Considérant :

Que le but de toute activité agricole doit être : d'abord de procurer aux populations locales une alimentation abondante, saine et régulière ; ensuite de permettre des productions destinées à l'exportation dans les conditions *optima* de qualités normales, au prix de revient réel minimum et avec le rendement maximum ;

Que l'organisation actuellement réalisée dans nos Colonies présente des lacunes à ce double point de vue : les denrées alimentaires mises à la disposition des indigènes étant trop souvent insuffisantes en quantité et en variétés, et notamment dépourvues de matières azotées, les frais de production des marchandises appelées à être exportées étant trop élevées et leur présentation trop inégale et trop souvent défectueuse ;

Qu'il importe d'inviter l'indigène à exploiter la terre de plus en plus par lui-même et pour lui-même de manière familiale, tant en vue d'améliorer sa situation matérielle et morale qu'afin

XX

d'assurer une mise en valeur plus complète de toutes les parties de notre empire et d'étendre le potentiel général de consommation ;

Que les populations soumises à notre tutelle progresseront sûrement dans cette voie en pratiquant au sens le plus large du mot les cultures et exploitations vivrières (élevage et pêche compris), lesquelles connues ancestralement, sont faciles à développer et à perfectionner et rapidement « payantes » ;

Qu'il convient, sous réserve des circonstances naturelles, climatiques et démographiques locales, d'orienter ces populations vers l'utilisation aussi complète que possible du sol sur lequel elles travaillent déjà, plutôt que vers un élargissement démesuré des superficies à cultiver par elles, et qu'il est indispensable de prohiber les actes néfastes de la déforestation et des feux de brousse ;

Que pour les produits d'exportation — et sauf exceptions — le traitement final, comportant des transformations souvent complexes, paraît devoir de préférence être confié aux Européens, le rôle de l'indigène devant être de livrer la matière brut ;

Que, même pour la production de celle-ci, la part des entreprises européennes semble souvent même être essentielle — en raison de nécessités d'organisation puissante de rationalisation et de connexion avec les commerçants du monde entier, — les indigènes pouvant cependant y contribuer efficacement s'ils sont guidés et soutenus ;

Que l'une des méthodes à conseiller pour les amener à ce type de production est le métayage, associant les populations autochtones aux cadres que constituent les colons et les chefs des entreprises européennes ;

Que l'Administration a non seulement le droit et le pouvoir mais le devoir impérieux d'exercer une influence agissante pour déterminer l'orientation qui vient d'être définie ;

EMET LE VŒU :

1^o Que les directives données à l'agriculture indigène tendent, avant tout, à développer en quantité, en qualité et en variétés, les productions vivrières par exploitation directe ;

2^o Que pour les cultures riches, les cultures industrielles et les plantations qui sont plus fréquemment de la compétence des colons et des grandes entreprises européennes, une collaboration indigène soit envisagée partout où elle sera possible, sous la forme d'un métayage à adapter à chaque région, selon le degré d'évolution des habitants ;

3^o Que, sauf exceptions, le traitement et la transformation des produits destinés à l'exportation soient réservés aux entreprises européennes jusqu'à ce que l'évolution technique des indigènes soit assez avancée ;

4° Que l'Administration exerce son action par une réglementation générale appropriée (sur le régime foncier, la prohibition de pratiques dangereuses, la prescription de consacrer obligatoirement aux cultures vivrières des superficies suffisantes avec constitution de réserves...) et surtout par l'effort persuasif de ses agents, en employant tous les moyens d'instruction, d'éducation et d'aide effectives pratiques, et notamment en augmentant le nombre des instructeurs et conseillers européens et indigènes et en propageant l'utilisation des instruments agricoles, ainsi que l'expérience s'en poursuit avec succès dans la Colonie de la Guinée Française.

VŒU N° 2

LE CONGRÈS,

Après l'étude des moyens les plus pratiques d'intensifier avec succès l'effort et la technique du cultivateur indigène, ainsi que la meilleure utilisation possible de sa production,

Émet le vœu :

1° Que les Administrations et les Chambres de Commerce Coloniales s'efforcent de faire bénéficier les produits coloniaux des plus hauts prix possibles d'achat aux producteurs, en rapport avec les conditions des marchés ; et que, pour atteindre ce résultat, elles s'attachent à provoquer un abaissement maximum des autres éléments compressibles des prix de revient par des mesures appropriées, telles que : réduction des tarifs et des frais de transport terrestre et de transit, suppression ou fixation au minimum de toutes charges fiscales frappant les produits destinés à l'exportation.

2° Que l'organisation des concours agricoles, expositions et fêtes de l'agriculture, soit généralisée et que l'Administration apporte dans cette organisation tous les soins et fasse preuve de toute initiative désirable en vue de stipuler efficacement l'intérêt et l'activité des producteurs indigènes.

3° Que l'Administration s'attache également à organiser les foires et marchés de telle sorte que ces réunions incitent l'indigène à produire de plus en plus ; que, notamment, les pesées y soient contrôlées, que des « poids publics » soient installés partout où cela est possible et que le Service de Vérification des Poids et Mesures soit créé et organisé dans les territoires où il fait encore défaut.

4° Que l'on arrive, aussi rapidement que possible, à ce que l'indigène ne cultive, sous le contrôle de l'Administration, que des variétés bien sélectionnées, en lui recommandant de se procurer des semences chez l'acheteur des produits, — les céréales et les

produits de l'olivier demeurant soumis à des conditions particulières.

5° Que, pour la majeure partie des produits, on n'achète que des produits bruts, l'Européen se réservant d'en faire le traitement et la préparation finale sous sa direction et avec son matériel.

6° Que les Administrations coloniales prêtent tout leur concours aux Chambres de Commerce, aux Chambres d'Agriculture et aux Chambres Syndicales en vue, soit d'organiser le conditionnement des produits, soit de permettre l'application régulière et vigoureuse de mesures déjà prises, et que, par suite, les acheteurs et surtout les consortiums d'acheteurs acceptent de payer, non plus un prix uniforme quel que soit le produit présenté à la vente, mais des prix qui seront réellement en rapport avec la qualité.

7° Que l'Administration fasse en sorte d'encourager dans la plus large mesure possible l'immatriculation des terres indigènes pour permettre à leurs propriétaires l'indépendance économique.

8° Que l'Administration étudie la généralisation d'organismes mixtes d'assurance permettant de parer aux événements à caractère accidentel qui atteignent les indigènes et les colons.

9° Qu'en aucun cas les institutions de prévoyance indigènes ne contribuent à augmenter en Indochine la production du riz, jusqu'à ce que les marchés mondiaux soient assainis.

10° Qu'une extension aussi grande que possible soit donnée aux Coopératives, tout particulièrement pour la vente des produits ; qu'il en soit même créé dans les cas où ces Coopératives n'existeraient pas encore.

DOCUMENTATION

PERFECTIONNEMENT DE L'AGRICULTURE INDIGÈNE

H. I

RAPPORT GÉNÉRAL DU CONGRÈS

Par M. AMMANN

Professeur à l'Institut National d'Agronomie Coloniale

I. — ÉTAT ACTUEL DE LA PRODUCTION.

On estimait assez généralement au lendemain de la guerre, que l'on pourrait reconstituer la richesse détruite en accroissant considérablement la production dans les pays tropicaux. Et cette production plus abondante, s'accompagnant de salaires meilleurs, devait permettre aux habitants de nos colonies de s'élever à un degré de colonisation supérieur et procurer en même temps l'avantage d'approvisionner la métropole de matières premières produites par les contrées tropicales sans augmenter notre dette à l'étranger.

En réalité, si l'on se limite aux pratiques des agriculteurs indigènes, travaillant seulement par eux-mêmes, on voit que ceux-ci sont restés ce qu'ils étaient avant notre colonisation. Nous avons, dans certains cas, développé la production de telle ou telle culture par l'accroissement des surfaces, mais nous n'avons pas modifié la manière de cultiver.

Le paysan indigène continue à cultiver avec ses méthodes, ses outils et selon ses coutumes, coutumes qui, assez souvent, ne sont pas faites, il faut le reconnaître, pour faciliter le travail. Les méthodes de culture indigènes, la transformation des récoltes, le petit élevage indigène et le commerce indigène (marchés indigènes) forment un tout à la vérité fort bien équilibré. Mais dès qu'un produit est recherché par le commerce européen, l'ordre de grandeur devient tel que les outils et les méthodes indigènes ne suffisent pas à la besogne et l'économie générale subit une grave rupture d'équilibre dans le travail et dans les prix.

Tout le monde semble bien être d'accord pour constater que les pratiques culturelles indigènes ne sont plus adaptées aux

besoins. Il faut modifier ces pratiques en faisant adopter une meilleure technique et surtout l'outillage moderne.

Même pour l'Afrique du Nord, où un effort sérieux, d'ailleurs couronné de succès, a été produit au point de vue agricole, les seules études présentées sur l'arboriculture et sur l'exploitation du bétail par les indigènes en Algérie, montrent que les résultats obtenus demanderaient à être sensiblement améliorés.

En arboriculture, nous voyons que la figue d'Algérie préparée suivant les pratiques routinières, sans soins, a perdu beaucoup de terrain sur le marché mondial (remarque qui s'applique du reste à certains produits de la métropole).

Le cheptel algérien a fourni en 1930, à la Métropole :

16.466 bœufs sur 24.822 importés.

1.122.295 moutons sur 1.218.225 importés.

7.220 porcs.

2.711 chevaux destinés à la boucherie sur 17.609 importés :

le tout représentant des sommes extrêmement importantes. Et pourtant les Arabes, qui occupent presque toutes les grandes plaines et détiennent la majeure partie du bétail, s'en rapportent à l'intervention divine pour la protection et la multiplication de leurs troupeaux. Qu'Allah qui t'a créé, te nourrisse !

Les Arabes pratiquent l'élevage seulement suivant le mode extensif.

Il serait urgent de chercher à améliorer les pratiques défectueuses qui maintiennent l'élevage indigène d'Algérie dans son état d'infériorité.

Cette remarque s'applique du reste, au point de vue élevage, à toutes nos colonies.

II. — ORIENTATION A DONNER A LA PRODUCTION INDIGÈNE.

« Le but de la pénétration colonisatrice n'est pas d'évincer, « ni d'assimiler l'indigène, mais de l'associer en l'outillant à la « moderne : le but poursuivi doit être l'union entre les races, « ni supérieures, ni inférieures, mais différentes » (Maréchal Lyautey).

Pour intensifier la production agricole, il faut obtenir de nos populations indigènes qu'elles travaillent davantage et mieux. L'obligation du travail, imposée dans les pays civilisés, doit s'appliquer également aux indigènes.

Pour pouvoir lutter avec les pays étrangers dont la population est plus dense et partant la main-d'œuvre plus abondante, et moins chère, il faut diminuer le prix de revient des matières premières ; il faut donc augmenter la production par unité de

RAPPORT GÉNÉRAL DU CONGRÈS

surface et par unité de travail fourni ; il faut augmenter le rendement. Comme d'une façon générale nos colonies sont relativement peu peuplées, il n'est qu'un remède à cette crise de main-d'œuvre : c'est l'adaptation en grand du machinisme.

Mais alors se pose la question de la surproduction qui émeut à l'heure actuelle le monde entier.

Le machinisme peut finir par déséquilibrer dangereusement le nombre de ceux qui produisent et le nombre de ceux qui consomment. Pour toute production, il faut inéluctablement une consommation. Aussi paraît-il nécessaire d'orienter avec plus de prudence que naguère les pratiques culturelles actuelles des indigènes vers des fins européennes.

Il faut étudier et non improviser cette transformation, et la poursuivre avec intelligence et non pas seulement avec autorité.

CULTURES DIVERSES.

Avant tout l'indigène doit demander au sol les produits d'alimentation qui assureront son existence. Puisque nos colonies sont peu peuplées, il est nécessaire d'augmenter la densité de la population : et l'on arrivera à ce résultat en assurant le bien-être des individus, en obtenant des conditions matérielles de vie meilleures, pouvant augmenter la résistance de la race. Les cultures ancestrales, riz, manioc, arachides, maïs, mil, banane, bien connues des indigènes seront les plus faciles à faire progresser. Mais il faut également rechercher de nouveaux produits, plus riches en matières azotées, permettant de mieux équilibrer les rations avec les matières amylacées et grasses déjà existantes et permettant de remplacer viande ou poisson, qu'on ne peut pas se procurer partout en quantité suffisante.

Il ne faut plus que l'on puisse dire que d'une façon générale, l'indigène est sous-alimenté en azote.

Les autorités locales doivent guider les indigènes imprévoyants qui, par ignorance ou par routine, ne savent pas prendre les dispositions nécessaires pour empêcher les disettes, qui ne prévoient pas les mauvaises récoltes possibles.

Les autorités locales doivent également veiller à ce que les indigènes ne délaissent pas inconsidérément les cultures pour les cultures « riches ».

CULTURES INDUSTRIELLES.

Nous n'entendons pas cependant écarter les indigènes de ce que l'on est convenu d'appeler les cultures industrielles.

RAPPORT GÉNÉRAL DU CONGRÈS

Nous assistons en effet à une évolution de l'agriculture indigène, résultant surtout des efforts de l'Europe qui, pendant et après la guerre, a voulu, par tous les moyens, intensifier la production coloniale. La guerre fit augmenter la consommation, tout en diminuant le pouvoir productif des belligérants. L'indigène sollicité par nous s'adonna à certaines cultures et cette adaptation fut assez facile, car l'indigène, qui a horreur du travail commandé, à heure fixe, devenait son seul maître. Mais un double inconvénient de cette façon de faire commence à se faire sentir : la diminution de la main-d'œuvre dans certains centres de colonisation, et une tendance fâcheuse à la surproduction, puisqu'il devient impossible de réglementer la production indigène, réglementation à laquelle s'opposerait du reste les commerçants.

L'indigène faisant des cultures industrielles fournira donc au commerce des productions massives. Mais comme il ne sait pas qu'il existe des fluctuations des cours, comme il ne sait pas qu'il peut avoir intérêt à réglementer (théoriquement au moins) la surproduction en diminuant ou suspendant la production, il encombrera le marché, les produits se vendront mal ou même pas du tout (comme à l'heure actuelle), et il ne pourra comprendre comment son travail arrive à ne plus être rémunéré.

Le remède proposé par certains économistes consiste à faire produire l'indigène, à côté de nous, sous notre direction générale et en accord avec les besoins du marché mondial.

OUTILLAGE.

Pour pouvoir lutter avec les pays étrangers, il nous faut diminuer autant qu'il est possible le prix de revient des matières premières. Dans ce but, on est forcé de faire intervenir nécessairement la notion de rendement : rendement par rapport au travail fourni, sinon par rapport à l'unité de surface considérée.

Le premier allègement à la peine des indigènes, le plus facile à réaliser est de remplacer le travail de l'homme par celui des animaux, voir même songer au travail fourni par la machine. C'est le moyen d'augmenter sérieusement l'énergie-travail mise au service de l'agriculture. On est conduit par suite à remplacer les outils de jardinage utilisés jusqu'ici par les indigènes par des outils modernes permettant un meilleur aménagement du sol, l'utilisation des engrais, une production plus abondante : on arrive ainsi tout naturellement à la notion de rendement.

Ce programme se traduit par moins de peine et plus de bénéfices, formule qui conditionne tout progrès social.

Un exemple frappant est fourni par ce qui a été réalisé en

Guinée : introduction des charrues, éducation successive des indigènes par la vue, dressage des bœufs.

Ce dressage des bœufs entraîne un double perfectionnement : sélection des animaux, car on recherche les bêtes ayant de l'encolure et du poids, et amélioration de l'alimentation des animaux, problème non encore résolu complètement mais rendu possible, puisque le bétail devient une source de richesse.

Ce programme demande le concours actif des services agricoles, pour la mise en route ; mais ce régime d'État sera lui-même remplacé « demain » par un régime privé : syndicats ou associations agricoles, coopératives, etc...

CONDITIONNEMENT DES PRODUITS.

L'agriculture indigène prend donc une place de plus en plus importante dans la production coloniale. Les conditions économiques modifient chaque jour la proportion des deux classes de matières premières que les colonies peuvent nous fournir : celles qui sont produites par la main-d'œuvre indigène dans des exploitations dirigées et surveillées par des Européens ; et celles qui sont produites par des indigènes à peu près livrés à eux-mêmes et pour lesquelles l'européen n'intervient guère que pour acheter.

Nous avons vu les raisons pour lesquelles la deuxième catégorie tend à augmenter. Quelle est donc la qualité de ces produits et quelle influence pouvons-nous avoir sur cette qualité.

En réalité, et les remarques déjà faites précédemment le laissent pressentir, tout est à faire dans le conditionnement des produits. Il est bien connu, que pour un grand nombre de produits — pour ne pas dire tous — il n'existe aucune homogénéité ; il faut voir le produit que l'on veut acheter pour connaître sa valeur et souvent même fixer l'usage auquel il pourrait être utilisé.

La responsabilité de cet état de choses doit être cherchée indiscutablement dans les méthodes commerciales d'achat actuellement en usage, qui ne permettent pas de faire une discrimination suffisante, suivant la qualité, entre les produits apportés par les indigènes, mais qui fixent un cours uniforme, généralement basé sur les cours de produits étrangers souvent peu comparables et l'imposent à l'indigène, en laissant encore place à des réfections possibles.

Il faut absolument arriver au conditionnement des produits : le commerce ne doit plus accepter que certains types bien définis, et payer différents prix suivant la qualité.

Pour arriver à ce résultat, il faut tout d'abord améliorer les plantes : que l'indigène ne sème que de bonnes variétés, sélectionnées.

tionnées, et qu'il renonce aux espèces indigènes de qualité inférieure ou dégénérées. Comme conséquence, le commerce devra refuser les produits non conformes au type adopté dans la région.

Puis les acheteurs, renonçant aux mélanges, classeront les produits au moment de l'achat, par qualité : l'indigène qui aura vu, comprendra et s'efforcera d'apporter des produits de qualité supérieure.

Mais surtout il faudrait l'élimination absolue des produits défectueux : que les produits refusés, avec raison, par un commerçant, ne soient pas acceptés par un autre commerçant.

Dès maintenant, il faudrait habituer les indigènes à livrer du coton, sans sable, ni terre, sans graines écrasées ; le cacao bien fermenté, sans mélange de petites graines avec les graines normales, de l'huile de palme sans impuretés et sans acidité excessive, etc...

Mais pour certains produits, il serait encore préférable de ne pas laisser faire le traitement aux indigènes et d'acheter les récoltes brutes, l'européen se réservant de faire le traitement, et la préparation finale. Ce point est d'autant plus important que le produit considéré est plus délicat ou de conservation plus précaire.

ACTION DE L'ADMINISTRATION.

Nous avons vu que dans nombre de régions, l'indigène est devenu un producteur. Mais d'une façon générale la politique de production coloniale par l'agriculture indigène demande de la part des administrations locales une action incessante pour obtenir, soit directement, soit par l'intermédiaire des chefs un développement des superficies mises en culture et une amélioration des procédés en vue d'augmenter la quantité et la qualité.

L'indigène se conforme d'abord aux conseils (qu'il considère le plus souvent comme des ordres) donnés, et si les prix qu'il retire de son travail sont rémunérateurs, l'intérêt personnel se substitue peu à peu à l'action administrative. Il faut donc payer à l'indigène les prix les plus élevés et l'administration locale peut intervenir utilement en diminuant les prix de revient, par la compression des tarifs de transport, des charges fiscales.

A cette question de prix, se trouve liée naturellement la question de conditionnement des produits dont nous venons de parler. Si le conditionnement est sévèrement contrôlé (ce'a existe déjà pour quelques produits), il est juste que les prix offerts soient en rapport de la qualité. Des primes, même légères, devraient venir

s'ajouter au prix, encouragement à produire davantage et à fournir en qualité supérieure.

Les administrations locales, chambres de commerce coloniales, firmes particulières devraient entrer dans ces vues. Les concours agricoles, les fêtes publiques, des primes distribuées par des jurys où l'élément indigène est représenté permettent d'autre part de récompenser publiquement les efforts, manifestations publiques auxquelles les indigènes sont très sensibles. C'est la méthode instituée à Madagascar par le maréchal Galliéni et qui a donné d'excellents résultats partout où elle a été appliquée.

L'intervention administrative peut s'exercer encore dans l'organisation des marchés, la surveillance des transactions qui sont l'aboutissement des efforts accomplis, en empêchant toute tromperie pouvant porter à la production agricole un préjudice dont on n'apprécie pas assez la funeste importance.

CRÉDIT AGRICOLE. COOPÉRATIVES ET ASSOCIATIONS DE PRÉVOYANCE

Les caractéristiques de l'agriculture indigène sont en général des rendements assez faibles obtenus par des moyens primitifs, dans des pays presque toujours exposés à des accidents climatiques imprévus : sécheresse excessive, cyclones, invasion de sauterelles, inondations, etc... : il résulte de tout cela une situation économique médiocre, situation encore aggravée presque généralement par l'usure.

Il faudrait pour l'indigène la possibilité de se procurer de meilleurs instruments, des semences améliorées, des engrais, du bétail ; il lui faudrait pouvoir utiliser des organismes coopératifs permettant la vente des produits dans les meilleures conditions, disposer du crédit sur gages, ainsi que de procédés de prévoyance pour réparer les dommages causés par les événements imprévus.

Mais il y a des difficultés pour la réalisation de ce programme : fatalisme et défiance d'une part, pas de respect pour l'échéance, d'autre part. Il est difficile de connaître exactement la situation de l'individu, ce qui fait que les procédés d'aide aux indigènes revêtent presque toujours une forme à la fois collective et administrative.

Cependant l'indigène qui tend à se rapprocher de l'européen et à se placer sur un pied économique analogue aura les mêmes besoins : crédits, facilités de vente et achat, assurance.

Pour l'exécution de ce programme, on trouve : 1^o la création d'organismes spéciaux aux indigènes ; 2^o l'utilisation possible par ces derniers des organismes européens ; ou une combinaison des deux systèmes. Les premiers organismes seront réservés, aux indi-

gènes non évolués ; les seconds aux indigènes évolués qui peuvent bénéficier des organisations européennes.

L'organisme caractéristique des premiers est formé par les sociétés de prévoyance indigène qui jouent en Algérie, Tunisie, Maroc, Madagascar, A. O. F.

Les organisations européennes comprennent :

Le Crédit agricole mutuel, dans les diverses colonies, sur les mêmes bases qu'en France (caisses locales rattachées aux caisses régionales, elles-mêmes en rapport avec un organisme central) ; développement maximum en Afrique du Nord, surtout en Algérie, et paraît en voie d'application en A. O. F. et Madagascar ; ouvert à tous en principe : mais en fait les indigènes y recourent peu.

Des banques privées, le Crédit Foncier, la Caisse de Prêts Immobiliers du Maroc.

Mais surtout les Coopératives agricoles de production, de transformation et de vente, sont les organismes qui, créés en Algérie, ont eu le succès le plus rapide et ont obtenu, dans certains cas, l'adhésion complète des indigènes.

Ces organismes ont atteint le maximum de développement dans l'Afrique du Nord, surtout en Algérie, et paraissent en voie d'application en A. O. F. et à Madagascar.

En Indochine, l'agriculture indigène a également besoin de crédits importants, parce qu'elle est principalement consacrée au riz irrigué : or, toute culture irriguée suppose un capital investi en digues et canaux et exposé à des destructions brutales.

Les populations épargnent fort peu, et il est naturel dans ces conditions que crédit égale usure. Les Français, devenus maîtres de l'Indochine, ont voulu relever la condition lamentable du paysan annamite qui, chargé de dettes, était en réalité un serf. Après de longs tâtonnements, l'administration française a institué le Crédit Mutuel agricole en Cochinchine et les Caisses de Crédit populaire agricole dans les autres régions de notre colonie qui font bénéficier les agriculteurs de taux d'intérêt modérés, de manière à créer chez eux la possibilité d'épargne.

SECTION I

Etat actuel de la production indigène

QUELQUES MOTS SUR L'AGRICULTURE INDIGÈNE

Rapport par Mr. C. CHALOT,

Professeur à l'Institut National d'Agronomie Coloniale.

SON ÉTAT ACTUEL.

Dans les régions intertropicales l'agriculture indigène doit, semble-t-il, être considérée à deux points de vue différents :

1^o D'abord, et avant tout, l'indigène doit demander au sol des produits d'alimentation, appropriés, qui assureront son existence.

Cette question, qui ne peut être envisagée ici sous tous ses aspects, a cependant une importance considérable au point de vue de la colonisation en général.

A part quelques exceptions, si l'on n'examine que les colonies françaises, on constate que celles-ci dans leur ensemble, sont insuffisamment peuplées pour leur étendue ; elles sont pauvres en habitants.

Pour pouvoir améliorer les conditions d'existence malheureuse des populations, il est nécessaire d'augmenter leur densité.

La situation politique, troublée pendant longtemps, n'étant plus de nos jours un facteur de dépopulation, un plus grand nombre de médecins, des services d'assistance indigène disposant de moyens d'action plus complets permettront, avec le temps, d'augmenter le nombre des habitants mais à une condition pourtant, c'est que la nourriture de ceux-ci soit assurée, en tout temps, pour permettre au corps médical si dévoué, de voir donner à son œuvre tous ses résultats.

Il faut se rappeler, en effet, que la plupart des territoires qui nous occupent, sont loin d'être pourvus, comme la France par

exemple, de moyens de communication qui permettent de transporter facilement des vivres dans les régions où ils peuvent manquer.

D'ailleurs, actuellement tout au moins, les habitants ne pourraient pas payer les vivres importés car dans beaucoup de cas ils ne possèdent presque rien.

Il n'est pas, on le sait, au pouvoir des hommes de faire que chaque année les saisons soient également favorables aux cultures entreprises par les indigènes pour subvenir à leurs besoins.

A toutes les époques on a constaté et on constatera toujours, dans l'avenir, des saisons plus ou moins anormales qui diminuent la quantité de produits demandée au sol par des cultures trop peu importantes, le plus souvent, et ne correspondant pas entièrement aux groupements à nourrir.

Il est donc du devoir des autorités locales, dans les diverses colonies, d'être prévoyantes pour les populations qui ne le sont pas assez, et de les guider en leur indiquant, en plus des plantes, cultivées depuis des siècles, celles, qui, moins exigeantes, sous le rapport de l'eau et du sol, pourraient combler certains déficits alimentaires. D'autre part, dans l'intérêt même de ces populations une certaine pression est à exercer sur elles pour les empêcher de souffrir de la faim, afin qu'elles deviennent plus robustes et puissent, même en fournissant un effort, mieux supporter l'action débilitante du climat.

Il est également dans les attributions des services techniques d'agriculture, d'accord avec les services médicaux, de voir quels sont les produits plus riches en matières azotées, les graines de légumineuses, par exemple, qui pourraient être obtenus à côté des produits amylacés et des fruits divers, pour assurer aux rations, en plus des matières grasses existant déjà, une composition mieux équilibrée et mieux adaptée aux besoins de l'individu.

Toutes les régions n'ont pas, en effet, les mêmes possibilités pour se procurer de la viande, du poisson, etc...

Et puis, étant donnée l'imprévoyance native de nombreuses races, il sera nécessaire, peu à peu, de les familiariser avec les moyens connus de conservation des produits alimentaires.

Il y a là une politique du « ventre plein » comme on l'a dit, qui est à la base même de la colonisation.

Le signataire de ces lignes pense, enfin, que pour mieux s'alimenter, les indigènes devraient, guidés par nos techniciens, pratiquer un système de culture, basé là encore sur la sélection, qui rendrait davantage à l'unité de surface et leur éviterait de travailler sur des étendues importantes, souvent pour n'obtenir que de maigres rendements.

On en arrive, naturellement, à l'emploi des engrais, question qui sera traitée ailleurs.

En effet, ce n'est pas seulement la constatation d'un état de choses existant qu'il est utile d'examiner, mais surtout ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer la situation actuelle. Les travaux présentés à ce Congrès tendent tous, avec raison, à faire progresser l'agriculture indigène pour lui permettre, avec moins de peine, de mieux nourrir des familles qui demandent au sol colonial toute leur subsistance.

Il reste bien entendu que par agriculture il faut également comprendre l'élevage du bétail, adapté aux diverses régions. Celui-ci, qui est dirigé par un corps dévoué de vétérinaires, et fera l'objet de communications spéciales, permettra d'obtenir sur place de la viande, des cuirs, et parfois aussi de la laine.

2^o La deuxième question à examiner est celle des cultures indigènes devant fournir des produits d'exportation.

Au cours de la crise que nous traversons, nous avons trop entendu dire qu'elle était due à une surproduction ; d'autres ont dit à une sous-consommation. Il est certain que les débouchés offerts à la production ne sont pas complets, dans le monde, puisque des centaines de millions d'êtres humains, en Russie, dans l'Inde et en Chine, sont pauvres et en quelque sorte condamnés à ne consommer que très peu.

En admettant, si l'on veut, une surproduction faisant suite à une période de dix années de vente facile de tous les produits nécessaires à la reconstitution des approvisionnements consommés ou détruits pendant les années 1914-1918, dans quelles proportions doit-on, aujourd'hui, pousser au développement de la production agricole pour un pays déterminé, en demandant aux indigènes, ce qui les enrichira et leur permettra par conséquent de mieux vivre, de coopérer aux exportations de produits demandés par la Métropole ?

Il appartient au Ministère des Colonies, au Ministère de l'Agriculture et au Ministère du Commerce de répondre à cette question, après l'avoir étudiée au point de vue mondial.

Quoi qu'il en soit, notre pays a toujours raison de demander à ses territoires d'outre-mer une partie au moins des très grandes quantités de produits industriels et d'alimentation qu'il se trouve aujourd'hui, pour une trop grande part, dans l'obligation d'acheter aux pays étrangers. Il est évident qu'il ne s'agit, ici, que des produits ne pouvant faire aucune concurrence à ceux de l'agriculture métropolitaine.

On a dit, avec raison, cette production coloniale ne deviendra réellement importante que si les indigènes nous prêtent leur concours, c'est-à-dire que si après avoir obtenu les produits ali-

mentaires nécessaires à leur existence, ils se mettent à cultiver des produits d'exportation : café, coton, caoutchouc, etc. Les entreprises européennes des colonies ne pourront en effet jamais, à elles seules, donner satisfaction aux besoins de la métropole.

Il est certain que les indigènes de nos différentes colonies s'intéressent de plus en plus et personnellement, à la culture des produits d'exportation parce que, et cela est bien humain, on préfère travailler pour soi que de travailler pour les autres.

Mais, cela a été constaté un peu partout, les produits obtenus par les indigènes sont souvent mal préparés et, de ce fait, se trouvent être de qualité inférieure, soit parce que les propriétaires ne savent pas, soit parce qu'ils ne possèdent pas les moyens et le matériel nécessaires pour obtenir des denrées homogènes, bien préparées, par conséquent de vente plus facile. C'est ce que l'on peut constater actuellement pour le café et la vanille dans certaines colonies.

On peut donc désirer que les indigènes collaborent à la culture des produits d'exportation, mais avec cette réserve, que partout où la chose est possible, ils vendent leurs récoltes brutes aux entreprises européennes, quand il en existe, mieux renseignées, mieux outillées, le plus souvent, lesquelles se chargeront de la préparation, de l'exportation et de la vente.

Ces cultures resteront intéressantes quand même pour les indigènes s'ils cultivent eux-mêmes de plus en plus intensivement, en abandonnant peu à peu leurs cultures extensives qui paraissent avoir fait leur temps.

Il faut en effet, par tous les moyens, devant la concurrence mondiale qui se fait de plus en plus sentir, diminuer le prix de revient des denrées coloniales et en augmenter la qualité. Ce n'est qu'en tendant le plus possible à obtenir ces résultats que l'on pourra faire de l'exploitation payante la seule qui pourra vivre dans l'avenir, et permettra de faire des réserves pour passer les années difficiles.

Pour y arriver il est absolument nécessaire d'améliorer les conditions de production et de transport.

LES PRATIQUES AGRICOLES INDIGÈNES EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

*Rapport par M. R. DELAVIGNETTE,
Administrateur des Colonies.*

AVANT-PROPOS

Il s'agit d'étudier succinctement les pratiques agricoles indigènes lorsqu'ils sont véritablement agriculteurs. L'on négligera par conséquent ce qu'ils font quand ils « exploitent » plutôt qu'ils ne cultivent. C'est ainsi qu'il ne servirait de rien pour ce travail de décrire l'exploitation indigène du palmier à huile en Côte d'Ivoire pour la bonne raison qu'une telle exploitation ne comporte presque aucun soin.

De même l'on omettra ce qu'ils font quand ils « obéissent », (la culture du blé et la culture maraîchère dans certains centres administratifs) et quand ils « imitent », comme dans le cas des plantations de café, de cacao, de bananes. Quelque intéressantes que soient ces dernières nouveautés et si même elles contiennent autre chose que ce que l'enseignement de nos fermes-écoles et de nos colons y a mis, elles n'appartiennent pas au sujet.

Ainsi réduite, l'étude offre encore un champ très vaste puisqu'elle ne comprend pas moins que la plupart des paysans de l'A. O. F... Ils sont demeurés, en ce qui concerne les pratiques agricoles, dans l'état traditionnel où on pouvait les voir avant notre colonisation. Les incidences de celle-ci sont d'ordre quantitatif et rarement d'ordre qualitatif. Nous développons la production de telle ou telle culture par un accroissement des surfaces ; nous ne modifions pas de façon pratique et réellement populaire la manière de cultiver. La Guinée avec ses charrues et Sotuba avec ses irrigations étant, bien entendu, mis à part.

Géographiquement parlant, l'aire où porte cette étude des pratiques agricoles indigènes, c'est la savane. L'on sait que l'A.O.F. est divisée en trois zones : désert, forêt, savane. Les pratiques agricoles des indigènes dans les oasis du désert et dans les clairières

de la forêt dense sont sans doute très curieuses et l'on trouve notamment dans les oasis une hydraulique indigène qui n'est pas sans valeur, mais du point de vue démographique et social, c'est la savane qui retient l'attention. C'est la région la plus peuplée, c'est elle qui abrite les civilisations agricoles de l'Afrique Occidentale. Elle nourrit les trois quarts des habitants de la Fédération, et sur quatorze millions d'êtres, il en est bien dix qui vivent avant tout du mil. Ainsi l'agronomie de la majorité des indigènes est dominée par cette culture du mil, les autres cultures ne servant que d'appoint.

Afin de mieux définir la région agricole indigène de l'A. O. F. (et l'on s'excuse de le faire à si gros traits), il faut marquer que, même lorsque l'Afrique est une campagne, elle ne forme pas une campagne discontinue. C'est là un fait très important et qui trouble souvent nos habitudes d'esprit européennes et surtout françaises. La campagne africaine apparaît comme un chapelet d'îlots de cultures perdus dans la brousse — soit qu'il y ait réellement de grands espaces incultes entre les îlots, soit que, dans un coin particulièrement peuplé et travaillé, il y ait entre les champs de l'année de vastes jachères ou de ces biens analogues à nos communaux et sur lesquels les collectivités n'exercent d'autre mise en valeur que l'exercice d'un droit de police.

Cette campagne très clairsemée n'est pas homogène en ce sens qu'elle varie ses cultures selon les nuances du climat de la savane et que ses paysans varient en procédés selon les lieux et selon les races. On ne cultive pas que du mil, et on ne cultive pas le mil partout de la même façon. Mais il y a cependant une certaine communauté de sentiments et de coutumes qui englobe toute la paysannerie africaine.

Pour obtenir le maximum de précisions, il conviendrait d'étudier les uns après les autres les différents peuples agricoles de la savane, depuis le Sérère, cultivateur d'arachide du Sénégal jusqu'au Gletougou (Homme de la glèbe) dahoméen en passant par l'ancien captif des Foulbès de Guinée et par les cultivateurs soudanais. Cela ferait un gros livre et il serait peut-être à souhaiter qu'il fut fait. L'on essaiera dans le présent rapport de tracer simplement le cadre où se meut en général tout ce qui est paysan en Afrique.

Il va sans dire que l'on ne s'inquiète pas de partager cette étude selon les régions administratives de l'A. O. F., Guinée Française, Sénégal, Haute-Volta, toutes nos colonies sont des appellations qui ne reposent pas sur des réalités agricoles.

Il paraît séduisant au contraire d'établir une classification qui correspondrait aux différents climats de la région étudiée — la savane — et par conséquent aux diverses cultures. Il y aurait ainsi un chapitre sur les hommes du riz et ainsi de suite.

Mais la vérité est plus complexe. D'abord le mil et le riz coexistent souvent. Si le Dahoméen, qui ignore le mil, cultive surtout le maïs, le Voltaïque connaît aussi cette dernière céréale. Enfin une telle division ne laisserait pas de place aux faits historiques : Les Sérères, anciens agriculteurs du Haut-Sénégal, ont émigré et ils ont colonisé les régions voisines de la côte, ils ont dû se soumettre à un climat nouveau, mais il est permis de penser qu'ils y ont apporté quelques coutumes agricoles de leur ancienne patrie. Toute l'histoire de l'Afrique est pleine de semblables migrations et l'on ne voit que le bloc Mossi qui soit demeuré immobile.

Aussi se tiendra-t-on au-dessus de toutes ces considérations, qui entraîneraient dans de longs développements et qui ne sont esquissés que pour montrer la richesse d'un sujet difficile à résumer, et l'on croira répondre dans l'esprit de la question en la prenant dans son caractère sociologique et en la divisant comme suit :

- 1° Choix des terres.
- 2° Les formes d'exploitation et les ouvriers agricoles.
- 3° Les outils agricoles.
- 4° L'année agricole et « la saison sociale des pluies ».
- 5° Le travail proprement dit.
- 6° La récolte.
- 7° L'économie de toute cette vie.
- 8° L'influence des sociétés secrètes.

1° LE CHOIX DES TERRES.

a) *Le choix initial : l'emplacement des îlots paysans.*

On définit ordinairement l'agriculture indigène en A. O. F. en disant que c'est une culture extensive et semi-sédentaire. Extensive parce qu'elle porte sur de vastes espaces, abandonnés et repris au fur et à mesure qu'ils sont épuisés et reposés. Semi-sédentaire parce qu'elle obligerait ainsi les agriculteurs à déplacer leur village en même temps que leurs champs. Cette formule d'école s'oppose à une autre : agriculture intensive et sédentaire qui caractérise notre agriculture française actuelle et celle que nous rêvons d'instaurer en A. O. F. Agriculture intensive qui demande à un petit nombre d'hectares, toujours le même, des rendements élevés. Agriculture sédentaire, qui fixe le producteur aux lieux de la production dirigée en quelque sorte en profondeur et non plus en surface.

Les paysans africains toutefois ne pratiquent pas une culture

purement extensive et ils ne déplacent pas tellement leurs villages. Ils ont justement autour du village des terres bien fumées où ils mettent des cultures de choix, comme le coton, le tabac, le piment. Certes, ils poussent leurs champs de mil fort loin dans la brousse où ils semblent parfois les cacher, et ils bâtissent alors des abris en plein champs que nous nommons villages de cultures. Mais ils ne recherchent pas les terres à la façon des premiers colons du Far-West ou de l'Australie qui abandonnaient brutalement les cantons une fois épuisés pour découvrir de nouveaux territoires. En réalité les paysans Africains n'avancent pas, ils tournent. Ils choisissent leurs champs à l'intérieur d'un cercle de jachères.

L'on peut penser que chaque fois qu'ils n'ont pas été gênés ou évincés par des faits d'ordre politique et historique, ils ont trouvé l'endroit convenable où tourner de culture en jachère et de jachère en culture. L'on ne croit pas en conséquence qu'il y ait encore dans l'Afrique de la savane des terres neuves au sens propre du mot. Tout a été reconnu et les gens ont déjà choisi ce qu'il y avait de meilleur. L'on voit bien de bonnes terres absolument désertées. C'est qu'un Samory est passé par là. Mais elles étaient connues et la Paix française les repeuplera. On cite de nombreux cas où tant au Sénégal qu'en Volta et au Niger, les paysans, assurés de la Paix Française, ont « retrouvé » les champs que leurs aïeux avaient dû abandonner sous les vexations des Maures, des Négriers et des Touareg.

Ainsi donc le grand choix des terres est déjà fait et les îlots paysans — îlots qui comprennent et les cultures et les jachères — sont judicieusement placés.

L'on n'entreprendra pas ici un essai sur la condition juridique des terres, ni sur le droit de propriété. Qu'il suffise de mentionner la théorie de Delafosse selon laquelle la terre appartient aux premiers habitants divinisés, ces premiers habitants étant les Négrilles ou Pygmées. Les paysans africains des diverses races, nègres et métisses de nègres, n'auraient qu'un perpétuel droit d'usufruit.

Il convient cependant de dire quelques mots de la propriété foncière indigène. On a parlé de communisme. Mais l'on ne voit pas que le village agricole indigène nègre soit comparable au Mir Russe de l'ancien régime tsariste. Il y a en Afrique rurale toutes les formes de propriété aussi bien la collective et l'indivise que l'individuelle. Un territoire de culture sera collectif en ce sens qu'il appartiendra à toute une famille, mais dès qu'un membre de la famille aura, en un coin du territoire, créé quelque chose par son travail personnel — un épierrage de champ montagnard, par exemple, ou un casier de rizière et même une de ces simples

guirlandes en fibre de palmes qui courent le long du champ et qui sont autant des clôtures symboliques que des signes joyeux, semblables au drapeau que hissent nos maçons au faite de la maison nouvellement achevée, — notre homme a le sentiment que son travail lui confère un droit de propriété particulière sur la terre qu'il a ainsi valorisée.

Si l'on se risquait à énoncer des lois, on les ferait tenir dans les propositions suivantes. Dans l'A. O. F. de la savane :

1^o Nulle terre n'est vacante ni sans maître et les brousses en apparence les plus incultes ne sont qu'en jachère et ont subi une recherche ou une colonisation dont la mémoire demeure dans l'esprit des héritiers des colons — ou bien elles sont réellement incultivables et alors sont-elles au moins frappées de droit de chasse, de cueillette ou de passage.

2^o Nul homme n'a sur la terre un droit de propriétaire éminent. Les grands conquérants indigènes d'autrefois ne se sont jamais approprié les terres. La terre, métaphysiquement parlant, est Dieu ou bien elle appartient à un Dieu ou à un être divinisé.

3^o Dans les îlots paysans choisis depuis des siècles par les indigènes, l'on rencontre toutes les formes de propriété quant à l'usufruit et à l'amodiation du sol.

Ces considérations s'opposent à notre doctrine administrative qui déclare biens vacants et sans maîtres tous les biens indigènes qui ne sont pas immatriculés. Il y a là dans l'avenir une source de malentendus qui pourraient être graves. Il ne saurait être encore question de dresser le cadastre des biens indigènes et, cependant, faute de cette opération, nous nous enfonçons de plus en plus dans la confusion : Tantôt nous évinçons des colons pour garder aux indigènes de simples droits de cueillette et de chasse, tantôt nous méconnaissions les droits indigènes les plus sacrés et les mieux prouvés. Il serait à souhaiter que les rizières au moins fussent reconnues comme terres mises en valeur et qu'elles fissent l'objet d'un commencement d'immatriculation.

b) *Le choix pratique et annuel à l'intérieur de chaque îlot paysan.*

Que l'on observe, maintenant, à l'intérieur de l'îlot paysan, le choix pratique des terres. En France un cultivateur choisit ce qu'il cultivera dans tel ou tel lieu, mais il n'a pas à choisir les lieux en eux-mêmes. En Afrique il ne s'agit pas seulement de répartir les genres de cultures dans une surface ordinairement cultivée, mais de trouver l'endroit cultivable dans l'étendue de l'îlot paysan. L'on répète qu'il y a, autour du village, des terres bien fumées où le cultivateur fait alterner les cultures. A-t-il récolté des arachides cette année ? Il enfouit les fanes qui composent

un engrais vert excellent et l'année prochaine il sèmera du mil. Il n'a pas eu à chercher dans ce cas de nouvelle terre. Mais ces champs sans cesse en travail ne suffisent pas. Il en faut de nouveaux et ceux-là doivent être défrichés en pleine brousse ou redéfrichés car ils sont redevenus brousse à force d'être en jachère. Comment les retrouver, comment les choisir ? En résumé, alors que le paysan français se demande : Qu'est-ce que je mettrai dans mon champ cette année ? le paysan africain interroge : Où mettrai-je mon champ cette année ?

Le paysan français s'interroge lui-même et le paysan africain interroge, lui, un personnage singulier qui semble méconnu aussi bien par l'Administration que par le Commerce : C'est le chef de terre.

Delafosse a révélé son existence dans la plupart des sociétés soudanaises. On l'a vu aussi bien dans le sultanat musulman de Tessaoua (Niger français), chez les haouasas, que dans les cantons fétichistes de Korogho (Côte d'Ivoire) et de Bobo (Haute-Volta). Il ne se confond pas toujours avec le chef de village, chef politique ou avec le chef de famille, chef civil. Souvent même il mène une vie misérable ou tout au moins obscure. Mais il porte le nom du village ou de la famille mère du village ; c'est, dans le village, l'homme qui a le sens religieux de la terre. Il ne partage pas les terres entre les familles, il ne les distribue pas, il les attribue à telle ou telle famille, telle ou telle subdivision de la famille originelle. La terre à défricher ainsi attribuée — indiquée, conseillée par le chef de terre au chef de famille, celui-ci avant d'arrêter son choix visite le sorcier, autre personnage religieux (sorcier signifie juge au sens biblique). Il « honore » le sorcier par le don d'un poulet et de cauris. Il sacrifie aux Dieux et ces sacrifices sont variés.

L'on pense bien que les vieux paysans qui ont décidé de remettre en culture un coin de brousse sont assez « paysans » pour avoir flairé la bonne terre. Mais il leur paraîtrait impie ou au moins imprudent de choisir leur champ sans l'intervention du chef de terre et sans secours religieux. Que l'on n'oublie pas que les paysans africains marchent sans cesse dans un monde surnaturel.

Ils nous cachent le plus souvent toutes ces choses par crainte de nos moqueries, mais elles existent, et on a cru devoir les exposer dans un détail relatif afin de réagir contre une certaine tendance qui croit que l'on fait des champs nouveaux, là-bas, avec des gardes de cercle, des sous-officiers « détachés », des chefs de canton et des ordres et des agents administratifs. Non ; pour faire un champ, il faut d'abord le trouver et pour cela il faut un chef de terre et un sorcier. Le piquetage du défrichement par un administrateur consciencieux n'a aucune valeur rurale. Infiniment plus sérieux

est le petit fragment de poterie imperceptible dans la brousse, couvert d'un mélange de terre, de sang caillé et de plumes de poulet, trace du sacrifice qui signifie qu'un paysan vient de prendre conscience de sa tâche agricole en cet endroit-là.

Et la première des pratiques agricoles indigènes en A. O. F., le choix de la terre à champs, est une pratique religieuse.

c) *Perte de temps qui résulte de ce choix.*

Que l'on veuille bien maintenant examiner l'aspect de l'ilot paysan une fois que les champs de l'année sont connus, les champs nouveaux étant choisis, et certains champs anciens étant continués. La configuration du territoire à cultiver est telle qu'il est rarement d'un seul tenant et qu'il obligera les travailleurs soit à s'installer dans des villages de cultures assez éloignés du village-centre, soit à accomplir des allées et venues incompatibles avec notre notion de la taylorisation.

Des raisons politiques aggravent encore cet état de choses. Les paysans cacheront parfois leurs cultures loin dans la brousse pour les dissimuler aux yeux de chefs avides. Certaines bordures de routes tombent en brousse parce que les tirailleurs de passage pillent les récoltes, parce que les prestations nécessaires à la route nuisent aux champs.

2° LES FORMES D'EXPLOITATION ET LES OUVRIERS AGRICOLES.

L'on distingue en France entre grande et petite exploitation et l'on donne à chacune de ces formes les caractéristiques suivantes :

Grande exploitation : Terres d'un seul tenant. Machinisme agricole. Salariat.

Petite exploitation : Terres morcelées, outillage primitif, mais le patron, fermier ou propriétaire est son propre ouvrier.

L'on s'accorde à reconnaître que la grande exploitation offre des avantages économiques : Progrès et meilleur rendement — et que la petite exploitation est un gage de sécurité politique.

La grande exploitation

En Afrique, grande et petite exploitation ne diffèrent pas par l'outillage. La grande exploitation est cultivée à la « daba » comme la petite. La grande exploitation ne comporte pas non plus de salariat. Elle emploie ou bien des descendants de captifs de case, demeurés attachés à la terre du maître ou bien des corvées prises

dans les villages, qui dépendent politiquement du maître. L'on a deviné que la grande exploitation était presque toujours réservée aux chefs de canton ou de province.

Quand elle est survivance d'un ancien ordre économique fondé sur le servage (champs seigneuriaux des Peuhls du Fouta, des Touareg du Niger, des Nabas du Mossi, champs impériaux du Moro-Naba de Ouagadougou et de Ouahigouya, champs royaux du Dahomey, du Sénégal, de la Haute Côte d'Ivoire), elle ne rémunère pas, à proprement parler, ses ouvriers ; ceux-ci se considèrent comme faisant partie, à titre d'esclaves, de la famille du maître. Le terme d'esclave heurte notre sensibilité et nous avons tout fait pour supprimer la chose. Mais l'esclave avait en même temps que des devoirs, des droits et, entre autres, le droit à la subsistance. Dans la plupart des cas, il se comporte en métayer sur la terre du maître. En abolissant l'esclavage, nous avons posé une question qui n'est pas encore résolue : Les anciens esclaves des maîtres précités ont-ils profité de leur libération pour « prendre » la terre où ils vivaient et pour en amodier de nouvelles ?

Quand la grande exploitation est servie par des corvées, les ouvriers ne sont pas non plus rémunérés ; souvent même ils ne sont pas nourris. Leur sort est plus dur que celui des anciens esclaves. Le langage franco-indigène les appelle des « porteurs ».

La coutume veut que les paysans « fassent porteurs » dans le champ du chef. Et le chef sait fort bien utiliser à son bénéfice l'autorité du « commandant ». Le chef a des frais du fait de sa fonction ; il avance souvent l'impôt pour ses villages ; il prête aussi des semences et des sommes. Il n'a comme ressources de notre côté qu'une très faible solde et des pourcentages sur l'impôt. S'il ne pouvait trouver dans ses champs de quoi soutenir son train, il manquerait à sa fonction.

Il est rare que la grande exploitation soit ainsi partagée entre anciens captifs et corvées. Elle comprend non pas l'un ou l'autre mais les deux à la fois. L'on y découvre quelques familles d'anciens captifs qui forment le noyau auquel viennent s'agréger, au temps des cultures, les corvées des paysans d'alentour.

Le chef profite en outre des dîmes et de dons provenant des récoltes particulières, mais ceci n'est plus de notre sujet.

A côté des chefs de canton et de province, l'on peut placer leurs « représentants » dans les villages qui, à côté des pauvres chefs de village, essaient de constituer de grandes exploitations. L'on peut citer également des chefs religieux — des communautés religieuses, principalement musulmanes — qui possèdent de grandes exploitations.

La petite exploitation.

La petite exploitation, c'est la famille qui la fait. — Une famille qui n'est pas réduite au ménage. Considérée comme groupe ouvrier, la famille est conduite au travail agricole par le Paterfamilias ou par un parent qui exerce les fonctions d'intendant. Elle comprend, entre autres ouvriers, les femmes, les fiancés et les associations d'âge.

Les femmes ont souvent le monopole de certaines cultures comme les rizières.

Les fiancés gagnent leur fiancée en cultivant certains champs du futur beau-père.

Les associations d'âge sont les associations de jeunes gens circoncis ou de jeunes filles excisées dans la même année. Voici comment fonctionnaient ces associations en 1929, dans une région particulièrement agricole (Korogho, Gouin et Turka) : Au moment du labour le meilleur laboureur du village appelle les jeunes gens de son association et commence le labour avec leur aide dans son propre champ ; la troupe se rend ensuite dans la famille de celui qui a répondu le premier à l'appel du meilleur laboureur. Et ainsi de suite.

L'association ne joue que pour les labours et non pour les autres soins. Elle s'adjoint l'association des femmes. Elle comprend des musiciens, balafon et tambours.

Au chapitre suivant l'on montre ces associations au travail (voir schéma).

Métayers.

Voilà ce qu'en dit M. Belime : « Le métayage, largement développé dans les colonies du Sud et du Sénégal, est alimenté par les migrations temporaires d'individus de la zone soudanaise, jeunes gens pour la plupart, désireux de se constituer, hors leur famille, dans les moindres délais, un petit capital. Le métayer-type est le « navetane » soudanais qui se rend pour une campagne ou deux au Sénégal où il se place chez un propriétaire. Celui-ci le nourrit, met à sa disposition un terrain, lui prête des semences d'arachide mais en retour lui fait travailler son propre champ et restituer en fin de campagne son avance de graines. »

3° LES OUTILS AGRICOLES.

Aucune mécanique sinon dans la transformation d'un seul produit : le coton.

L'outillage agricole proprement dit se réduit à quelques outils à main.

La « daba ». C'est une sorte de houe, à manche très court, et qui oblige le laboureur à travailler courbé. Il y a en général deux modèles : la petite daba pour tracer les sillons et pour buter le mil ou l'arachide, la grande daba pour défoncer les terres. Dans chaque modèle, il y a plusieurs tailles, daba pour enfants, pour femmes, pour hommes.

La hachette et le coupe-coupe, pour défricher.

La faucille ou serpette, pour moissonner.

Le couteau, qui sert comme chez nous, à toutes sortes d'usages rustiques. Mais ce n'est pas un couteau pliant ; il est en forme de poignard.

Les paniers et les liens, fabriqués en fibres de palme, en dah.

On ne comprend rien aux choses agricoles de l'Afrique si on ne les lie pas à la vie tout entière. Aussi placerons-nous parmi l'outillage agricole, *les armes*. Sous prétexte de désarmement, on a vu enlever aux paysans leurs « poignards » qui ne sont que des couteaux ; on leur enlève aussi leurs arcs et leurs fusils à pierre qui sont de véritables armes, mais des armes nécessaires à la protection des champs contre les animaux prédateurs. Nous avons perdu en France le souvenir des bêtes ennemies des champs. En Afrique elles restent et elles menacent sans cesse la récolte. Le paysan africain ne doit pas être désarmé.

Rangeons également parmi l'outillage tout ce qui sert à la famille pour tirer parti du champ : les jarres ou canaris où l'on fait cuire non seulement la nourriture, mais où l'on prépare l'huile d'arachide et le beurre de karité, les bâtons pour battre le grain, les vans pour le vanter, le métier à tisser et qui est le seul engin mécanique de tout cet outillage.

Par extension, nous comprendrons aussi dans l'outillage, ces greniers de brousse et ces huttes de culture qui peuvent être assimilés à des bâtiments démontables.

Deux artisans concourent à fournir au paysan ses outils : Le potier et surtout le forgeron. L'importance du forgeron dans la vie agricole est considérable : C'est lui qui fabrique et qui répare dabas, hachettes, faucilles, couteaux. Souvent, aux temps de la culture, en hivernage, il quitte sa forge et il s'installe chez le paysan pour rebattre les outils. C'est lui qui répare également les fusils et qui fabrique les flèches. C'est lui enfin qui fabrique et qui vend les bijoux. Et ces bijoux ne sont pas une simple joaillerie pour femmes et pour hommes. Ils ont une signification magique. Bijoutier, armurier, constructeur d'outils, cloutier, le forgeron est un ouvrier agricole au premier chef ; il fait aussi les mors et les étriers pour le riche paysan qui possède un cheval.

4^o L'ANNÉE AGRICOLE.

L'on s'accorde à dire que la saison des pluies est la saison agricole et l'on en conclut que pendant la saison sèche les paysans n'ont rien à faire. Nous verrons ce qu'il faut en penser quand nous établirons le calendrier agricole de toute l'année. L'on prétend aussi que dans la saison des pluies les gens ne sont vraiment occupés qu'au commencement (semailles) et à la fin (récolte). C'est une erreur : Il faut biner ; l'Afrique, à la saison pluvieuse, est pleine de mauvaises herbes qui étoufferaient les champs ; il faut veiller aux animaux. L'on assure encore que la majorité des paysans ne font rien et qu'il suffit de quelques hommes pour faire rouler tout le train des choses : En réalité nous vivons sur le préjugé de quelques coloniaux qui, vivant eux-mêmes dans la guerre et dans la politique aux premiers temps de la colonie, n'observaient que les chefs et la clientèle des chefs et ignoraient les champs. Aujourd'hui, dans nos bureaux et dans nos villes, même en auto, sur nos routes, nous sommes encore séparés du monde des champs. Il est bien vrai que les pays d'Afrique comprennent une forte proportion de paresseux et que ce sont toujours les mêmes qui travaillent, mais ceux-là travaillent et au lieu de chercher à les accabler davantage il conviendrait peut-être de ramener au labour ceux qui s'en sont dispensés. Enfin il est certain que la règle du travail rural a subi en ces derniers temps de graves exceptions : Plus nombreux qu'autrefois, les paysans, déracinés par nos villes, nos marchés, nos routes, par « les champs du chef » et par « le champ du commandant » (ces champs où nous voulions développer la production), profitent de la saison sèche pour se livrer au commerce, pour courir l'Afrique, pour s'évader du village et même de la famille. Quand ils reviennent, il est tard dans l'année ; les familles réduites aux femmes, aux vieux, aux enfants, n'ont pas eu la force de bien défricher, de bien fumer, de bien choisir les champs. Quand ils ne reviennent pas, ils forment une population flottante qui est perdue pour la culture.

Ce qu'il faut marquer, c'est que la saison des pluies doit, pour être réellement profitable à l'agriculture, être inscrite dans une saison sociale spacieuse. L'expression « saison sociale des pluies » qui est de M. Tauxier, rend bien notre pensée. C'est bien avant la pluie qu'il faut commencer le travail et c'est bien après la pluie qu'il faut le poursuivre.

Voici, pour fixer les idées, un essai de calendrier agricole dans une circonscription soudanaise. On y a incorporé notre calendrier

LES PRATIQUES AGRICOLES INDIGÈNES

commercial et administratif afin de montrer comment la vie paysanne est liée désormais à nos besoins¹.

SECTEUR INDIGÈNE	SECTEUR EUROPÉEN
<i>Mars :</i> Choix des terres. Feux de brousse et défrichements, épierrage des champs de montagne, réparation des ca-siers de rizières. Battage du mil, Circoncisions. Fêtes de funérailles et de mariages.	Marchés de Kapok.
<i>Avril :</i> Prières pour la pluie. Premières pluies. Traçage des sillons. Premiers labours. Se-mailles d'arachide, de mil, de fonio, de maïs.	
<i>Mai :</i> Continuation de ces travaux.	
<i>Juin :</i> Mois de binages — princi-palement dans les rizières. On sème en paquet les pois de terre. On repique gros mil et petit mil. On prie pour les pluies déci-sives. On ramasse les noix de Ka-rité.	
<i>Juillet :</i> On bute le mil. On laboure pour le sésame. On prépare le beurre de karité ; on « garde » les champs dans les huttes de culture.	

1. Ne sont pas énumérées les petites cultures comme tabacs, piment, oignons.

Août :

On récolte l'igname, le maïs.
On laboure les champs de coton.
On opère le second binage de tous les champs.

Marchés de Karité.

Septembre :

On récolte le fonio et les arachides d'avril. On enfouit l'herbe des champs récoltés pour préparer un engrais.
On bat le fonio.

Octobre :

On récolte l'arachide, le riz, le maïs.

Réfection des routes.

Novembre :

On récolte l'arachide. On fauche le dernier riz. On quitte les huttes de culture. On construit ou on recrépit les greniers.

Décembre :

On vend l'arachide. On récolte les pois de terre. Les forgerons regagnent leurs forges.

Marchés d'arachide.
On rassemble l'impôt.

Janvier :

On récolte le mil.
Les forgerons vont chercher le fer jusqu'en avril.
On pend dans les arbres les plus beaux épis de mil pour la semence.

Paiement de l'impôt.

Février :

On récolte le coton.
On refait les murs et les toits dans les villages.

Recrutement des Tirailleurs et des manœuvres.
Marchés de coton.
Achats dans les boutiques européennes.
Provision de sel.

Quand cette circonscription qui compte cent mille individus environ a 60.000 hectares de cultures à faire pour assurer et sa subsistance et le commerce européen, quand elle a 120 kilomètres de route intercoloniale et 180 kilomètres de piste automobilisables à entretenir, 150 tirailleurs et 50 travailleurs de la 2^e portion du contingent à trouver parmi les meilleurs jeunes gens, et environ 400 à 500 jeunes manœuvres à envoyer à des chantiers de travaux publics, il est navrant d'entendre répéter le sempiternel refrain sur la paresse indigène. L'administration regrette de ne pouvoir veiller comme il le voudrait à l'équitable distribution du travail. Car il est bien certain que dans une telle organisation les embusqués indigènes sont nombreux et grossissent le nombre des « représentants » de chefs. Il est certain aussi que des « déserteurs » quittent les champs sous prétexte de commerce. Assurer une bonne répartition du travail et partant une bonne rémunération, soit à l'intérieur des familles, soit sur les marchés européens, c'est un problème difficile. Et plus une population est réputée arriérée et primitive, plus il faut d'art pour la conduire et pour retrouver sa véritable civilisation qui comporte *toujours* une organisation du travail.

5^o LE TRAVAIL AGRICOLE PROPREMENT DIT.

Le calendrier que nous venons d'indiquer (l'on répète qu'il n'est pas valable pour toutes les contrées, mais que chaque contrée peut en produire un qui soit aussi chargé) montre assez ce que peut être le travail agricole. Mais il est nécessaire d'insister sur trois choses :

1^o Le labour et la fumure des terres est une opération considérable. Qu'elle soit mal faite dans une société indigène troublée, c'est possible, mais il n'en faut pas conclure qu'il en a toujours été ainsi ni que les indigènes, rendus à eux-mêmes tout en étant soutenus et guidés, ne pourraient pas atteindre, en cette matière, une sorte de perfection qu'ils ont déjà connue. La fumure des terres exige une grande main-d'œuvre, d'abord pour enfouir l'herbe au cours des binages et en fin de récolte, ensuite pour couper du bois un peu avant les pluies, le disposer en petits tas dans les champs, le brûler et former ainsi des dépôts de potasse.

2^o Le fort travail, dans les champs mêmes, s'effectue de juin à novembre. Il demande le concours de toute la population et le « découchage » d'une partie de cette population : Il faut garder les champs et il faut les biner. Ils sont parfois éloignés du village, à une demi-journée de marche. Il faut y camper : huttes de cultures.

D'autre part, cette période coïncide avec la soudure. Si, par

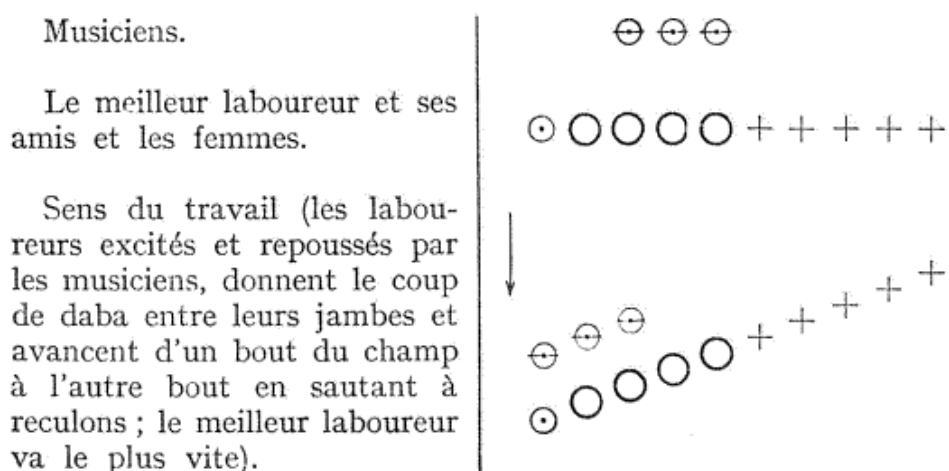
suite d'exigences ou d'erreurs administratives, d'à-coups entre secteur européen et secteur indigène ou par suite d'un alanguissement de la société rurale dû à la mauvaise politique d'un chef, au deuil d'un homme important (père de famille, féticheur, maître-laboureur) et enfin à toutes les petites causes qui font parfois que les indigènes perdent leur raison de vivre, les cultures d'arachide, de maïs ou de fonio qui doivent justement assurer la soudure alimentaire, n'ont pas été faites, s'il n'y a que le mil qui est ce que le paysan indigène sacrifie en dernier lieu, la disette ou la quasi-disette s'installe. Et le paysan est nourri le moins à l'époque où il travaille le plus.

3° Le rôle des femmes et des enfants est important pendant cette période du fort travail. Ce sont eux qui portent la nourriture aux travailleurs. Il faut compter au moins une cuisinière pour dix travailleurs afin que le grain soit bien vanné, pilé et cuit. L'on voit tous les éléments qui interviennent dans la question et comment une levée intempestive de main-d'œuvre pour un chantier de route ou de ville, comment même une simple convocation de population au Poste pour saluer un gouverneur de passage (ou un touriste) ou pour régler une affaire de justice, peut désorganiser le travail. Que l'on ne se récrie pas ; quiconque a observé la campagne a souffert de ces dérangements imposés aux gens. C'est faute d'y veiller que les cultivateurs dans leurs campements finissent par manger une nourriture vieille de deux ou trois jours. Leur nombre et leur activité se réduisent.

* * *

En ce qui concerne l'aspect du travail, voici un schéma de labourage.

Une association d'âge (hommes et femmes) se met au travail avec ses musiciens :



LES PRATIQUES AGRICOLES INDIGÈNES

Il serait long de décrire tous les autres travaux : binages, récoltes, moissons, préparation du karité, battages ; chaque travail a sa « manière » et, dans le village, un ouvrier ou une ouvrière y excelle particulièrement. L'on notera, quant aux battages, qu'ils s'accompagnent de réjouissances et qu'ils constituent une sorte de danse.

6° LA RÉCOLTE.

On sait que la récolte des grains est emmagasinée dans des greniers qui sont faits généralement en banco et surélevés sur un assemblage de fourches afin de les protéger contre les termites. Coiffés de paille, fermés par un système de nœuds et de loquets dont le chef de famille a la responsabilité, ils ressemblent aux maisons auxquelles ils sont souvent reliés par une membrane de poterie.

Les pois de terre, le riz-paddy, la farine de néré et le beurre de karité sont contenus dans des jarres fixes, scellées dans des huttes à cuisine ou à provisions.

Le maïs est conservé en épis qui pendent dans les maisons ou sous une tapade.

Les arachides, séchées sur l'aire, sont consommées, bouillies, pendant les veillées d'hiver quand elles ne servent pas à fabriquer l'huile.

Mais ce sont les greniers à mil qui sont les plus intéressants. L'on distingue entre greniers de semence, petits et qui portent souvent la trace d'un sacrifice propitiatoire et greniers de réserve, plus grands et qui paraissent avoir été connus de toute antiquité. Il y a une réserve à différents usages. Les chefs musulmans prévoyaient en effet une réserve pour le cas de guerre (nourriture des troupes en expédition) et une réserve pour les besoins collectifs : la nourriture des pauvres, des pèlerins ou voyageurs et des représentants du chef. Il y a enfin la réserve personnelle à la famille : la nourriture de l'année. Les sauterelles, des réquisitions abusives, divers maux ont corrompu cette organisation que nos greniers de réserve officiels font revivre. Les chefs musulmans en imposant leurs greniers de réserve n'ont fait que continuer une tradition fétichiste. L'on peut, sans s'avancer, affirmer que toute l'organisation rurale est d'origine fétichiste.

7° L'ÉCONOMIE DE TOUTE CETTE VIE.

Cette activité rurale se rattache à toute une économie que l'on fausse ou que l'on détruit si l'on veut en isoler un des éléments.

Sans entreprendre de longs développements sur le déséquilibre de l'économie indigène quand elle doit alimenter un commerce européen, qu'il suffise de montrer que les cultures, la transformation des récoltes et le petit élevage forment un tout. Cette économie alimente un commerce indigène (marchés indigènes) qui n'est pas négligeable, mais dès qu'un produit est recherché par le commerce européen, l'ordre de grandeur devient tel que les outils et les méthodes indigènes ne suffisent pas à la besogne et l'économie subit une grave rupture d'équilibre — et dans le travail et dans les prix. Les deux secteurs, européen et indigène, sont plus que jamais marqués et opposés et le même produit, selon qu'il est dans l'un ou dans l'autre secteur, subit de grandes variations. C'est ainsi que le coton vendu 1 franc le kilo dans le secteur européen (et ce n'est pas un prix rémunérateur pour les commerçants) vaut plus de 5 francs dans le secteur indigène. Conséquence : Les gens n'ont pas assez d'argent, quoiqu'ils en aient plus qu'autrefois, pour racheter ensuite du coton dans les boutiques européennes sous forme d'étoffes — et ils n'ont pas assez de coton pour entretenir l'antique industrie des bandes. D'autre part, le coton qu'ils ont cultivé pour le commerce européen a nuï aux cultures du mil. Et le mil qui valait 0 fr. 05 le kilo, il y a vingt ans, vaut 1 fr. 50 et 2 francs.

La société indigène ainsi troublée périrait si elle ne possédait une assez grande variété de ressources et notamment des produits oléagineux de cueillette (karité et diverses baies) et un petit élevage.

Quand on voit, dans la saison sèche, un paysan courir la brousse pour ramasser des morceaux de termitière et quand on l'entend qui déclare qu'il cherche ainsi la nourriture de ses poussins, il ne faut pas se hâter de l'accuser de flânerie.

Les champs, les cueillettes, les industries familiales, les petits élevages (chèvres, moutons, quelques bœufs) et la basse-cour, tout cela compose un ensemble qu'il faut embrasser si l'on veut comprendre la vie rurale indigène.

8° LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

Leur rôle est très important dans la vie indigène et notamment dans la vie morale de l'agriculture.

Il y a des sociétés magico-secrètes qui jettent le mauvais sort sur les champs.

Des sociétés magiques se sont fondées pour les combattre et ce sont celles-là qui conduisent les rogations pour la pluie.

Certaines sociétés de sorciers troublent les campements de

cultures par des crimes (hommes-lions, hommes-panthères).

D'autres (celle du léopard, issue, croit-on, de Sierra-Leone ?) mettraient en interdit tout ce qui est destiné aux européens. Parfois elles sont strictement locales et naissent d'une colère désespérée de la population : Dans une subdivision et à la suite de marchés de karité qui n'avaient pas donné satisfaction aux producteurs, une société naquit qui avait pour but de *couper* les karités. D'autres encore favoriseraient l'émigration en Gold-Coast et en Nigéria.

Mais les documents sur l'activité de ces sociétés manquent. On la devine, on ne saurait la sous-estimer, mais il faudrait une enquête sérieuse pour bien la connaître. Question délicate et enquête difficile.

CONCLUSION.

La conclusion pratique qui s'impose c'est que les pratiques culturelles des indigènes ne sont plus adaptées aux besoins. Mais en attendant qu'elles soient modifiées par une meilleure technique et par un outillage moderne, il importe de maintenir et même d'exalter l'esprit paysan qui les anime et de suivre attentivement leur évolution.

Il sera notamment utile de savoir comment les indigènes ont *réagi* dans leur centre de colonisation irriguée de Baguinda et s'ils ont, sous de nouvelles formes, suivi leur penchant à l'association et à la religiosité.

Enfin, il paraît nécessaire d'orienter avec plus de prudence que naguère les pratiques culturelles actuelles des indigènes vers des fins européennes. Il ne faut pas demander au travail indigène plus de choses et d'autres choses que ce qu'il peut donner. Et l'administration de ce travail, même pour des fins strictement indigènes, doit être étudiée et non improvisée, intelligente et non pas seulement autoritaire ou scolaire.

L'ÉLEVAGE INDIGÈNE EN ALGÉRIE

Rapport par M. G. TROUETTE,

Inspecteur du Service de l'Elevage de l'Algérie

L'Algérie a une superficie d'environ 220 millions d'hectares sur lesquels 200 millions, appartenant au régime saharien, n'offrent jusqu'ici aux animaux que d'infimes ressources alimentaires. De la surface restante, il convient encore de retrancher 3 millions d'hectares occupés par le domaine public, les forêts, ou livrés à des cultures diverses (vignes, légumes, tabacs, arbres fruitiers, etc...). Le cheptel algérien dispose donc de 17 millions d'hectares pour trouver sa nourriture.

Son effectif s'élève à 10.200.000 têtes sur lesquelles 9.500.000 sont entretenues sur des terres appartenant aux Indigènes en propriété privée ou collective et en partie sur des terrains communaux ou domaniaux.

Ces animaux, par espèce, sont ainsi répartis :

Chevaux.	114.452	Moutons...	5.225.993
Anes	273.525	Chèvres ..	2.850.692
Mulets.....	104.949	Chameaux.	172.459
Bœufs	761.163		
		Totaux ..	9.513.233 ¹

Leur poids global avoisine 540.000 tonnes. Tous facteurs considérés, chaque hectare nourrit donc environ 32 kilos de matière vivante, alors que la Métropole avant la guerre en nourrissait 120 kilos sur la même surface.

La valeur totale de ces animaux peut être, aux cours actuels, estimée à trois milliards de francs. Elle donne lieu à des échanges commerciaux atteignant 1 milliard, c'est-à-dire que le bétail est une des principales sources de revenus des indigènes.

1. Ces chiffres sont extraits de l'*Annuaire artistique de l'Algérie*, publié en 1930.

En tant que possesseurs de ce cheptel, la population autochtone doit être considérée à un point de vue différent, suivant qu'elle appartient au groupe arabe ou au groupe berbère.

Les Arabes, qui occupent presque toutes les grandes plaines et les Hauts-Plateaux, pays des grands parcours, détiennent la majeure partie du bétail. Les Berbères ou Kabyles, obligés, lors de l'invasion hilalienne, de chercher dans les zones montagneuses un refuge contre les conquérants, entretiennent peu d'animaux.

Les premiers, fidèles à la maxime « qu'Allah qui t'a créé te nourrisse », s'en rapportent à l'intervention divine pour la protection et la multiplication de leurs troupeaux. Habitant souvent sous la tente, ils n'ont pour leur bétail, ni abri, ni ressources alimentaires : le régime des pluies et la température commandent et dominent la situation animale. Un hiver trop rigoureux, une sécheresse trop prolongée, causent de véritables hécatombes, diminuant le cheptel parfois dans les proportions de 30 % ; des pluies abondantes, une température clémente, amènent au contraire une augmentation numérique. Les Arabes font naître presque tous les chevaux, les mulets, les bœufs et les moutons.

Les Berbères leur achètent ceux dont ils ont besoin, car détenteurs de faibles surfaces cultivables ou propres au paturage, ils ne possèdent de ce fait que peu d'animaux. Autant qu'ils le peuvent, ils amassent des réserves alimentaires pour les nourrir durant les mauvaises saisons. Souvent le gourbi en pierres et couvert en tuiles, abrite à la fois le bétail et son maître. Attachés à la terre, moins fatalistes que les Arabes, attendant autant de leurs efforts que de la puissance divine, ils aiment leurs animaux, les soignent, s'efforcent de les maintenir en bon état et, durant l'hiver, leurs bœufs et leurs moutons gras contribuent pour une large part à l'alimentation d'Alger en viande de boucherie.

Si les Kabyles possédaient suffisamment de terre pour élever des quantités de bétail, les progrès de l'animaliculture seraient probablement plus rapides. Le fatalisme, générateur d'indifférence passive, est un des caractères dominants des Arabes. Aussi pratiquent-ils exclusivement l'élevage suivant le mode extensif. Toutefois chez quelques rares pasteurs, sous l'action administrative et la contagion de l'exemple donné par les Européens, certains progrès se dessinent.

Mais de grands efforts sont encore à accomplir. Les indiquer sera la conclusion de cette note.

LE CHEVAL.

Situation économique. — Le Cheval ! L'Arabe et son cheval ! Pour les amateurs d'orientalisme, quels mots évocateurs de chevauchées prodigieuses, de fantasias pittoresques et éblouissantes, d'éclatants burnous flottant au vent de la course, de cavaliers rapides comme la flèche agitant leurs armes, poussant des cris parmi la poussière que dore le soleil et les fumées enivrantes de la poudre ! Tableau étrange, prestigieux, saisissant, mais dont la vie intense, l'ardent mouvement et les chaudes couleurs s'estompent, se calment et s'effacent de plus en plus dans un passé, cependant bien proche.

C'est que le cheval n'est plus pour l'Arabe une absolue nécessité, un instrument d'attaque et de défense. La paix française règne et le travail créateur de richesses a remplacé la guerre destructrice.

Mais, si bien des chefs indigènes oublient le chant du poète : « le paradis de la terre se trouve sur le dos des chevaux », et préfèrent le moelleux du coussin de l'automobile à la rudesse du dossier de la selle arabe, le cultivateur, le fellah se souvient de la parole du prophète : « La richesse vient du ventre des juments » et il continue à être éleveur, plus attaché cependant à produire de belles juments que de beaux étalons, car le temps n'est plus où le général Daumas disait : « Tout concourt à développer chez l'Arabe l'amour du cheval ».

Il semble que les circonstances se soient liguées pour le détourner de la production chevaline. La première atteinte portée à l'élevage indigène fut la décision qui écarta le cheval barbe de la remonte des régiments métropolitains de cavalerie légère. L'introduction, frauduleuse ou autorisée, des chevaux anglais et de leurs dérivés dans les courses, éloigna ensuite les Arabes des hippodromes qu'ils fréquentaient avec passion. Puis les diligences, les chemins de fer rendirent les communications plus aisées et aujourd'hui les nombreux autobus et auto-camions qui assurent rapidement le transport des voyageurs et des marchandises ont réduit le cheval barbe à n'être guère qu'un laboureur. Mais comme pour cette besogne il manque d'aptitudes et de masse, les cultivateurs européens importent ou produisent l'animal de trait dont ils ont besoin. Si j'ajoute que l'armée n'achète, et à des prix insuffisamment rémunérateurs, qu'un nombre restreint de chevaux, j'aurai indiqué les mesures pour lesquelles l'Arabe se désintéresse de la production du cheval et se livre à celle, plus lucrative, du mulet.

Aussi le nombre de chevaux en Algérie va sans cesse en dimi-

nuant. On en comptait, en effet, 175.899 en 1908. Vingt ans après, en 1928, la statistique n'en accuse plus que 114.452, soit une diminution de plus d'un tiers. Il semble que les éleveurs indigènes ne conduisent leurs juments à l'étalon que dans la mesure qui convient pour conserver le nombre de femelles indispensables au maintien de la race.

Races. — Ce mot est impropre, car si, dans les publications diverses relatives aux chevaux d'Algérie, on trouve la description de nombreux types autrefois reconnaissables, aujourd'hui, en raison de la facilité des communications, des transactions commerciales fréquentes et étendues, des croisements multiples qui ont été tentés aussi bien par les éleveurs que par les Haras militaires, tous ces groupes se sont confondus et il n'est guère, à mon avis, possible de reconnaître nettement d'autres variétés que celle du Nord et celles du Sud.

Chacune d'elles a des traits particuliers dus à son habitat, à son alimentation, probablement aussi à ses origines.

Dans le Nord où se trouvent des régions tardivement occupées par les Arabes, on rencontre des animaux qui ont conservé les caractères de la race autochtone, du cheval berbère, du cheval numide. Dans les Hautes plaines du Sud, en lisière du Sahara, habite un cheval que sa silhouette, son cachet, ses allures rapprochent du type oriental. On peut attribuer ces différences au fait que les cavaliers de la grande invasion du IX^e siècle, montés sur des chevaux orientaux, abordèrent la Numidie par la Cyrénaïque pour se répandre dans les régions du Sud en suivant la direction Est-Ouest.

Le cheval du Nord a la tête un peu lourde, son profil est généralement droit, parfois busqué. Son encolure est souvent épaisse et courte ; ses membres forts et ses tendons nets ; sa croupe avalée ; sa taille moyenne est de 1 m. 50, son poids d'environ 300 kilos ; sa robe est plus souvent grise que de couleur foncée.

Le cheval du Sud a le profil droit, la tête carrée, l'encolure légère et bien sortie, le garrot sec et accusé, le rein et le dos courts et larges, la croupe légèrement oblique. Ses membres sont légers, secs et nerveux. Sa robe est le plus souvent grise ou blanche. Il est en général pour la taille, la vitesse et l'énergie supérieur au cheval du Nord.

Quels que soient leur modèle, ces chevaux ont des qualités communes de rusticité, d'endurance, de sobriété, de douceur, qu'ils doivent à leur mode d'élevage et qui font du barbe *le premier cheval de guerre du monde*. Ce n'est point là une simple affirmation, mais une vérité que la dernière guerre a démontrée une fois de plus. Acceptée de tous et planant au-dessus de certains intérêts

régionaux, elle aurait fait accorder à l'élevage algérien les encouragements auxquels il avait droit et évité à la mère patrie lors de la dernière guerre, une grande partie des lourds sacrifices qu'elle s'est imposés pour assurer la remonte de l'armée.

S'il n'en a pas été ainsi, c'est que l'on n'a voulu juger le barbe que sur des aptitudes extérieures qui lui faisaient défaut et que l'on a négligé volontairement ce que j'appellerai ses vertus morales. On lui a reproché d'avoir la tête un peu lourde, la croupe avalée et surtout des allures inélégantes et raccourcies, de manquer de dispositions sportives. On a refusé de voir son dos solide, son rein soutenu, sa poitrine haute et profonde, ses membres robustes et nets, mais surtout on a méconnu ses qualités incomparables de courage, de vigueur, de rusticité, de fond et de douceur qu'il doit à son milieu et à son mode d'éducation.

Le Service des Haras militaires a tenté de modifier ses qualités physiques, d'augmenter son sang et sa vitesse par des croisements divers qui n'ont point donné les résultats attendus de leurs promoteurs.

Le dernier en date est le croisement avec le pur sang arabe. Le sang oriental a été largement diffusé dans l'élevage indigène depuis 1894. Aussi rencontre-t-on maintenant quantité de chevaux ayant l'empreinte orientale, silhouette distinguée, élégance des allures, mais dos un peu mou, membres grêles, jarrets trop haut placés, constitution moins équilibrée. Peut-être est-il temps de revenir au barbe moins affiné, plus important, plus fortement membré et de tempérament plus calme, mieux adapté enfin au pays et à ses besoins agricoles.

Elevage. — Les principales régions de la production du cheval sont situées au sud de la zone de culture céréalière, sauf dans le département de Constantine, où Sétif représente une sorte de bastion avancé vers le nord. Dans ce même département, la population chevaline la plus importante et la meilleure occupe la zone qui s'étend de Tébessa à M'Sila englobant Khenchela, Batna, Barika. Sétif est le centre de l'excellente production des tribus des Rhiras, des Eulmas et des Maadids.

Dans le département d'Alger, la production la plus distinguée est celle de Djelfa, de Sidi-Aïssa, de Boghari, de Chellala et du Sersou.

En Oranie, l'élevage est localisé à Relizane, Tiaret, Ammi-Moussa, Frenda, Aflou, Saïda et chez les tribus des Ksours, Ouled-Sidi-Cheick, Harrars et Traffis.

Sur ces vastes surfaces, l'autorité militaire qui a la direction de l'industrie chevaline en Algérie, répartit dans 120 stations de monte judicieusement choisies, les 600 étalons qu'elle entre-

tient dans ses dépôts. Du 15 février au 1^{er} juin, les animaux servent les juments qui leur sont présentées. C'est à l'âge de quatre ou cinq ans que l'indigène conduit sa jument à la saillie des étalons du « beylick ». Fécondée ou non, elle reprend rarement le chemin de la station de monte, car cette présentation unique permettra à son maître d'obtenir la « carta » d'origine, lorsque l'année suivante elle sera présentée au chef de station, suivie d'un produit, œuvre peut-être conçue au pâturage d'un quelconque cheval entier. L'indigène, en effet, sauf de rares exceptions, a depuis longtemps oublié le précepte : « choisis l'étalon et choisis-le encore », oubli d'autant plus grave de conséquences que la castration n'est jamais pratiquée par les indigènes.

Durant sa gestation, la jument n'est guère entourée de soins ; elle continue sa vie normale, portant quelquefois son maître au marché voisin, la plupart du temps entravée au pâturage ou attachée à un piquet aux environs de la tente. Elle subit des écarts extrêmes de la température, exposée aux vents, à la pluie, au soleil, à la neige, n'ayant pour se garantir, car l'Arabe ignore généralement l'écurie, qu'une couverture en laine, le « djellal », assez vaste pour envelopper tout son corps, sauf la tête et le bas des membres. Comme nourriture, elle a l'herbe qu'elle pâture, de la paille pendant quelques mois, sur les Hauts-Plateaux, des inflorescences d'alfa dans le Sud tant qu'elles sont vertes et une quantité d'orge, variant suivant l'abondance des récoltes et l'état de fortune de son maître.

A ce régime particulièrement dur, s'acquièrent les remarquables qualités d'endurance et de rusticité qui distinguent le cheval barbe, mais qui parfois ne permettent pas aux mères de mener à bien leur gestation.

Dès que la jument a mis bas, son maître l'entoure d'une vaste ceinture abdominale et huit à dix jours après la conduit à l'étalon. La femelle barbe est généralement bonne laitière et dans les premiers mois son lait suffit au poulain. S'il a la bonne fortune d'être né chez un éleveur aisé, chez un indigène de grande tente, il recevra en supplément de nourriture un peu de lait de brebis ou de chamelle. Il suit sa mère au pâturage aussitôt né. A six ou huit mois il est sevré ; la transition n'est point trop dure pour lui, si le sevrage coïncide avec la poussée des herbes printanières. Puis il mangera quelques poignées d'orge dont la quantité ira en augmentant avec son développement corporel.

Le dressage commence de dix-huit mois à deux ans, mais sans cette science hippique que l'on a tant vantée. Le mors brutal, les éperons aigus, les courses forcées domptent les plus indociles, mais fréquemment aussi tarent avant l'heure des poulains qui, bien conduits, auraient fait d'excellents chevaux. Afin de renforcer

les articulations de ces jeunes animaux, les indigènes les entourent assez fréquemment de cautérisations appliquées avec la pointe d'une faucille rougie. Tarés ou ayant conservé l'intégrité de leurs membres, tous ont pour caractéristiques l'endurance, la sobriété, le fonds, principales qualités du cheval de guerre.

Parmi eux, surtout dans le Sud, émergent quelques individualités remarquables au point de vue de l'harmonie des formes et de la vitesse. Ceux qui font cent kilomètres dans la journée et seraient prêts à recommencer le lendemain, ne sont point rares. L'aptitude du barbe au trot et au saut d'obstacle est indéniable. Les courses du Ministère de la guerre, qu'organise annuellement le Service des remontes sur les confins du Sahara, réunissent encore de nombreux chevaux qui, à plein galop, abattent 20 kilomètres en 30 ou 32 minutes : n'y a-t-il point là de remarquables performances que bien des gloires du turf ne pourraient égaler ? Elles étaient pleines de promesses et qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer le regret que des conceptions versatiles et sans connaissances zootechniques les aient fait négliger. Pour les cultiver il suffisait de se rappeler qu'un barbe authentique, Godolphin Arabian, est inscrit en tête du Stud book du pur sang anglais.

LES ANES.

L'âne a pour habitat les régions méridionales de la zone tempérée. Aussi le rencontre-t-on en grand nombre dans toute l'Afrique du Nord. D'après les statistiques officielles, il serait le seul animal domestique en Algérie dont le chiffre augmenterait. De 263.501 têtes en 1900, la population asine serait passée à 273.525 en 1928.

On peut en conclure qu'il est parfaitement adapté aux conditions de sa dure existence de labeur et de privation. Il se contente pour nourriture des herbes les plus grossières et sa délicatesse ne s'exerce que pour l'eau de sa boisson qu'il affectionne claire et fraîche. Sa reproduction est entièrement livrée au hasard des rencontres.

On peut le qualifier de cheval du pauvre. Il est l'auxiliaire indispensable du nomade dont il transporte le maigre mobilier ménager ; sur son dos, il conduit au marché les grains, le bois, le charbon que vont vendre les sédentaires ; il charrie, du lit des rivières sur la berge, le sable et le gravier ; il aide au nettoyage des villes dont les rues en escalier sont inaccessibles aux véhicules. Malgré sa petite taille qui dépasse rarement chez la majorité 0 m. 90, il ne fléchit pas sous un fardeau souvent égal à 100 kilos. Il doit cette puissance musculaire à la densité de ses

tissus, à la trempe de ses tendons, à la solidité de ses articulations, et cependant toutes ces qualités ne l'exemptent point des mauvais traitements qui font de lui, trop souvent chez l'indigène, le véritable paria des animaux domestiques.

Si l'on considère la robe comme une caractéristique différentielle de race, on peut admettre qu'il existe en Algérie deux rameaux de l'espèce asine : celui à robe marron, foncée sur le dos, l'encolure et les membres, s'atténuant jusqu'au blanc sale sous le ventre, et celui à robe gris-souris soulignée d'une bande cruciale brune jetée du garrot à la queue et transversalement sur les épaules.

Les ânes à robe grise se rencontrent un peu partout, mais ceux qui vivent dans le Sahara, au Mزاب et jusqu'au Hoggar ont un aspect particulièrement élégant et atteignent jusqu'à 1 m. 25. Ils ont des muscles d'acier et une vitesse d'allure incroyable.

Leurs congénères qui dans le Nord atteignent cette taille sont promus au rang de baudet étalon et employés à la production mulassière.

LES MULETS.

Les éleveurs indigènes se livrent de plus en plus à l'industrie mulassière, car elle laisse des bénéfices plus assurés et plus rapides que les profits retirés de la production du cheval. Mais ils n'apportent pas une attention suffisante au choix de la jument et bien rares sont ceux qui font preuve de discernement dans le choix du baudet. La jument est... ce qu'elle est, et sauf dans quelques régions où les syndicats d'Élevage ont introduit des baudets pyrénéens, on ne demande à un étalon que d'avoir une taille un peu plus élevée que la moyenne et une robe noire lavée au ventre.

A l'époque de la monte, le baudet est conduit de marché en marché, où pour deux ou trois « douros », dans un coin écarté, son maître l'accouple à autant de juments qu'on lui en présente, quelquefois huit, dix dans la même journée.

La femelle fécondée n'est l'objet d'aucun soin particulier, sauf dans le mois qui précède la mise-bas et durant lequel on lui accorde le repos le plus complet.

Le muleton qui naît de ces accouplements sans surveillance, est sevré au huitième mois. Si c'est un mâle, il est châtré vers 12 à 15 mois. A 18 mois le dressage commence. On lui apprend à subir le contact du « barda », du poitrail et du fessier ; à obéir aux brutales injonctions du mors arabe, à porter quelques légers fardeaux, à marcher l'amble, allure qu'affectionnent les indigènes et à laquelle leurs animaux peuvent parcourir 8 à 12 kilomètres à l'heure.

Dès son sevrage, le muleton doit se contenter comme nourriture de ce qu'il trouve au pacage et d'un peu de « teben » (paille battue aux pieds), additionnée d'une poignée d'orge. Cette maigre pitance lui suffit, grâce à sa puissance digestive. Reçoit-il une alimentation plus riche et quelques soins dans son jeune âge, sa taille s'élève, ses formes s'harmonisent et lorsqu'il atteint deux ans et demi à trois ans, les acquéreurs, nombreux, l'achètent de 2.500 à 5.000 francs, suivant sa stature et sa conformation.

Tracer un portrait type des mulets indigènes est tâche difficile. Leur taille varie de 1 m. 30 à 1 m. 50. D'aucuns sont petits, minces, étriés ; d'autres sont près de terre, courts, trapus, bien musclés ; certains sont enlevés, étroits de poitrine, quelques-uns sont grands et étoffés. Leur robe est baie, parfois grise, rarement alezane. Tous ont des qualités remarquables d'adresse, de force, d'endurance, de sobriété qui les font apprécier de ceux qui les emploient.

LES BŒUFS.

Situation économique. — L'espèce bovine, ainsi que l'indique sa répartition géographique, peuple surtout la région littorale et celle des hautes plaines qui conviennent à la culture des céréales. Les Indigènes, dit la dernière statistique publiée en 1928, en possèdent 760.000 sur lesquels 740.000 habitent les zones précitées, les immenses étendues des territoires du Sud n'en nourrissant que 21.000. C'est dans le département de Constantine que la densité de la population bovine est la plus élevée, puisqu'il en nourrit 368.000, près de la moitié de l'effectif total. Le département d'Alger en compte 209.000, alors que dans le département d'Oran le chiffre ne s'élève qu'à 162.000.

Les bovidés algériens indigènes, sans aptitudes spéciales, remplissent plutôt mal que bien leurs trois fonctions économiques : production de lait, de travail, de viande. Tous ces animaux, qu'ils habitent l'est ou l'ouest de l'Algérie, s'ils diffèrent par leurs caractères extérieurs, se ressemblent par leurs qualités physiologiques. Les indications suivantes concernent donc tous les bovins algériens.

La production laitière est plutôt faible, même eu égard à la petitesse de la taille. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement, car les vaches n'ont guère comme nourriture que les herbes qu'elles trouvent au pacage et n'ont jamais été soumises à la gymnastique fonctionnelle. Le rendement quotidien des meilleures ne dépasse pas huit litres dans les deux mois qui suivent la mise bas et la période utile de lactation n'est guère que de cinq à

six mois. Le lait est riche en matière grasse et accuse une teneur fréquemment supérieure à 40 grammes par litre.

Si les vaches sont médiocres laitières, les bœufs sont d'excellents travailleurs. Malgré leur petite taille, ils sont forts, résistants et ardents au travail. Attelés à un joug de cou, long parfois de deux mètres, ils labourent sur des pentes escarpées où des animaux plus lourds auraient peine à se tenir en équilibre, et y accomplissent un labeur qui dure du matin au soir ; ils pacagent à l'aube et au crépuscule et ne reçoivent qu'une maigre ration de paille, augmentée parfois chez les Kabyles de quelques poignées de caroube ou de gosses.

Le régime de vaine pâture dans les herbages naturels, soumet les bovidés indigènes à des alternatives d'abondance et de disettes. Gras de mars à août, ils commencent à maigrir vers la fin de l'été et ont perdu en janvier-février 20 % de leur poids. Cette alimentation déficiente retarde leur développement ; ils n'atteignent leur format maximum qu'à 7 ans et ne fournissent qu'une viande de deuxième qualité, dépourvue de graisse intersticielle, même en mai-juin, époque à laquelle ils sont le plus gras. Vivants, les bœufs pèsent en moyenne 260 kilos et les vaches 200. Leur rendement oscille suivant les saisons entre 50 et 40 %.

Toutes ces indications dénotent que l'élevage des bovidés entre les mains des indigènes est pratiqué dans de mauvaises conditions.

Races. — Les zootechniciens ne sont point d'accord sur la classification des bovidés autochtones de l'Afrique du Nord. Quel que soit le rameau ethnique auquel on les rattache, ils possèdent les mêmes aptitudes ; ils ont à peu près la même silhouette et ne diffèrent, sauf le groupe oriental, que par leur pelage qui est gris ou fauve, plus ou moins foncé.

Les animaux de robe grise peuplent tout le massif du petit Atlas, sur deux pentes, depuis la frontière tunisienne jusqu'au Djurdjura. Les animaux de robe fauve se rencontrent dans tout le reste du territoire. Les premiers sont connus sous le nom de bœuf de Guelma ou des Cheurfas qui se distinguent simplement par la teinte de leur robe plus claire chez les derniers. Que ces animaux soient de couleur grise ou fauve, la coloration s'accroît insensiblement pour devenir foncée aux épaules, à l'encolure, à la poitrine, à l'abdomen et aux cuisses. Les yeux sont entourés d'un cercle de poils noirs et le mufle est souvent gris ardoisé.

Ces bovidés ont une taille moyenne de 1 m. 15 à 1 m. 25. La tête, courte, supporte des cornes incurvées en avant et en haut. Le cou est bref, le fanon peu développé ; un garrot accentué surmonte un dos horizontal dont la région lombaire manque d'ampleur et se continue par une croupe qui présente une cassure

médiane sur l'épine sacrée et qui surmonte des hanches peu saillantes et une culotte insuffisamment garnie. Les membres fins et courts donnent à l'ensemble une forme trapue, ramassée. L'ossature est légère, mais résistante.

Ces deux races fusionnent dans le département d'Alger et sont assez fréquemment mélangées, surtout autour des centres de colonisation, avec des produits d'animaux importés.

Sur la frontière algéro-marocaine on trouve chez les indigènes quelques groupes de bovidés à robe froment clair ou brune de taille un peu plus élevée que leurs congénères. 1 m. 25, en moyenne. Ils sont de format longiligne et leur corps se rattache au type ogival : épaules aplaties, croupe brève, cuisse peu musclée. Leurs cornes développées affectent la forme d'une lyre. Ces animaux sont de souche marocaine. Les femelles sont médiocres laitières, les bœufs courageux au travail ; leur faible développement musculaire, l'élongation de leurs membres abaissent leur rendement en viande entre 40 et 45 %.

Élevage. — La pratique de l'élevage bovin n'est l'objet d'aucune attention chez les indigènes. La génisse est saillie au champ dès ses premières chaleurs, à douze ou quatorze mois. Elle ne reçoit aucun soin lors de la mise-bas ; elle en a d'ailleurs rarement besoin. Dans le mois qui suit la naissance, le veau est séparé de sa mère pendant qu'elle va aux champs. Il tette deux fois par jour le lait que veut bien lui laisser son maître. Fort heureusement la vache indigène possède la faculté de retenir son lait, assurant ainsi la nutrition du jeune. Celui-ci est sevré à six mois à l'aide d'une muserolle en palmier tressé, parfois armée de longues pointes de fer ou d'une peau de hérisson appliquée sur son mufle. Obligé de prendre trop tôt une nourriture que sa mère ne lui donne qu'insuffisamment, un veau arabe d'un an est un animal maigre et chétif, recouvert d'une bourre épaisse, à tête énorme, à ventre disproportionné, mesurant 60 à 65 centimètres de hauteur et pesant de 50 à 60 kilos.

Quand l'herbe devient nourrissante, dans trois mois ce jeune animal se transforme rapidement. Son poil bourru tombe, son ventre s'efface, son œil devient vif et il prend de la vigueur musculaire. Lorsqu'il atteint deux ans, il est châtré brutalement par martelage. Recevant suivant les saisons, la neige, la pluie, le vent, le soleil, il attendra ainsi, soumis à des alternatives de disette et d'abondance, quatre ans, époque à laquelle commencera son dressage de laboureur.

Chez l'Arabe il a pour tout abri, la plupart du temps, la coupole du ciel et une sorte de parc entouré d'une haie de jujubiers sauvages, parfois d'un mur en pierres sèches, rarement d'un hangar

ouvert à tous les vents. Il passe là ses nuits, sans litière, couchant sur ses excréments.

Chez le Kabyle, qui n'a jamais qu'un petit troupeau, une ou deux paires de bœufs et autant de vaches, ces animaux sont mieux soignés. Ils reçoivent comme nourriture de la paille, que parfois leur maître achète au loin et ils partagent fréquemment avec lui son toit : le bétail au rez-de-chaussée, les humains à l'étage.

La vie des bovidés s'écoule ainsi chez les indigènes, jusqu'à la vieillesse, parfois fort avancée, sauf pour quelques taurassins, « adjemis », et quelques bœufs d'herbage, qui sont vendus pour la boucherie entre deux et cinq ans. Pour les autres, ils vont à l'abattoir vers douze à quatorze ans, alors que fatigués par une existence de labeur ou une succession ininterrompue de gestation, ils ne peuvent fournir qu'un insuffisant rendement de viande de qualité inférieure.

LES MOUTONS.

Situation économique. — De toutes les espèces domestiques entretenues en Algérie, la plus importante par son effectif et son rôle économique est l'espèce ovine. Elle compte une population qui présente des écart considérables dus à des hivers d'une rigueur excessive ou à des sécheresses exceptionnelles. Le maximum, plus de dix millions de têtes, a été atteint en 1887-88 ; ce chiffre s'est abaissé à cinq millions quatre cent mille en 1922-23.

Ce troupeau, par la vente de ses produits, fournit aux pasteurs le numéraire indispensable pour acheter les denrées et les objets manufacturés dont ils ont besoin et pour acquitter leurs impôts ; il leur procure en outre la laine pour se vêtir et confectionner leurs tentes, des peaux pour leurs récipients, de la chair et du lait pour leur nourriture.

L'élevage ovin algérien apporte encore annuellement à la métropole pour son alimentation carnée et son industrie lainière 800.000 moutons et 90.000 quintaux de laine. Ces transactions se traduisent par un mouvement de fonds qui oscille aux environs de 250 millions. Le commerce intérieur atteint sensiblement le même chiffre. La valeur globale du troupeau peut être, aux cours actuels, évaluée à 1 milliard 200 millions.

Ces indications précisent l'importance économique du cheptel ovin qui dans des régions arides et semi-désertiques a créé l'unique ressource qu'il était possible d'y réaliser, car seul, il peut tirer parti d'une végétation spéciale, fille d'un dur climat et de pluies insuffisantes. Son exploitation constitue la plus belle de toutes

les opérations agricoles et commerciales de l'Algérie, car elle a été accomplie presque peut-on dire, sans mise de fonds.

Les neuf dixièmes du troupeau appartiennent aux indigènes, Berbères et Arabes, ces derniers étant sédentaires, semi-nomades et nomades.

Les Berbères de la grande et de la petite Kabylie, ne possèdent généralement qu'un petit nombre d'ovins. Un troupeau de 20 brebis est rare : l'extrême division de la propriété, l'absence de terrains de parcours, expliquent cette situation que l'on retrouve dans l'Ouarsenis, le Dahra et la région de Nedromah. Quant aux Berbères des massifs montagneux de l'Aurès, situés entre les Hauts-Plateaux constantinois et la zone nord du Sahara, leurs troupeaux, plus importants, passent l'hiver dans les plaines et l'été sur les sommets.

Les Arabes, grands éleveurs, parcourent avec leur cheptel la région que l'on appelle « le pays du mouton » et qui comprend les régions du Sud, des Hauts-Plateaux et du Sahara septentrional, vastes étendues steppiennes dont l'altitude varie de 200 à 1.200 mètres et les températures extrêmes de -7° à $+45^{\circ}$. Des vents brûlants l'été et glacés l'hiver, des pluies rares et torrentielles empêchent ou déterminent l'éclosion d'une végétation spéciale qui ne permet qu'un élevage extensif. Les troupeaux, bien que peu nombreux proportionnellement à la surface dont ils disposent, trouvent difficilement leur nourriture dans des pâturages presque toujours maigres. Aussi ne peuvent-ils séjourner longtemps sur les mêmes points. D'un autre côté, la nécessité de fuir des régions desséchées l'été ou glaciales l'hiver, oblige encore les pasteurs à de fréquents déplacements pour procurer à leurs animaux nourriture et boisson, ou climat plus tempéré.

L'amplitude et le sens de ces déplacements varient suivant les régions et les tribus. Les pasteurs du Sud constantinois remontent dès la fin avril vers les Hauts-Plateaux ; ils se répandent de Sétif à Souk-Ahras, s'avancant parfois jusqu'en vue de la mer. Puis, quand les pluies d'automne surviennent, ils rejoignent leur pays d'origine, accompagnés de nombreux troupeaux du Tell qui vont hiverner dans le Sud.

Les pasteurs algérois quittent le Sahara dès qu'arrive la sécheresse, en mars-avril, et suivant une direction S.-E.-N.-E., viennent estiver durant cinq à six mois dans la région du Sersou pour regagner en octobre leurs pâturages d'hiver. Quelques tribus semi-sédentaires qui habitent les régions bordant le Tell, conduisent leurs animaux, suivant les saisons, dans les plaines ou les points élevés, mais sans dépasser généralement les limites de leurs unités administratives.

Quant aux pasteurs oranais, ils envoient l'hiver leurs troupeaux

dans le Sahara sous la conduite des seuls bergers. Dès l'arrivée des chaleurs, commence la remontée vers le nord, où ils trouvent dans la zone des chotts sans s'avancer dans le Tell, de l'eau et de bons pâturages.

Races. — Les moutons algériens appartiennent à quatre races bien distinctes : *touareg*, *barbarin*, *berbère* et *arabe*.

Le mouton *touareg*, le « dahman », habite les oasis de l'extrême-sud et ne compte guère qu'une dizaine de mille représentants. Il est caractérisé par la conformation ogivale de son corps, l'élongation à l'aplatissement de ses membres, un revêtement pileux dur et raide.

Sur les confins tunisiens, quelques tribus entretiennent trois cent mille ovins environ appartenant à la race *barbarine*. Leur trait le plus saillant est une queue surchargée de graisse pesant de 1 à 4 kilos, qui recouvre les fesses et descend jusqu'aux jarrets. La toison est ouverte et mécheuse, la laine grossière et jarreuse.

Dans les régions montagneuses habite la race *berbère*, un peu plus nombreuse que la précédente. Elle a une petite taille, une poitrine étroite, une croupe abattue, des gigots minces. Sa toison est longue, sèche, très jarreuse et laisse nus la tête, le cou, le ventre et les membres.

La race *arabe* est de beaucoup la plus nombreuse. Quelques caractères spéciaux touchant la taille, la conformation, la coloration de la tête font que l'on reconnaît diverses variétés qui ont comme traits communs : tête volumineuse, chanfrein busqué, œil saillant, poitrine ample et profonde, reins larges, croupe pointue, gigots plats. Le poids moyen de ces ovins est de 53 kilos pour les béliers, 38 pour les brebis, 42 pour les moutons de deux ans. Le rendement en viande nette, quand ils sont gras, peut atteindre 55 %. La toison dont la couleur et la valeur industrielle varient suivant les régions et les individus, pèse en moyenne dans l'ensemble 1 kg. 600. Son rendement en lavé à fond oscille entre 40 et 46 %.

Élevage. Le nombre de têtes dans un troupeau-type est de 250 brebis et 10 à 15 béliers, les animaux portent la plupart du temps une marque spéciale pour permettre à leur propriétaire de les revendiquer en cas de vol ou de substitution.

Le matin le troupeau quitte le campement et part au pâturage, s'égaillant suivant l'abondance de la végétation, il occupe parfois un front de 700 à 800 mètres. L'après-midi, il reprend le chemin des tentes, ayant parcouru dans la journée de 15 à 20 kilomètres. Si le pâturage est trop éloigné, le troupeau couche parfois sur place sous la garde du berger. Sans abri d'aucune sorte, soumis

à de fréquents déplacements, il est parfois sur les Hauts-Plateaux surpris par des tempêtes de neige ou de vent glacial qui font périr dans la nuit les plus faibles et les plus âgés. Puis, les chaleurs arrivent, les transhumants commencent leur remontée vers le nord, où ils trouvent leur subsistance, soit dans des terrains domaniaux, soit dans les chaumes des céréales.

Les pasteurs en général ne se préoccupent qu'insuffisamment du choix des géniteurs. Pour eux, la richesse est constituée par le nombre de têtes possédées, non par la valeur zootechnique des animaux. Le choix des béliers est surtout guidé par la taille. L'origine, la conformation, la finesse de la laine les laissent indifférents. La séparation des sexes n'est jamais observée et la lutte se fait en tout temps. Aussi l'agnelage dure du début de novembre à fin avril. Parfois même lorsque les pâturages sont abondants, les femelles qui ont mis bas en novembre, font une deuxième portée en juillet-août.

Les agneaux naissent au pâturage. Aucun soin n'est donné aux brebis que leurs petits attendent attachés par les membres antérieurs à une corde, sous la tente, et qu'on libère le soir quand le troupeau rentre du pâturage. Durant vingt jours ils tettent en entier le lait des mères avec lesquelles on les laisse toute la nuit. Puis ils suivent le troupeau au pacage. A trois mois, trois mois et demi, a lieu le sevrage. Les agneaux forment alors un petit groupe qui est gardé séparément pendant quelques semaines ou qui est envoyé en « subsistance » dans un autre troupeau si le propriétaire en possède plusieurs.

A un an, quinze mois, les agneaux sont châtrés. Les indigènes ne pratiquent point la castration avant cet âge, car ils croient que les souffrances empêchent les animaux de chercher leur nourriture, et retardent leur croissance. Cette opération se fait par bistournage ou énucléation et ne va pas sans entraîner une mortalité de 5 %. Grâce aux efforts du Service de l'Élevage, l'emploi sans danger de la pince à émasculer par écrasement du cordon se répand de plus en plus.

La récolte de la laine commence en mars pour prendre fin au début de mai. Elle se fait encore souvent à l'aide d'instruments primitifs, couteau ou faucille, parfois avec des forces, longs ciseaux à lames triangulaires reliées par un ressort en demi cercle. Les pasteurs sont encore réfractaires à l'emploi de la tondeuse mécanique, qui, disent-ils, tond trop ras et expose la peau à l'érythème solaire. Comme la tonte est faite la plupart du temps à même le sol, la toison s'imprègne de terre qui vient s'ajouter aux poussières qui la pénètrent lorsque les vents soulèvent les sables.

Au cours de son existence le mouton algérien a à se défendre contre de redoutables ennemis : la faim, la soif, le froid, les maladies.

Contre la faim la solution paraît simple au premier examen ; il suffit, semble-t-il, de constituer des réserves de nourriture. Bien des propositions ont été faites pour y arriver : ensemencement des bords des chotts par des salsolacées, culture du figuier de Barbarie, suppression de la vaine pâture, clôture des pâturages, plantes xérophiles à introduire dans le Sud, etc..., toutes suggestions impossibles à réaliser. Il en est de même des réserves fourragères apportées du nord en raison des capitaux considérables qu'il faudrait engager pour les réunir, les transporter, les surveiller, ressources que les intéressés ne possèdent pas. Peut-être y arrivera-t-on si par des procédés mécaniques on peut rendre consommables l'armoïse, l'atriplex et surtout l'alfa qui couvrent plus de cinq millions d'hectares.

Afin d'assurer l'abreuvement, tout un programme pour la création et l'aménagement de points d'eau est en voie d'exécution.

La protection des animaux contre le froid se heurte à des difficultés insurmontables en raison de leur nomadisme. L'abri est en effet le corollaire de la sédentarité, de la fixation des nomades de la disparition de la transhumance, conditions dont on ne peut entrevoir la réalisation.

On est mieux armé pour lutter contre les trois maladies qui assaillent le troupeau ovin. La vaccination anticlaveleuse le protège sûrement des atteintes de la clavelée. Il suffit que les indigènes utilisent les nombreuses installations pour bains antigaleux que l'Administration a fait construire pour que leurs moutons soient à l'abri de la gale. Enfin, contre la strongylose, les essais tentés permettent d'espérer d'heureux résultats.

Mais il ne faut pas oublier qu'en milieu indigène, toute prophylaxie se heurte à d'insurmontables difficultés, inhérentes à l'état d'esprit des pasteurs qui, fatalistes et imprévoyants par nature, ne voient dans les affections qui frappent leur cheptel qu'une manifestation inéluctable de la volonté divine.

Tous ces moyens prophylactiques ne peuvent agir que sur la conservation du troupeau, mais sont impuissants à augmenter ses aptitudes qui relèvent des méthodes zootechniques.

Nombre de tentatives qui remontent à plus de soixante ans ont démontré l'impuissance du croisement avec des races améliorantes. La sélection demeure le seul procédé à mettre en œuvre pour l'augmentation des aptitudes du troupeau indigène. Elle ne consiste pas seulement à rechercher les meilleurs géniteurs, mais encore, par la castration, à empêcher les mauvais de se reproduire. Les résultats à en attendre sont aujourd'hui nettement établis par dix ans d'expériences poursuivies à la Station d'Élevage ovin de Tadmit, résultats qui se traduisent par l'amélioration de la conformation, l'augmentation du volume corporel, l'accrois-

sement du poids et de la finesse des toisons, la majoration du taux des naissances et la diminution de celui des décès.

LES CHÈVRES.

Davantage encore que les autres animaux domestiques appartenant aux indigènes, les chèvres vivent plus près de l'état de nature. Les propriétaires se bornent à les soumettre à la surveillance d'un berger dont la mission consiste à leur faire regagner le soir la tente ou le gourbi, afin que soit recueilli, pour l'alimentation familiale, le peu de lait qu'elles fournissent. Leur nourriture est fonction des ressources naturelles et leur reproduction entièrement livrée au hasard. Cette pratique, plusieurs fois séculaire, a rapetissé le format et réduit la production lactée.

Les chèvres algériennes appartiennent à deux races : une non dénommée, c'est la race autochtone, la chèvre kabyle, l'autre, la chèvre arabe qui se rattache à la race nubienne.

La chèvre kabyle peuple abondamment les massifs montagneux de la Kabylie, de l'Aurès, du Dahra, etc... Elle est de petite taille, vive, indisciplinée. Son poil est long et de couleur généralement brun foncé, parfois noir. Sa tête, de profil courbe, est surmontée de cornes et porte des oreilles longues et tombantes. Ses mamelles globuleuses, à trayons divergents, fournissent à la mise-bas un litre de lait.

La chèvre arabe se rencontre dans les Hauts-Plateaux et les régions septentrionales du Sahara où elle partage l'existence errante des moutons qu'elle guide, parce que plus hardie, dans les passages difficiles. Sa taille atteint 0 m. 70. Sa tête est dépourvue de cornes. Sa robe est polychrome et présente, fréquemment associés, du blanc, du roux, du noir, du gris. Son rendement en lait est supérieur à celui des chèvres kabyles. Aussi la trouve-t-on mélangée aux ovins car elle fournit un appoint important à la nourriture des pasteurs.

Elle donne encore sa chair, son poil pour la confection des tentes, et sa peau, une fois dépouillée, sert de récipient pour le transport de l'eau et la fabrication du beurre.

L'importance économique de la chèvre est pour l'indigène algérien sensiblement égale à celle du mouton. Dans certaines régions montagneuses, aux pontes escarpées couvertes de broussailles où aucune culture n'est possible, la chèvre, malgré cette pauvreté, procure encore des bénéfices à ceux qui l'élèvent. Aussi, malgré les dégâts qu'elle commet parfois dans les jeunes taillis, elle doit être tolérée comme un mal nécessaire. La proscrire, la faire disparaître, ainsi que cela a été parfois envisagé et demandé,

L'ÉLEVAGE INDIGÈNE

serait une mesure désastreuse pour certaines populations dont elle est l'unique ressource. Il conviendrait plutôt de tenter son amélioration. L'augmentation de ses aptitudes compenserait la diminution d'un effectif qui de plus de 4 millions de têtes en 1900 est réduit en 1928 à 2.850.000.

LES CHAMEAUX.

Pour qu'un tableau de l'élevage indigène soit complet, il convient de dire quelques mots du chameau.

Merveilleusement adapté au milieu dans lequel il vit, le chameau est intimement lié à l'existence des tribus nomades. Il sert aux pasteurs en déplacement comme bête de somme « djemel », pour le transport de leurs tentes et de leur mobilier sommaire ; il sert également à nos troupes du Sahara, comme monture pour assurer la police du désert. Il appartient alors à une variété, le « méhari », que la sélection et l'entraînement ont doté d'allures rapides et d'un fonds de résistance remarquable.

Dans les pâturages où il se nourrit d'herbes délaissées par les autres espèces domestiques, le chameau vit en troupes, « ibel », de 40 à 200 têtes. Un étalon, le « faal » conduit le groupe. Il est choisi parmi les plus grands, les plus forts. Les femelles sont fécondées quand elles ont atteint de 4 à 5 ans. Un an après naît le chamelon qui vit l'existence du troupeau. Il est sevré à 15 mois et châtré à 3 ans, si ses apparences extérieures ne le désignent pas comme un futur étalon.

Le chameau fournit aux indigènes son poil qui, mélangé avec de la laine sert à la fabrication d'étoffes résistantes et imperméables, utilisées pour la confection des tentes et des vêtements d'hiver. Les indigènes emploient sa peau pour leurs chaussures.

L'Administration des Territoires du Sud encourage son élevage par des distributions de primes et par des courses. Cette production est appelée à profiter de toutes les améliorations que l'on apportera dans la vie pastorale du Sud pour le perfectionnement de l'industrie ovine.

CONCLUSIONS

De cet exposé de l'élevage indigène en Algérie, découle nettement l'indication qu'il est urgent de chercher à améliorer les pratiques défectueuses qui le maintiennent dans son état d'infériorité.

Cette amélioration ne peut être attendue de la seule initiative

des pasteurs. Elle ne peut être que l'œuvre de l'Administration française. Pour l'entreprendre il faut qu'elle soit convaincue que l'élevage est la deuxième source de fortune des Arabes et des Kabyles et que perfectionner le cheptel est le meilleur moyen d'améliorer leur situation économique. Pour réussir il faut que tous les agents administratifs qui, à un titre quelconque, ont charge de diriger les indigènes dans la voie du perfectionnement agricole, prêtent à cette entreprise leur concours intégral sans lequel tous les efforts améliorateurs seraient stériles.

En premier lieu, et pour toutes les espèces animales, il est indispensable d'assurer au bétail une nourriture suffisante. L'alimentation est la puissance améliorante dominatrice. Tant que le cheptel indigène sera affamé quatre mois de l'année, son perfectionnement sera en vain poursuivi. Convaincre les éleveurs de cette vérité doit donc être la première tâche à remplir pour les amener à des modifications culturelles permettant la constitution de réserves alimentaires. Je sais parfaitement que cela n'est point partout réalisable, mais il est indispensable de l'entreprendre sur tous les points où la réussite est possible.

Des mesures particulières s'imposent ensuite pour chaque espèce, je vais brièvement les énumérer.

Pour voir reflourir *la production du cheval* en Algérie, il faut : 1^o Accorder les inclinations des Arabes avec leur intérêt, c'est-à-dire augmenter le nombre des achats pour l'armée et arriver à la parité des prix payés aux éleveurs dans la métropole ; 2^o Avoir une doctrine d'amélioration, la sélection, et éviter l'emploi comme reproducteur de métis incertains actuellement en service ; 3^o Appliquer rigoureusement les prescriptions du décret du 4 mars 1906 et de l'arrêté du 29 janvier 1907 sur la surveillance des étalons.

L'industrie mulassière recevrait d'utiles encouragements par la suppression des marvaux baudets rouleurs et l'achat d'étalons de valeur dont le prix serait en partie acquitté sur les fonds des sociétés de prévoyance.

L'amélioration de *l'espèce bovine* peut être obtenue : 1^o par l'institution de taureaux approuvés dans les tribus ; 2^o par la castration encouragée des géniteurs défectueux ; 3^o par la création de concours communaux.

Pour augmenter le nombre et les aptitudes du *troupeau ovin*, il conviendrait d'avoir recours : 1^o à des mesures sociales : création de coopératives, de syndicats d'élevage ; 2^o à des mesures zootechniques : application générale de la sélection et des diverses prophylaxies ; 3^o à des mesures administratives : intervention éclairée et permanente de fonctionnaires dirigeant des pays moutonniers, réorganisation des commissions pastorales tombées en désuétude, augmentation des primes d'encouragement à l'éle-

vage, création de stations expérimentales d'élevage, éducation des pasteurs, constitution par les chefs indigènes de troupeaux de sélection, obligation stricte de traiter les animaux atteints de clavelée ou de gale, enfin aménagement, recherches et création de points d'eau particulièrement dans les zones de pâturages désertes parce que les animaux ne trouvent point à s'y abriter.

L'amélioration de *l'espèce caprine* pourrait être obtenue par l'introduction de chèvres angoras ou de la race des Alpes qui déjà se sont parfaitement acclimatées en Afrique du Nord.

Quant aux *chameaux*, ils bénéficieront de toutes les améliorations apportées dans la vie pastorale du Sud et des Hauts-Plateaux.

La tâche est évidemment lourde et longue. Elle ne saurait s'accomplir par la seule promulgation d'instructions ou de circulaires, car elle nécessite une action directe, permanente et éclairée auprès des éleveurs, une unité de direction, une continuité de vues et une coopération agissante des pouvoirs publics et des intéressés. Mais ce n'est point parce que l'œuvre est ardue qu'il ne faut point l'entreprendre. Les intentions déjà manifestées par M. le Gouverneur Général CARDE prouvent qu'elle le sera.

L'ARBORICULTURE FRUITIÈRE INDIGÈNE

Rapport par M. J. BRICHET,

*Conseiller agricole, chargé de l'Arboriculture à la direction de
l'Agriculture d'Algérie.*

L'arboriculture fruitière indigène est faite de l'exploitation extensive des espèces spontanées ou de toutes façons favorisée par le climat. Elle est presque négligée par l'arabe qui sait se contenter de fruits sauvages, comme la figue de Barbarie (*Opuntia*), de prunes-cerises (pr. *cerasitera*), de mûres de mûriers (*M. Nigra*), d'arbouses (*Arbutus unedo*), de pommes de Mahon (*M. paradisiaca*), de Mech-Mech (pr. *armeniaca*), d'Azerolles (*Cratagus azarollus*), de figues de toutes sortes. Cependant, les arabes stables et quelque peu évolués habitant les agglomérations, cultivent, pêle-mêle dans un but purement domestique, toutes nos meilleures variétés fruitières.

L'arboriculture proprement dite est surtout pratiquée par les Kabyles qui en vivent pour ainsi dire, si on compte l'olivier, le figuier et le caroubier parmi les arbres fruitiers. L'olivier et le figuier sont en effet les deux principales richesses du massif berbère. Les statistiques officielles estiment à 4 millions le nombre de sujets du premier et 5 millions le nombre des seconds qui sont actuellement en production dans l'étendue de la Grande Kabylie, c'est-à-dire, le pays limité au Nord par la mer Méditerranée, au Sud par le Djurdjura, à l'Est par la Soumamm, à l'Ouest par l'oued Isser. Ils sont là plutôt comme une manifestation de la nature que comme le résultat d'un travail humain. L'olivier y forme des peuplements forestiers considérables. Ce sont eux d'ailleurs qui ont servi de base à l'établissement des olivettes actuelles. Le Kabyle plante des oliviers quand il ne peut pas faire autrement et que son terrain ne porte aucun oléastre. Il se sert

alors de plants de toutes provenances, boutures, éclats, plançons, oléastres greffés en pépinières, etc..., etc... Mais le plus souvent, son champ contient de nombreux oléastres ou des oliviers assauvagés résultant du semis par les oiseaux (grives et étourneaux), qu'il lui suffit de greffer avec une variété du pays, considérée comme bonne productrice d'huile. Les paysans berbères savent tous plus ou moins greffer l'olivier, qui n'est d'ailleurs pas exigeant quant à la technique de l'opération du greffage. C'est surtout la greffe en couronne simple qui est en usage chez les Kabyles. L'arbre est étêté à une certaine hauteur puis, à un endroit convenable de la section, le greffeur enfonce, entre écorce et bois, une spatule de bois sec et dur, taillée en bec de flûte très effilé. Ensuite, choisissant un fragment de rameau d'olivier, d'épaisseur convenable, il taille la base de celui-ci en biseau allongé et le substitue à la spatule de bois sec avec laquelle on lui a préparé sa place sous l'écorce du sujet. Si le tronc d'olivier sauvage à greffer est gros, 0 m. 10 de diamètre par exemple, le greffeur place ainsi sur la périphérie de la section 3 ou 4 greffons. L'assemblage est vaguement ligaturé au moyen d'une corde, ou de raphia, puis englué avec de la terre pétrie et enfin enveloppé de vieux chiffons qui maintiennent l'engluement et protègent le tout de l'insolation, de la pluie, du vent, etc...

Plus rarement on rencontre des greffeurs pratiquant d'autres modes de greffage qui conviennent à l'olivier, comme le greffage en fente, ou le placage, si connu des indigènes tunisiens. Les soins culturaux que le paysan kabyle octroie à ses oliviers sont très sommaires. Il laboure généralement le sol sous les arbres, soit par mesure de propreté, par crainte d'incendie, ou bien pour y faire des cultures intercalaires de fèves, de pois-chiche, de millet, etc. Il ne fume pas ; d'ailleurs, les arbres issus de semis spontanés sont tellement ancrés dans le sous-sol à une grande profondeur, que les engrais lui paraissent inutiles. Il ne taille pas à proprement parler. Il élague en ramenant l'arbre sur ses branches mères et sous-mères, lorsque celui-ci, après plusieurs grosses récoltes, manifeste des signes d'épuisement. La récolte des olives est l'occasion, pour le cultivateur berbère, de donner libre cours à sa méthode archaïque de gaulage des arbres, qui laisse ces derniers mutilés et affaiblis pour de longues années.

En général, le cultivateur kabyle d'oliviers n'a pas sensiblement évolué dans la technique culturale. Il ne travaille pas mieux aujourd'hui qu'il y a 30 ou 40 ans. Il laisse la nature faire. Par contre il a fait de grands progrès dans l'oléifaculture ; les vieux moulins à huile disparaissent tous les jours et sont supplantés par des machines modernes d'extraction.

Le figuier sous toutes ses formes est à la base de la production

fruitière indigène. Il assure en grande partie la subsistance des populations montagnardes du massif kabyle et laisse un excédent de fruits séchés qui constitue la principale source de revenus des habitants. Le figuier dioïque, ou figuier d'automne, est le type le plus cultivé en vue de la production des figues de séchage. Sa culture est une suite de pratiques routinières qui n'ont bénéficié d'aucune amélioration sensible depuis la conquête de l'Algérie et, comme elle est restée l'apanage exclusif de l'indigène, on s'explique pourquoi, malgré l'importance considérable du nombre d'arbres en production, la figue d'Algérie ait perdu tant de terrain sur le marché mondial. Tout est à faire dans cette culture si nous voulons lui conserver son intérêt. C'est presque une croisade à entreprendre contre les procédés primitifs de travail encore en usage aujourd'hui chez les populations kabyles, plus confiantes dans l'influence des amulettes (crânes de bœuf, de mouton, de cheval) qu'elles suspendent aux arbres pour en préserver la récolte, que dans l'action d'une fumure rationnelle.

Parmi les autres arbres fruitiers qui sont exploités de façon extensive par les indigènes, il y a lieu de citer l'abricotier sauvage, ou Mech-Mech, qui fait l'objet, dans le massif de l'Aurès, non pas à proprement parler d'une culture, ni même d'un soin, mais d'une attention spéciale, pour son fruit que les Chaouïas sèchent au soleil et emploient ensuite dans leurs préparations culinaires. La technologie du séchage des mech-mech est primitive, dépouillée de toute précaution hygiénique et aboutit à l'obtention d'un produit que seuls les indigènes peuvent utiliser.

Le noyer, qui forme dans cette même région des peuplements très intéressants, producteurs de fruits de qualité quelquefois comparable à celle de nos meilleures noix métropolitaines, non seulement n'est l'objet d'aucune culture, mais il est systématiquement dévasté par les indigènes. Ceux-ci en recherchent l'écorce radicale que les femmes emploient à divers usages de toilette spéciale.

La vigne indigène ou vigne kabyle mérite une mention pour son originalité et son adaptation parfaite aux mœurs du cultivateur musulman. Elle pousse sans soins au pied d'un frêne ou d'un micocouiller qui lui sert de support et qu'elle finit par envahir de ses sarments. Pas ou presque jamais de taille, pas de soufrage ni sulfatage, pas de culture. Aucune peine que celle que comporte la récolte, quelquefois difficile, des raisins haut perchés. Ceux-ci ont la chair grossière ferme, mais généralement bonne et agréable. On en compte un nombre très grand de variétés, dont quelques-unes présentent un intérêt commercial considérable par leur tardivité et leur comportement dans le transport à grandes distances. Il conviendrait d'en standardiser la production.

L'ARBORICULTURE FRUITIÈRE INDIGÈNE

En définitive la technique culturale arboricole indigène, quand il en existe une, comme c'est le cas pour l'olivier et le figuier, est faite de procédés primitifs qu'il est très difficile d'améliorer, tellement ils conviennent aux mœurs et au tempérament des cultivateurs dont ils sont en quelque sorte une émanation.

ÉTAT ACTUEL DE LA PRODUCTION INDIGÈNE¹

Rapport du Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale française.

La production indigène de l'Afrique Équatoriale française se limitait jusqu'en 1925 à l'ensemble des matières premières qui constituaient les produits spontanés.

Le caoutchouc faisait et fait encore l'objet d'un important trafic. La saignée des Funtumia, Landolphia et Céara sauvages rapportait beaucoup aux producteurs indigènes. Avec l'ivoire, le caoutchouc sylvestre constituait la plus grosse part des exportations congolaises.

Mais la crise aiguë qui affecta les transactions sur la gomme, crise qui se prolonge avec intensité, amena l'Administration à porter ses efforts sur l'exploitation, par les indigènes, d'autres produits de première nécessité. Mais, dès ce moment, il fallut avoir recours à la culture. Sans difficultés, les indigènes comprirent ce que l'on attendait d'eux et ils s'adonnèrent à la production du coton, du café, des palmistes, etc.

Sous les efforts vigilants de l'administration, la bonne volonté des agriculteurs permit aux exportations de coton la progression suivante :

2 tonnes de fibres en 1925			
94	—	—	1926
142	—	—	1927
104	—	—	1928
242	—	—	1929
775	—	—	1930

La culture de ce textile allait donc constituer une source de bien-être pour les populations de l'Oubangui-Chari. Mais les cours du coton s'effondrèrent aussi. Le taux d'achat au producteur fût notablement diminué ; l'indigène ne trouvait plus une rémuné-

1. Dans cette étude, le Gouvernement de l'A. E. F. a non seulement exposé l'état actuel de l'agriculture indigène — objet de la première Section du Congrès — mais, suivant le programme des autres Sections du Congrès, a montré dans quel sens il faudrait orienter la production indigène — objet de la Section II — et quelles seraient les mesures à prendre — objet de la dernière Section.

Ces développements formant un tout, le Secrétariat du Congrès a préféré les publier ensemble, à cette place, plutôt que de les séparer.

ration suffisante de son travail. Les dangers de la monoculture apparurent alors et les efforts administratifs se portèrent vers l'intensification d'une culture industrielle de complément. La culture choisie fut celle du caféier qui trouve dans l'Oubangui-Chari des conditions favorables à son développement, puisque cette colonie est l'habitat naturel de nombreuses espèces de caféier.

Tout est mis en œuvre pour développer l'exploitation de caféiers par les indigènes. L'espèce à propager sera l'Excelsa ; les indigènes récolteront les cerises qui seront traitées dans des usines dont les projets de construction sont en cours. Ceci afin d'obtenir un produit de valeur, propre, si possible standardisé, enfin susceptible de pouvoir concurrencer les cafés étrangers.

Des fonctionnaires furent envoyés en mission en Côte d'Ivoire afin d'étudier sur place l'aménagement des usines de traitement du café, ainsi que leur fonctionnement.

En ce qui concerne les cultures vivrières, l'agriculture indigène se borne à la production des vivres nécessaires à ses besoins.

Le manioc est abondamment cultivé au Moyen-Congo. Les cultivateurs des régions avoisinant les chantiers du C. F. C. O. trouvent là une source appréciable de revenus.

Les autres produits vivriers cultivés sont : au *Tchad* l'arachide, le sésame, le blé, le riz, le mil, le sorgho ; en *Oubangui-Chari* le mil, le sorgho, le maïs, le riz, le bananier, la patate, l'igname, le manioc, les céréales ; au *Moyen-Congo* le manioc, le maïs, le bananier, l'arachide, les haricots, la pomme de terre ; au *Gabon* le manioc, le bananier, le maïs, l'arachide, l'igname, la patate, le taro.

L'administration veille à ce que ces cultures soient partout suffisamment entreprises, de telle façon que si une calamité grave survient (invasions acridiennes, épiphyties, etc.), on n'ait pas à craindre de disette.

SECTION I

Etude des pratiques agricoles des indigènes.

Les pratiques agricoles indigènes sont encore très rudimentaires. Les cultivateurs utilisent pour le labour des houes d'un modèle très réduit qu'ils manient d'une seule main. La profondeur du houage est toujours insignifiante. Pour remédier à cet état de choses, ils dressent des buttes sur lesquelles végètent les plantes vivrières.

Il n'est malheureusement pas possible d'améliorer ces pratiques

culturelles par l'emploi de machines agricoles à traction animale, par suite du danger que font courir au bétail les trypanosomiasés et les piropasmosés, sauf en ce qui concerne, bien entendu, la colonie du Tchad, colonie d'élevage qui porte tous ses efforts sur les possibilités d'emploi des animaux de trait par les agriculteurs.

Des essais ont été tentés à l'aide de charrues, d'hilaires, etc., et il n'est pas douteux de voir leur emploi se généraliser, comme cela s'est produit dans la région tropicale de l'A. O. F.

L'amélioration des pratiques culturelles des indigènes a trait principalement à l'assolement et à l'utilisation d'outils, sinon perfectionnés, tout au moins pratiques : houes appropriées, haches, pelles, etc.

En Oubangui-Chari, les producteurs de coton recevaient, de la part des acheteurs, une partie de leur gain (0 fr. 20 par kilog) en outillage à mains. Actuellement, l'administration se charge de fournir gratuitement l'outillage indispensable aux producteurs de coton.

SECTION II

Orientation à donner à la production indigène.

BUT A ATTEINDRE.

Il s'agit avant tout d'orienter la production indigène vers le développement des cultures vivrières. La colonisation a transformé l'existence de l'indigène qui actuellement est dans l'obligation de travailler pour vivre.

Alors que le noir pouvait autrefois se contenter d'une alimentation trouvée au jour le jour, il lui faut à l'heure actuelle une alimentation suffisamment riche, susceptible de lui permettre le travail musculaire.

L'extension de la culture des produits vivriers est activement recherchée dans toutes les circonscriptions de façon telle qu'il y ait surproduction, donc constitution de réserves. Il s'agit de limiter les effets de cette situation, effrayante autrefois, que l'on appelle la « soudure ».

Le développement des colonies étant intimement lié au développement du commerce, il y a lieu de créer chez l'indigène des besoins matériels qui l'obligeront à posséder de l'argent, donc à produire.

Le perfectionnement de l'agriculture indigène se poursuit en

A. E. F., lentement, mais sûrement. Il ne faut pas chercher à innover, car il est difficile de transformer brutalement les coutumes ancestrales des noirs, lesquels, par ailleurs, sont essentiellement routiniers et traditionnalistes. Les buts à atteindre se résument donc à élever le niveau social des populations autochtones par la mise en œuvre d'une politique des cultures.

Celle-ci est de création toute récente, subordonnée qu'elle était à la politique des grands travaux de mise en valeur de la colonie. D'autre part, les bienfaits du développement de l'agriculture indigène sont indéniables au point de vue politique et au point de vue économique.

On constate une recrudescence des exportations, et les importations de produits alimentaires secondaires pour l'indigène sont en augmentation.

INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION. — PRINCIPES GÉNÉRAUX D'UNE RÉGLEMENTATION.

L'administration intervient dans le développement des cultures indigènes par la mise en pratique d'une réglementation foncière.

Les indigènes cultivent comme bon leur semble les terres vacantes. Ils sont propriétaires des parcelles cultivées tant que celles-ci restent par leurs soins en culture.

Les collectivités revendiquent des droits sur certaines étendues de terrains, desquelles une petite partie seulement est cultivée.

Les terres appartenant à la tribu et non cultivées restent en jachère 5 à 6 ans après la dernière récolte, qui est généralement du manioc précédé de 2 à 3 cultures (coton, maïs, mil, arachides, etc.).

Le décret de 1899, sur le régime foncier, maintient dans la règle des coutumes et usages locaux les biens appartenant aux indigènes (article 1^{er}).

Au Congo français, le droit de culture a été sauvegardé et l'autochtone demeure libre de défricher le sol en vue de la culture, sauf dans les abords immédiats des agglomérations européennes.

SECTION III

Organisation à réaliser.

A) L'INDIGÈNE.

Education professionnelle. — L'enseignement agricole des indigènes ne peut être entrepris qu'au point de vue essentiellement pratique. L'A. E. F., en voie de développement, n'a pu orienter

ses efforts vers une mise en valeur purement agricole et créer, de ce fait, des centres d'instruction rurale nécessaires pour la formation de moniteurs.

Les chefs de territoire se chargent eux-mêmes d'aiguiller les indigènes sur les productions les plus riches et les plus facilement écoulables. Ces derniers ont très vite compris l'intérêt qu'ils avaient à entreprendre de telles cultures.

Au Moyen-Congo, les agriculteurs ont été conseillés et guidés pour la culture du tabac, des arachides, du café.

En Oubangui-Chari, en ce qui concerne le coton, l'administration a pris en mains l'organisation et la direction des cultures. Des agents agricoles visitent les régions cotonnières et, avec l'aide de moniteurs indigènes spécialement dressés, donnent, à chaque étape et à tout le village réuni, des indications et des conseils sur le semis, le démariage, la taille, la récolte, etc. Cette éducation est d'autant plus nécessaire que les indigènes de l'Oubangui n'avaient jamais planté de coton à des fins commerciales jusqu'en 1925, époque où fût décidée l'extension de cette culture. Les résultats obtenus par les passages réitérés des agents et des moniteurs agricoles a eu un effet très heureux puisqu'en 5 ans la production est passée de 2 à 775 tonnes.

Dans la colonie du Tchad, des essais d'utilisation des animaux pour la traction des véhicules ou des machines aratoires se poursuivent sans arrêt. L'emploi des charrues, des hilaires ne peut, malheureusement, se généraliser qu'au bout d'un temps très long. En cette matière, comme en toute autre, il est dangereux d'innover; ce n'est que progressivement, par le dressage constant d'animaux de trait, par l'éducation agricole du cultivateur, que le Tchad pourra, comme le Soudan et le Sénégal, renforcer sa politique de culture par l'emploi des machines attelées, signe certain de mise en marche de tout progrès agricole.

B) LES PRODUITS.

De sérieux efforts sont entrepris en ce qui concerne l'amélioration de la préparation et de la présentation des produits. La concurrence mondiale est trop vive pour qu'il nous soit permis de présenter sur les marchés des produits hétérogènes ou d'aspect médiocre.

Il s'agit de cultiver et de traiter les matières premières de façon à n'obtenir, pour chaque espèce, qu'un ou deux types, si possible standardisés.

Le coton, en Oubangui-Chari, est traité dans des usines de défibrage installées par les sociétés cotonnières. Traitement méca-

nique parfait, emballage soigné, donc cotation intéressante sur le marché.

Au point de vue indigène, l'action administrative ne peut avoir lieu qu'en ce qui concerne les opérations de récolte, laquelle doit être opérée en temps opportun et doit comporter le tri des fibres tachées et des fibres nettes.

La préparation des huiles de palme est opérée, dans le Moyen-Congo, dans des huileries installées par les compagnies concessionnaires. D'autre part, quelques centres oléicoles importants ont été pourvus, d'autres vont l'être incessamment, de petit matériel d'huilerie : presses à bras, concasseurs, etc.

Quant à la production du café, dont la culture est en voie de développement, elle comportera l'obtention d'un ou de deux types marchands dont la préparation sera effectuée dans des usines spécialement agencées pour le traitement de la récolte d'une région donnée. Il sera possible, de cette façon, d'obtenir un café qui puisse sur les marchés rivaliser avec les cafés étrangers.

Le choix et la sélection des espèces culturales les plus productives est le rôle des stations d'essais de la colonie lesquelles, installées à Bangui, Brazzaville, M'Bokou-Sitou (Moyen-Congo), Berbérati (Moyen-Congo), s'occupent de l'étude et de la propagation des espèces cultivées dans leurs régions respectives : coton, café, caoutchouc, essences forestières et fruitières, cultures vivrières, etc.

C) ENCOURAGEMENTS DIVERS.

La crise économique actuelle a porté une très grande atteinte au producteur. Les produits ne peuvent être écoulés qu'à des prix relativement bas, insuffisamment rémunérateurs.

La loi du 22 février 1931, autorisant la colonie à contracter un emprunt, spécifie qu'une somme de 20 millions sera utilisée, sous forme de primes à l'exportation, pour le soutien de la production indigène.

Des arrêtés en date du 27 mars 1931 et du 25 avril 1931 ont pour objet l'attribution de primes et celui en date du 27 mars 1931 détermine les conditions à remplir par les produits pour bénéficier de ces primes.

Des concours agricoles ont lieu, chaque année, dans les chefs-lieux des différentes colonies de l'A. E. F. Ces concours groupent les principaux produits agricoles et industriels de la région. Leur organisation est, tous les ans, plus intéressante et les résultats obtenus montrent qu'une progression certaine se manifeste dans tout ce qui a trait à l'agriculture indigène.

D) LE CRÉDIT AGRICOLE.

Jusqu'à ce jour, les opérations relatives au Crédit agricole n'avaient pu être envisagées en A. E. F., parce que le degré d'évolution de nos populations, qui sont parmi les plus arriérées que l'on puisse trouver, n'avaient pas permis de constituer un tel organisme.

L'agriculture locale est actuellement en voie de progression ; il devient nécessaire de créer des institutions susceptibles de l'encourager et, en cas de besoin, de lui porter secours.

C'est ainsi que les modalités de création d'une caisse de Crédit agricole furent étudiées et aboutirent au projet suivant : Création en Afrique Équatoriale française d'une caisse de Crédit agricole dont la dotation serait assurée :

1° Par les fonds provenant du paiement de l'avance sans intérêt de 1 million de francs consentie par la Banque d'émission.

2° Du montant des revenus de l'Afrique Équatoriale française à titre de redevance annuelle sur la circulation fiduciaire.

3° Du montant des revenus des parts bénéficiaires remises à l'État par la Banque d'émission.

4° Des dons ou avances consenties par le budget général ou les budgets locaux.

De cette façon il sera possible de venir en aide aux petits colons et aux cultivateurs indigènes, qui sont actuellement très affectés par la crise économique.

SECTION II

Orientation à donner à la production indigène

BUTS A ATTEINDRE

Rapport par M. DE LA MOTTE SAINT-PIERRE,

*Président de la Section de Madagascar et des Comores
de l'Union Coloniale Française*

Le minimum de prix de revient réel pour un maximum de rendement doit être le principe absolu en matière de production agricole en général, sous peine de se voir battu d'avance par la concurrence des pays à outillage perfectionné ou à population très dense en pays riches comme Java et non épuisés.

L'un des facteurs principaux de réussite réside dans le choix des cultures en fonction de leur habitat optimum. Quelques rares exceptions à cette règle en des régions tropicales peuplées d'importants éléments étrangers habitués à des aliments dont la production agricole trouve son habitat très au loin et que le prix des transports rend alors d'une importation prohibitive. (froment et pomme de terre par exemple). Encore dans ces cas-là, l'initiative devrait-elle revenir aux entreprises des grands, moyens ou petits planteurs, plutôt qu'aux indigènes.

Minimum de prix de revient réel.

Voilà qui cadre peu avec les habitudes indigènes qui sont toutes d'imprévoyance et généralement d'indolence. Et cependant si nous voulons nous placer sous l'angle de l'économie générale mondiale, chaque indigène représente une fraction du facteur travail mondial et nous devons tenir compte de la valeur de son temps aussi bien quand il travaille pour lui-même que quand il travaille en salarié. De même serait-il paradoxal de ne pas prévoir dans le prix de revient de sa production, une certaine part de frais généraux puisque nous voulons tous tendre à l'amélioration de son bien-être et de son hygiène, qui devront forcément se traduire

par des dépenses croissantes pour ses habitations, ses vêtements, ses soins médicaux, ses moyens de transport, et même ses distractions saines et légitimes.

Maximum de rendement.

Voilà qui cadre encore assez mal avec l'ignorance générale et la routine de l'indigène.

Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas nous hypnotiser sur les progrès d'avenir plus ou moins lointain et juger de la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

Cherchons donc en quoi l'indigène semble actuellement, et pour de très longues années encore, pouvoir de son mieux, résoudre le problème.

Et tout d'abord, puisqu'il apparaît à priori, que l'indigène ait tant de difficulté à le résoudre lui-même, disons pourquoi nous souhaitons le voir progresser dans cette voie plutôt que de laisser toute l'initiative aux planteurs, avec l'indigène comme simple moyen d'exécution à titre de salarié.

C'est tout d'abord pour donner une satisfaction partielle aux idéalistes de bonne foi désireux de voir l'indigène disposer de lui-même, partout et en tous temps, avec la liberté la plus complète.

C'est ensuite pour donner satisfaction au commerce et à ses auxiliaires qui préfèrent toujours les productions massives à petites marges plutôt que les productions étroites, à marges plus substantielles du fait de la raréfaction.

Il n'est pas douteux d'ailleurs que dans la plupart des pays tropicaux l'amour de l'indigène pour sa liberté complète est tel que même avec ses rendements inférieurs pour une même unité de surface cultivée, la production indigène libre dépassera toujours celle des entreprises à main-d'œuvre salariée, quels que soient l'appui moral et l'aide parfois matérielle qu'il sera de plus en plus nécessaire aux Administrations d'Etats de donner aux planteurs petits et grands, dans l'intérêt même du progrès de tous les indigènes, aussi bien comme travail que comme hygiène.

C'est enfin par opposition de nos sentiments à tout malthusianisme, quel qu'il soit en général, et dans la production agricole en particulier : la production « intense », qu'il ne faut d'ailleurs confondre ni avec la néfaste surproduction ni avec la production intensive (incompatible pour longtemps avec la mentalité indigène) est en effet toujours souhaitable pour combattre la vie chère, tout en fournissant des éléments de travail à toutes les autres branches de l'activité nationale, les industries en particulier.

CULTURES ALIMENTAIRES A LA BASE.

La conclusion logique de ce qui précède arrive d'elle-même : à savoir que c'est vers les cultures alimentaires, à la base, qu'il faut diriger l'indigène, avec volonté, persévérance et tenacité. Non pas qu'il soit toujours infiniment commode de réussir des rendements raisonnables en ces grandes cultures telles que le riz, l'arachide, le manioc, le maïs, le mil, les pois, la banane, etc... car même pour le manioc, dont on a dit et répété trop souvent qu'il pousse dans tous les terrains et presque sans soins, les auteurs ont oublié d'ajouter qu'il y descend jusqu'à des rendements dérisoires de 3 à 5 tonnes à l'hectare en manioc frais, et de une à deux tonnes en manioc sec.

Ce sont là néanmoins des cultures ancestrales, bien dans les traditions, et faciles à faire développer par les indigènes — pourvu que cela paie bien entendu — et en dehors de la crise actuelle où aucun rendement ne paie, même le meilleur, cela paiera si on fait progresser l'indigène dans ses méthodes de culture.

Mais la raison principale c'est l'assurance contre les disettes périodiques qu'éprouvent les indigènes quand, lancés par la hausse dans des cultures dites riches (arbustives ou sous abris principalement) ils délaissent les vivrières pour retomber dans une sous-alimentation navrante.

Avec leurs immenses cultures alimentaires, ils tendront au contraire à une alimentation normale, voire à la suralimentation, sans avoir impunément recours à la maraude chez les voisins, en abusant de cette pétition de principes trop facilement admise : que le « chapardage » *pour se nourrir* n'est pas du vol.

MÉTAYAGE.

La forme métayage pourra d'ailleurs trouver là, plus facilement même que dans les cultures riches, le développement souhaitable de la coopération, sous forme d'association, entre l'indigène et le planteur.

Ce métayage peut avantageusement emprunter les aspects les plus divers de coopération avec les entreprises métropolitaines ou propriétés d'assimilés du voisinage, sur les terres des particuliers ou des réserves indigènes, avec utilisation de tout ou partie du matériel agricole ou de transport, des animaux, des semences et des capitaux, le tout sous forme de prêts ou d'avances remboursables par fraction à déterminer, de la récolte, sans oublier de tenir compte du fait que, pour le bailleur d'avances (quelles qu'elles soient) à l'indigène-métayer, les frais de surveillance du gage

POUR LA PRODUCTION INDIGÈNE

sont considérables ; d'autant plus que, pour faire revêtir à cette forme de travail en association le caractère de progrès nécessaire, il faut des rendements, sinon parfaits, du moins non ridiculement au-dessous d'une normale écartant, comme conséquence, le gaspillage de cette richesse et de ce capital si importants que constituent le sol et les bras.

DÉFORESTATION. FEUX DE BROUSSE.

Il va sans dire que ces cultures à base alimentaire ne doivent être permises et poussées que dans les vallées, sur les collines en gradins ou les plateaux exempts de forêts. Tout défrichement de forêt, directement par l'indigène, doit être prohibé de la façon la plus formelle, qu'il s'agisse de créations de rizières, de cultures vivrières quelconques ou de préparation de pâturages par la hache ou le feu, dans le voisinage des forêts ou boisements quelconques.

On a déjà suffisamment de peine à réglementer chez les planteurs les défrichements compensés par des plantations arbustives ou des reboisements, sans qu'il soit besoin de compliquer la tâche administrative en la matière par des tolérances, même exceptionnelles, en ce qui concerne les indigènes : l'interdiction absolue est donc la seule règle possible pour eux sur ces questions.

Et nous avons été ainsi conduits, tout naturellement, à la première raison de toutes pour lesquelles l'indigène doit être dirigé sur les cultures à base alimentaire et non sur les cultures dites riches.

INDUSTRIALISATION ET CULTURES EXCLUSIVEMENT INDUSTRIELLES.

Nous n'entendons d'ailleurs nullement par là écarter les indigènes des cultures de produits à préparer par les entreprises industrielles voisines : bien au contraire celles-ci auront souvent avantage à se fournir en tout ou partie chez l'indigène. Aussi bien, ces cultures à base alimentaire, comme toutes celles non alimentaires pouvant venir en rotation avec elles dans un assolement rationnel, sont-elles de nature à fournir largement aux industriels ou même aux collecteurs du négoce.

Nous n'avons pas à développer longuement ici les raisons pour lesquelles il faut réserver aux planteurs, grands, moyens et petits, le quasi monopole des cultures riches, puisque c'est des cultures indigènes que nous avons spécialement à nous occuper ; mais l'énumération de ces raisons suffira à montrer qu'elles ne doivent pas, généralement, être de son ressort :

BUTS A ATTEINDRE

1^o Possibilité de réglementer les défrichements et les feux chez les planteurs.

2^o Possibilité pour les planteurs d'obtenir de bon rendements, en conduisant leurs plantations scientifiquement.

3^o Possibilité de réglementer utilement et radicalement chez les planteurs pour lutter contre les maladies et les ennemis des cultures riches.

4^o Possibilité de réglementer la surproduction en suspendant la production par tels ou tels accords ou réglementation impossibles à faire observer par les indigènes.

5^o Dans ces cultures riches les grandes fluctuations de cours sont plus fréquentes et considérables que dans les autres : le planteur comprend, l'indigène ne comprend pas et s'en prend, dans les grandes baisses, à la mère patrie ou à ses représentants de tous ordres.

6^o Chez les planteurs on peut et *on devrait* (ce qui n'a pas été fait suffisamment en ces dernières années) tâter le pouls de l'agriculture pour prévoir les crises et les atténuer, puisqu' « administrer c'est prévoir ».

Auprès de l'indigène c'est impossible ou sans valeur de renseignement.

7^o Le planteur peut et doit évoluer sur un rythme accéléré en accord avec la rapidité des progrès modernes. Ses connaissances et son atavisme le lui permettent.

Tandis que vouloir faire évoluer l'indigène plus rapidement que n'a évolué le paysan français, c'est le faire courir inutilement après des chimères d'autant plus dangereuses que les esprits sont plus primitifs.

La conclusion générale est que l'orientation des cultures indigènes doit se faire sur grande échelle de cultures à base alimentaire avec complément de cultures industrielles en rotation logique avec les premières ; le tout parallèlement aux cultures plus scientifiques des planteurs qu'il faut soutenir et qui resteront des modèles pour l'indigène, en même temps que des centres éducatifs d'agriculture et d'hygiène.

Au reste l'histoire du monde et des pays nouvellement visités par les Occidentaux en ces derniers siècles montre que, généralement, les régions les plus favorisées au point de vue richesse du sol ont été accaparées au cours des âges par des chefs ou roitelets indigènes qui en ont fait leurs fiefs, refoulant la masse dans des régions déshéritées, où, par une loi de nature, elles ont prolifié, pendant que la natalité diminuait dans les régions riches.

Le devoir des Gouvernants qui se félicitent à juste titre d'apporter la civilisation chez l'indigène, n'est pas de maintenir ces formidables réserves d'hommes en perpétuelle menace de famine

sur des terres relativement ingrates (et parfois, malheureusement, dans le but habilement dissimulé, de conserver la main-d'œuvre servile à des salaires inférieurs) ; ils se doivent au contraire d'équilibrer judicieusement le tout, en poussant, dans ces régions surpeuplées, aux cultures à base alimentaire et en favorisant l'exode de la population en surnombre, au regard des rendements possibles et normaux de la terre, vers des régions plus riches où, sous l'œil bienveillant des planteurs, voire même à côté d'eux, ils trouveront à la fois vie plus large et plus hygiénique, avec travail plus instructif les faisant tendre vers la saine et sage évolution.

INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION

Rapport par Mr. Edm. FRANÇOIS

Ingénieur agronome

Comme on ne saurait fixer l'aspect définitif de cette activité, il est impossible de considérer le problème de son orientation autrement qu'en fonction des circonstances du présent. Il y a dix années, les conditions et résultats de cette production étaient fort différents de ce qu'ils sont actuellement et il n'est pas douteux que dans un avenir prochain la situation de la production indigène et ses conséquences apparaîtront profondément modifiées.

La mise en valeur des terres coloniales dépend essentiellement de l'importance de la main-d'œuvre disponible et surtout de la qualité et des aptitudes au travail de cette main-d'œuvre. Mettre en valeur c'est mettre toute la population au travail, c'est faire de chaque habitant un producteur. Le facteur « population » a donc jusqu'à ce jour dominé et conditionné tous les efforts, tous les systèmes. Mais désormais il faut tenir compte d'un élément nouveau : il faut envisager « l'esprit » de cette population. Or l'esprit des peuples tropicaux a évolué considérablement en ces dernières années ; ceci est résultat du développement de la civilisation, de l'apparition chez ces populations de rudiments de culture et enfin des efforts de l'Europe qui, pendant et après la guerre, a voulu par tous moyens intensifier la production coloniale.

La première méthode de colonisation mis en œuvre dès les premiers jours de l'occupation européenne, confiait le soin de produire aux seuls Européens. Cette formule était incontestablement celle qui pouvait conduire à un progrès. Les colons européens furent les éducateurs de peuplades frustes, apparemment inaptes à tout travail raisonné. L'entreprise européenne fournissait le chef, le capital, et recherchait les débouchés ; l'indigène louait ses bras. Cette méthode était encore, en 1914, à la base de notre production coloniale.

La guerre provoqua de vastes courants qui brassèrent l'humanité et modifièrent les règles qui régissaient le monde. Elle apporta aux populations noires et jaunes le recrutement, la propagande d'intensification de la production et, il faut en convenir, la richesse. La guerre en développant la consommation, en restreignant le pouvoir productif des nations belligérantes, obligea le « Vieux Monde » à se tourner vers les peuples tropicaux pour obtenir d'eux, dans le moindre délai, de quoi combler le déficit de sa production. Le principe élémentaire de colonisation — déjà contesté par quelques expériences heureuses (Gold Coast) — s'est trouvé dénoncé. A cette époque nul ne regretta de voir, sous la poussée de la demande, la production déborder la concession européenne, s'étendre dans les villages où, à l'imitation de l'européen, en copiant ses méthodes, l'indigène plantait et récoltait. Ce dernier a ainsi appris que son travail pouvait être mieux rémunéré s'il produisait chez lui, pour lui. Il adopta d'autant plus vite cette nouvelle méthode qu'elle répondait bien à ses goûts, ses aspirations. L'indigène naturellement paresseux et insouciant n'a jamais affectionné le travail tel que le conçoit l'européen. Il a en horreur l'effort soutenu, constant, la tâche quotidienne effectuée à des heures régulières. Et c'est cette sorte d'indépendance plus que sa paresse originelle qui lui rend pénible le travail des concessions européennes.

Inévitablement ce nouveau producteur devait être tenté, dès le début, de se livrer aux cultures les plus riches. Parfois même, paraît-il, il abandonna les petites cultures familiales qui le nourrissaient pour gagner plus d'argent avec les produits de grande valeur. Cet exemple ne mérite pas d'être développé ni réfuté. En terre française l'autorité dispose du droit d'imposer aux agglomérations indigènes, l'obligation de consacrer aux cultures vivrières une superficie suffisante pour assurer la nourriture du village ; elle peut encore ordonner la constitution de réserves, de greniers à riz, etc. Donc si on a pu observer que la misère résultait parfois de la production directe de matières riches par l'indigène, il faut considérer qu'il n'a pu s'agir que de cas isolés résultant de circonstances locales ou, le plus souvent, de la négligence d'agents administratifs qui pensaient faciliter ainsi la tâche des trafiquants.

Donc nous sommes désormais en présence non pas d'une tendance mais d'une situation généralisée. L'indigène qui n'a jamais affectionné le travail salarié offert par l'européen a appris par nos soins à produire chez lui, pour son profit.

Quelles ont été les conséquences de cette situation ? Tout d'abord la pénurie de main-d'œuvre a mis en péril, nombre de concessions et il semble que dans l'avenir ce péril ne puisse que s'aggraver. Sans doute en Extrême-Orient, dans certaines contrées

où toute la terre utile est distribuée depuis des siècles, il existera toujours un prolétariat agricole qui ne pourrait vivre, s'il ne louait ses bras. Sans doute, en pays noir, les quelques concessions qui ont échappé au besoin instinctif d'agrégation qui aggrave les difficultés de recrutement de la main d'œuvre — pourront encore, en raison de leur isolement, trouver dans leur voisinage les quelques hommes dont elles ont besoin. Sans doute en Afrique centrale, où la population est attardée, où la colonisation européenne en est encore à ses premiers pas, le péril n'est pas encore en vue. Mais pour les centres de colonisation ancienne il faut envisager que dans un avenir indéterminé mais peu éloigné, la main d'œuvre fera complètement défaut pour certains travaux qui réclament un nombreux personnel (récolte). Non seulement l'indigène ne désirera pas louer son travail, mais il aura, dans le même temps, à assurer la récolte de sa propre plantation.

Il faut envisager une conséquence fâcheuse. Alors que la sous-consommation mondiale est indéniable, l'extension de la production indigène a fait surgir un spectre redoutable : la surproduction. De plus si la culture directe indigène a pu fournir rapidement de grosses masses de produits elle n'a livré que les qualités inférieures.

Quelles modifications peut-on apporter à cet état de choses sans compromettre le but essentiel de la colonisation ?

Il est impossible de limiter la production indigène, de lui interdire certaines cultures. Si cette disposition peut être souhaitée par quelques producteurs Européens, la grande majorité des colons français qui ont position d'intermédiaires s'opposeront à une limitation qui gênerait leurs intérêts. Dans la lutte pour la conquête des marchés, le succès ne couronnera que les producteurs qui pourront s'imposer les plus faibles prix de revient. Or nul mieux que l'indigène ne peut restreindre ses frais d'exploitation. Le paysan tropical apprécie mal la valeur de son labour ; ses frais généraux sont nuls ; il n'a pas de capital à rémunérer. Il peut admettre pour ses produits des cotations dont une entreprise européenne ne saurait s'accommoder. Enfin, il faut considérer que notre outillage économique colonial n'est pas encore achevé ; que pour financer cet achèvement les populations coloniales ont encore de gros sacrifices pécuniaires à consentir et que diminuer les ressources de l'indigène c'est entraîner la réduction de l'impôt.

Après l'avoir tant exhorté au travail, il serait dérisoire de vouloir restreindre l'effort indigène même si de son activité il devait résulter une surproduction. Celle-ci ne peut être étudiée, définie, que sur le plan international. Quand on aura précisé son volume il faudra organiser, rationaliser notre production

coloniale. Il faudra agir aussi près de la consommation pour l'amener à accroître ses achats. Ce n'est pas là une œuvre surhumaine mais elle sort du cadre des initiatives que peuvent se permettre les États coloniaux. A ceux-ci il reste une tâche considérable. Ils devront exercer une tutelle discrète, prudente, sur la production indigène pour la guider et surtout dans la mesure du possible, lui éviter les déboires qui pourraient la décourager. Il leur faudra poursuivre près de ces producteurs l'amélioration des méthodes de culture, de l'outillage, qui pourront permettre l'augmentation des rendements et la large extension des cultures. Ils s'efforceront d'obtenir le conditionnement de la production indigène en fonction des débouchés et des possibilités de la concurrence. Il leur faudra imposer une discipline, prévoir un classement, une sélection des matières à exporter car le régime de la totale liberté dans l'exportation des produits fournis par l'indigène peut avoir de fâcheux résultats. Pour assurer la bonne préparation des produits la meilleure méthode sera celle qui réalisera l'association de l'indigène producteur et de l'européen transformateur et exportateur. Il faudra accoutumer l'indigène à ne jamais traiter sa production, à la livrer brute à des entreprises européennes qui s'outilleront pour la conditionner de parfaite façon.

C'est aussi par une association analogue que les plantations européennes parviendront à conjurer la crise ouverte par la pénurie de main d'œuvre. Il convient dès à présent de mettre à l'étude une forme de contrat simple qui pourrait être soumis au contrôle de l'autorité et qui réglerait les conditions de cette association.

SECTION III

Organisation à réaliser

ÉDUCATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE L'INDIGÈNE

Rapport par Mr. le Gouverneur POIRET

a) HYPOTHÈSE.

Nous supposons que l'on ait reconnu l'utilité — sinon même la nécessité — de substituer, dans toute la mesure possible, le travail de l'animal au travail de l'Homme pour la culture africaine : c'est en effet non seulement le moyen d'accroître dans des proportions importantes l'énergie-travail mise au service de l'agriculture, mais encore c'est la condition essentielle pour abandonner les outils de jardinage — jusqu'alors seuls utilisés par les indigènes — (et pour de multiples et impérieuses raisons) et les remplacer par des outils modernes permettant un meilleur aménagement du sol ainsi que l'emploi des engrais, — plus indispensables peut-être dans les régions tropicales non volcaniques que partout ailleurs.

Remarquons que cette substitution une fois réalisée va diminuer l'effort du cultivateur et en même temps augmenter ses récoltes tant en superficie qu'en rendement à l'hectare ; elle se traduit par la formule, « moins de peine, plus de bénéfices » qui a toujours régi, conditionné n'importe quel progrès social. Il paraît donc probable, en théorie, que l'indigène, lorsqu'il en aura les moyens techniques et financiers, se prêterait librement et volontiers à cette transformation des usages anciens, dût-il — avec sa méfiance de bon paysan — attendre, pour agir lui-même, d'avoir vu de ses propres yeux les résultats convaincants obtenus par un de ses voisins.

Le tout est par conséquent de commencer le jouage des bœufs chez un indigène offrant, par son intelligence, sa position sociale, sa situation de fortune, le plus de garanties de succès et de lui enseigner la nouvelle technique qui, ensuite, se propagera en quelque sorte d'elle-même.

b) FORMATION DU PAYSAN NOIR.

De toute antiquité le métier de laboureur s'apprend, dans la famille, de père en fils. Dès le plus jeune âge l'enfant s'initie aux multiples usages et travaux que réclament la culture du sol et tout ce qui s'y rattache ; il n'est pas une journée — même de celles qui paraîtraient « creuses » au citadin — qui ne comporte un enseignement ou un apprentissage. Lorsque ses forces lui permettent de prendre les mancherons d'une charrue, l'enfant sait déjà ce que l'outil est susceptible de faire et comment il le doit faire : il n'a plus qu'à acquérir de la pratique sous l'œil vigilant du père.

Sans qu'il soit besoin d'insister davantage, on conçoit à quelles difficultés, à quels obstacles se heurte toute transformation radicale dans les méthodes agricoles ancestrales. Et l'un des principaux obstacles — auquel on ne songe pas de prime abord — est peut-être l'hostilité paysanne à toute innovation qui, inconnue, risque de compromettre l'existence de toute la famille : « on sait ce que l'on a ; c'est sans doute très peu, mais on ne sait pas ce que l'on aura. » — Il ne faut donc pas hésiter à garantir le cultivateur chez lequel on expérimente contre tout déficit éventuel.

Dans certains pays — comme en Algérie — le paysan venu de France a été l'initiateur du cultivateur indigène qui, à la longue, a compris l'avantage des méthodes importées et qui, un jour, a eu les moyens techniques et financiers d'imiter son initiateur.

En Afrique tropicale aucun homme de race blanche ne se livre lui-même à la culture du sol : il faut donc soit donner un « professeur » à l'autochtone, soit envoyer ce dernier dans des contrées où il pourra être mis en apprentissage.

Les deux procédés ont été utilisés en Guinée Française, le premier de 1914 à 1921, le second depuis cette dernière date : on peut ainsi les comparer.

Parmi les fonctionnaires d'Agriculture en service dans cette colonie, il s'en trouvait un qui avait pratiqué le métier de laboureur chez ses parents en France : c'est le seul qui obtint des succès du premier coup. Au lieu de créer une École dont un agent d'Agriculture eût été Directeur et Professeur, mais où il eût fallu rassembler des élèves en les séparant de leurs familles ou de leur milieu natal, c'est-à-dire en fait en les isolant, — les deux ou trois agents d'agriculture qu'on jugeait aptes furent installés à proximité des cultivateurs à transformer de façon qu'ils pussent se consacrer plus particulièrement à l'un d'eux et se rendre facilement chez les autres pour leur donner leurs leçons.

La ligne de conduite qui fut tracée à ces « professeurs » fut la suivante : *Appliquer les instruments agricoles et les procédés modernes aux cultures qu'il connaît, en travaillant avec le propriétaire indigène et sa famille, en utilisant les moyens dont il peut normalement disposer, en n'imposant jamais sa manière de voir et en laissant même commettre des erreurs ou des fautes qui seront ultérieurement commentées.* — Continuer et au besoin recommencer jusqu'à ce que l'indigène puisse se tirer d'affaire tout seul et qu'il soit entièrement acquis aux nouvelles méthodes grâce aux bénéfices réalisés.

Pour diverses causes, il ne s'agissait pas d'aller vite (ce qui est d'ailleurs impossible en agriculture) ni d'éparpiller son action sur un vaste territoire : il était recommandé de chercher à obtenir des résultats profonds, durables et définitifs. Quand quelques bons noyaux de culture modernisée seraient créés dans un lieu choisi, avec des indigènes sélectionnés, on se transporterait plus loin et on recommencerait.

Ce système donna, je crois, tout ce qu'on pouvait en attendre ; en 1921, malgré les échecs et les déchets inévitables, il existait 63 bonnes « fermes » indigènes réparties sur différents points de la colonie. Il s'avéra cependant que le contact de l'agent d'agriculture européen et du cultivateur indigène n'était ni assez permanent ni assez familier pour exercer une action vraiment efficiente et complète dans tous ses détails sur des agriculteurs qu'il s'agissait en somme de convertir à des façons culturales toutes nouvelles et forcément condamnées, en conséquence, par la « sagesse des anciens ». — D'autre part, l'euro péen affronte difficilement en toutes saisons sous les tropiques la station et surtout le travail en plein air, alors qu'en agriculture on se préoccupe seulement de travailler au moment le plus favorable et d'accomplir sans désespérer la tâche qu'on s'est assignée.

Quant aux auxiliaires indigènes formés sur place, ils ne rendaient presque aucun service.

Aussi, dès la fin de la guerre, fut-il décidé de ramener l'activité des fonctionnaires de l'agriculture à un rôle de direction, de surveillance, de conseils et de les remplacer dans le métier d'éducateur par des moniteurs indigènes.

c) MONITEURS.

Choisis dans des familles notables, parmi les jeunes gens courageux au travail qui parlaient ou même écrivaient le français, les futurs moniteurs furent envoyés comme « boursiers agricoles »

en France, dans la Dordogne, où ils furent placés — sur contrat — chez de petits propriétaires désignés par le Comice Agricole du Département.

La Dordogne sembla devoir être préférée à toute autre région de la France ou de l'Afrique du Nord parce qu'elle offrait réunies un certain nombre de conditions jugées indispensables. En fait, l'agriculture « tropicale » ne se pratique que sous les tropiques ; partout l'agriculture doit être adaptée au climat qui dépend de la latitude et de l'altitude et quelquefois varie brusquement avec l'une ou l'autre de ces données. Même si parfois les mêmes produits sont cultivés sous des climats différents, les procédés mis en œuvre sont alors très différents ; les phases de culture sont très modifiées et les espèces récoltées ne sont pas identiques. Tant qu'à dépayser le noir du Centre-Afrique, il eût été vain de vouloir lui apprendre les cultures de chez lui. Mais, du moment qu'on l'expatriait, on devait s'efforcer de le placer dans un milieu familial aux travaux et aux intérêts duquel il participerait et s'intéresserait, — où il aurait quotidiennement à soigner, dresser, jouguer, conduire des bœufs (le bœuf étant le seul animal moteur utilisable en Guinée Française)... Ainsi il pourrait devenir un paysan complet et habile, possédant à fond la pratique d'un métier qui est aussi complexe mais plus rémunérateur en France qu'en Afrique et qu'une adaptation — en somme aisée sous la conduite de nos ingénieurs agronomes — le mettrait à même d'exercer plus tard chez lui, ayant une vision d'ensemble plus ou moins précise du but à atteindre, n'ignorant pas les étapes à parcourir, le profit à réaliser et les conditions d'ordre et d'entretien nécessaires au succès.

Bien plus encore, en Dordogne ce noir était soustrait aux influences néfastes qui n'auraient pas manqué de s'exercer sur lui soit en Afrique du Nord (milieu musulman) soit dans des départements moins traditionnels que la Dordogne. Là, il vit comme un ouvrier agricole du pays, entouré d'une nouvelle famille, qui éloigne de lui le spleen, s'initiant, en dehors même des heures employées aux champs, à toutes les préoccupations, à tous les espoirs et à toute l'énergie des paysans de chez nous. — Et, de fait, la plupart des moniteurs sont auprès de leurs compatriotes d'excellents propagandistes : le soir, à la veillée, ils ont par leurs récits, fait plus de conversions à l'agriculture modernisée que les plus habiles agents de l'administration. Ils ont aussi obtenu des résultats plus rapides et plus profonds : installés à demeure chez le cultivateur à éduquer, ils sont avec lui du matin au soir, maniant la parole en même temps que les outils. Souvent des voisins viennent participer aux travaux « pour apprendre » et le moniteur se rend chez eux pour les diriger ; mais en principe il

a une « ferme » à créer, organiser, avec dressage tant des animaux que du personnel.

Un jour vient d'ailleurs où, dans tout un canton, le moniteur est devenu inutile car — ainsi que cela a été constaté en plusieurs endroits dès 1929 — tout le monde, hommes et femmes, garçons et filles, sait labourer.

Le moniteur, lorsqu'il a donné de 3 à 5 années de services à l'administration, peut s'installer dans sa famille ou pour son propre compte : il lui est alors remis gratuitement une charrue, une herse et une chaîne d'attelage et il sera aidé à se constituer un domaine de rapport (en attendant que fonctionne le Crédit Agricole).

En Guinée Française, on a préféré employer le moniteur agricole comme ouvrier temporaire, salarié à la journée suivant son rendement, plutôt que de le faire entrer dans un « cadre administratif » où il eût été une sorte de fonctionnaire voyant sa solde augmenter à mesure qu'auraient diminué son travail ou son zèle, végétant inutile et grincheux les dernières années qui précéderaient sa « retraite » à 60 ans ! D'ailleurs le propriétaire indigène, qui utilise ses services, loge et nourrit le moniteur auquel il donne généralement une gratification au moment des récoltes : il est de tradition dans les campagnes — même hors d'Afrique — que tout travailleur doit être nourri par l'employeur.

d) ÉCOLES DE LABOURAGE.

On ne peut envoyer chaque année qu'un petit nombre de « boursiers agricoles » en France et ce nombre sera réduit de plus en plus jusqu'au jour où on n'aura plus besoin d'eux et où ils auront été progressivement remplacés par des ingénieurs agronomes indigènes. Aussi, pour faciliter l'apprentissage des instruments perfectionnés dans les régions où se présentaient un très grand nombre de néo-cultivateurs et où l'agriculture modernisée avait des assises trop récentes pour s'étendre d'elle-même, a-t-on créé des « écoles de labourage » où les propriétaires indigènes peuvent envoyer leurs enfants à partir de 14 ans et dont la direction essentiellement pratique est confiée à des fonctionnaires de l'agriculture.

Ces écoles deviendront à leur tour inutiles — région par région — lorsque le jeune laboureur pourra, tout comme en Europe, recevoir l'initiation familiale. Elles pourront alors être transformées en fermes modèles et s'efforcer — en calculant soigneusement les prix de revient — à améliorer les cultures pratiquées, à introduire prudemment quelques nouvelles cultures et à sou-

mettre aux épreuves de la pratique les modèles nouveaux d'instruments agricoles.

Enfin, quand plus de la moitié de la colonie aura adopté les procédés modernes de culture, il faudra y fonder une École d'Agriculture pour qu'un grand nombre de cultivateurs puissent faire donner à leurs enfants un complément d'instruction agricole, absolument indispensable pour lutter sans trop de défaveur avec la concurrence mondiale qui devient de plus en plus âpre.

e) RÉPARATION DU MATÉRIEL AGRICOLE.

Tant que le cultivateur noir se servait d'outils fabriqués dans le pays avec les minerais locaux, il pouvait facilement renouveler ou faire réparer son outillage. Mais lorsqu'il commença à se servir d'outils en acier les forgerons indigènes furent incapables de les réparer et un accident même minime arrêta toute une exploitation pendant plusieurs mois. Il fut donc nécessaire tout de suite de s'occuper des forgerons indigènes et deux mesures suffirent à les mettre à même d'exercer convenablement leur nouveau métier : 1^o ils furent placés en surnombre, avec paye normale, dans des Écoles d'Apprentissage ou dans des ateliers publics ; 2^o on leur donna après ce stage une forge portative pouvant atteindre des températures interdites à leurs souffleries les mieux construites : on y joignit quelques outils d'usage courant, — le tout gratuitement, avec la seule obligation de s'en servir.

Tous ces forgerons sont illettrés ; il ne saurait donc être question d'en faire des ouvriers d'art ou simplement de leur faire suivre des « cours » ; mais il faut se servir d'eux car ils constituent une caste qui seule — en vertu de très anciennes coutumes — a le droit de travailler le fer, ce même travail étant interdit aux autres castes qui, en l'exerçant, s'exposeraient à toutes sortes de malheurs et, en particulier, au mépris de leurs concitoyens ; les forgerons sont ainsi craints et méprisés, mais, comme ils se rendent très utiles, ils sont recherchés par les villages de cultivateurs qui leur concèdent un véritable monopole.

Pendant leur stage de perfectionnement, les forgerons sont initiés à la confection des charrettes ou chariots et au cintrage des roues ; quelques-uns apprennent à ferrer les animaux.

f) DRESSAGE DE BŒUFS.

Le dressage des bœufs ne présente aucune difficulté ; les moniteurs sont en général d'une adresse remarquable pour manier les

bêtes réputées vicieuses. La castration du bœuf de travail est d'ailleurs usuelle.

Aujourd'hui que le bœuf de 3 à 5 ans, dressé et capable d'un bon travail à la charrue, vaut sensiblement plus cher que le bœuf non dressé, les cultivateurs recherchent les bêtes ayant de l'encolure et du poids¹. L'amélioration de la race locale est devenue possible par sélection puisque — contrairement à ce qui se passait autrefois — elle comporte un avantage et un bénéfice.

En ce qui concerne les bœufs de trait, il reste un problème à résoudre ; c'est celui de leur alimentation. Bien rares déjà sont les cultivateurs guinéens qui ne donnent pas à leurs bœufs de trait des rations de manioc, patates, grains divers ou paille d'arachide. Ils se sont rendu compte — et les pasteurs noirs le savaient depuis longtemps — qu'un bœuf qui fatigue et par conséquent qui travaille dépérit et même meurt si le régime dure plusieurs semaines². En outre, nous avons pu constater que les bœufs soumis à un travail régulier et quelque peu prolongé prenaient le « charbon » ou avaient des réveils de trypanosomiase alors que leurs congénères, vivant à leurs côtés, fréquentant les mêmes pâturages, mais ne faisant rien, restaient indemnes. Certes, l'animal auquel on supprime plusieurs heures de pacage par jour ne peut plus tondre autant d'herbe et il faut remplacer, à l'étable, le déficit alimentaire ; mais il semble bien que la fatigue musculaire soit la cause principale de l'état de moindre résistance où parvient le bœuf qui travaille lorsque des intervalles assez longs de repos ne lui sont pas accordés. — Il y a là une question à étudier et, si possible à résoudre : elle intéresse aussi bien les animaux que les hommes vivant sous les tropiques.

En tous cas, d'eux-mêmes, les indigènes pasteurs — tels les Foulahs — ont amélioré l'alimentation de leurs bœufs de travail : de plus, ils ont généralement deux paires de bœufs pour le même outil de façon à réserver d'assez longues périodes de repos à chaque équipe.

Il serait très intéressant de trouver un fourrage convenant aux régions tropicales : on en a proposé beaucoup, mais aucun ne s'est encore révélé satisfaisant.

g) INSTRUMENTS ARATOIRES.

Pour ce qui est des instruments aratoires, ceux qui, comme moi, ont cru au début qu'il fallait les adapter à la terre africaine

1. On peut admettre approximativement qu'à la traction un animal — comme l'homme d'ailleurs — travaille au dixième de son poids.

2. Les routes de ravitaillement pour les colonnes de jadis ont été jonchées de squelettes animaux et humains. Excès de travail et nourriture insuffisante provoquaient une mort foudroyante.

et au paysan noir, se sont trompés. Tous les modèles utilisés en France rendent de bons services sous les tropiques ; s'ils sont parfois lourds par rapport au poids des bœufs, il faudra peut-être doubler ou tripler l'attelage, mais on peut ainsi les employer utilement.

La rapidité de leur diffusion ne dépend plus — du moins en Guinée Française — que du Crédit Agricole.

h) RÔLE DES SERVICES AGRICOLES ET ADMINISTRATIFS.

S'il est un domaine où l'intervention « officielle » se montre généralement impuissante sinon même nuisible lorsqu'elle s'exagère, c'est bien le domaine agricole. Et cependant pour moderniser une culture africaine, il est nécessaire d'avoir le concours actif des services agricoles et administratifs puisque l'initiative privée est déficiente. Il sera bon que ce concours soit aussi adroit et compétent que possible, — qu'il s'exerce toujours sous la forme de conseils et jamais sur le mode d'un ordre, — qu'il tienne le plus grand compte des habitudes et des moyens locaux, — qu'enfin le succès soit son principal argument. Il conviendra évidemment de remplacer peu à peu ce « régime d'État » par un régime privé, à l'aide des syndicats ou associations agricoles, coopératives, etc... pour le fonctionnement desquels on trouvera dès à présent des indigènes assez intelligents et instruits.

Ce sera l'œuvre de demain.

AMÉLIORATION DES PRODUITS

Séchage du cacao, acidité de l'huile de palme,
choix et sélection des semences, etc.

Rapport par Mr. F. MAIN

ingénieur-agronome

L'Agriculture indigène prend une place de plus en plus importante dans la production coloniale ; les conditions économiques et surtout climatiques de la plupart de nos colonies rendent de plus en plus aléatoires des possibilités de production comparables à celles des régions tempérées, ce qui modifie chaque jour la proportion respective de deux classes de produits : ceux qui sont produits par la main-d'œuvre indigène, dans des exploitations dirigées et surveillées par des Européens, d'une part, et d'autre part ceux qui sont produits par l'indigène à peu près livré à lui-même, ne recevant de l'Européen que ses semences (et encore pas toujours) et des directives généralement sommaires ou sommairement suivies, produits dans lesquels l'Européen intervient surtout pour les acheter.

Dans la plupart des cas, la seconde catégorie de produits tend à augmenter par rapport à la première, et c'est cela surtout dont nous devons examiner les conséquences en examinant la qualité des produits ainsi mis sur le marché, et l'influence que nous pouvons avoir sur l'amélioration de cette qualité.

C'est donc une question commerciale qui conditionnera le problème, et déterminera les exigences d'ordre technique, professionnel et administratif à imposer à la production.

Conditionnement des Produits. — Nous devons reconnaître qu'à ce point de vue tout est à faire. Depuis de longues années, on a reconnu que certains produits ne présentent jamais l'homogénéité suffisante pour qu'il soit possible de les acheter avant de les avoir vus, quelquefois même parce que l'usage auquel on les destinera ne peut être déterminé à l'avance. C'est le cas de la plupart des

matières grasses, de l'huile de palme en particulier. Suivant sa teneur en acides gras, son acidité libre, elle est impropre à tels ou tels usages ; cet inconvénient — entre beaucoup d'autres — nous est apparu lorsque, il y a quelques années, la question s'est posée de l'utilisation de certaines huiles végétales pour les moteurs à combustion interne : les constructeurs sollicités de faire des essais, ont tous indiqué que la variété des huiles qui leur étaient soumises était telle qu'il leur était impossible de faire deux essais comparables de suite. Il en résulte que la question n'a pratiquement pas avancé alors que nous devrions avoir dans nos colonies d'Afrique une réserve pratiquement inépuisable de combustibles liquides qui nous permettrait d'échapper aux nécessités de l'importation des huiles minérales dans une large mesure, tout en assurant à ces mêmes colonies un élément de prospérité considérable.

Où trouver le responsable d'un tel état de choses ? Indiscutablement dans les méthodes commerciales d'achat, qui fixent un cours généralement basé sur les cours de produits étrangers incomplètement comparables, et l'imposent à l'indigène, en tenant compte pour les réfections possibles, d'un examen sommaire de la qualité, mais non pas de la qualité absolue du produit présenté. Donnons-en un exemple :

Depuis quelques années, la Côte d'Ivoire produit une quantité croissante de cacao : environ 15.000 tonnes en 1930, et sensiblement plus en 1931. Ce cacao est pratiquement acheté en totalité aux indigènes, sans aucune surveillance Européenne en dehors du contrôle à la livraison. Or, il sort de la Côte d'Ivoire des cacaos très différents : alors que la région de Bouaké produit des fèves claires, à cassure violette, très régulières, la région d'Assinie, pour des raisons de magasinage défectueux et souvent aussi de récolte moins soignée, livre en général un cacao foncé, presque noir, qui n'a certainement pas la même valeur. Or, l'achat du cacao est réglementé par un « pool » qui en assure la vente pour tous les acheteurs locaux, et ce pool fixe périodiquement le cours d'achat au-dessus duquel il est interdit aux participants d'acheter. Il en résulte une impossibilité pratique à exiger de l'indigène des qualités qui lui seraient payées plus cher, et l'inciteraient à plus de soin dans la préparation, la récolte et la conservation. De ce côté, il y a évidemment des améliorations à apporter aux méthodes en cours, et il ne faut pas se dissimuler qu'en raison de la mentalité des commerçants qui n'ont trop souvent qu'un esprit scientifique limité, on se trouve en présence d'un obstacle des plus sérieux.

Pour le coton, les achats sont faits à des prix qui dépendent des prix mondiaux du coton, déterminés par les cotons Améri-

AMÉLIORATION DES QUALITÉS

cains et Egyptiens, qui n'ont, il faut le reconnaître, que peu de points communs avec les cotons d'Afrique, mais pour que le commerce, puis la filature, achètent il ne saurait en être autrement. Toutefois, nous pouvons ici avoir une influence très sérieuse sur la production par la distribution des semences, et nous y reviendrons tout à l'heure.

C'est donc le conditionnement qui doit régir toute la question. Le jour où le commerce se sera mis d'accord pour ne plus accepter d'une part que certains types bien définis, d'autre part pour payer à des prix différents des qualités différentes, un grand pas sera fait, et comme nous pouvons espérer que nous y arriverons un jour ou l'autre, examinons maintenant comment nous pourrions obtenir la contrepartie chez l'indigène.

Les procédés à utiliser sont de deux ordres, et ne s'appliquent pas indifféremment à tous les produits :

A. — *Amélioration de la plante à cultiver.*

D'abord arriver à ce que l'indigène ne plante ou ne sème que de bonnes variétés, sélectionnées suivant la région et le sol, qu'il arrive à abandonner peu à peu des espèces indigènes de qualité inférieure ou dégénérées, et ici l'influence des Européens peut avoir des résultats rapides pour les cultures herbacées, annuelles ou bisannuelles, leur renouvellement rapide permettant de faire disparaître complètement en quelques années les qualités défectueuses. Le coton est le prototype de cette culture, et le contrôle peut s'exercer d'une façon double : d'abord en exigeant de l'indigène qu'il se fournisse de graines exclusivement chez l'acheteur ou à l'usine d'égrenage ; ensuite en refusant impitoyablement l'achat des récoltes produites par d'autres plants que ceux qui ont été imposés dans sa région. L'indigène livrant toujours son coton brut, et ne possédant pas — et ne pouvant pas posséder — de matériel d'égrenage et de pressage, le contrôle est facile et pourra être rapide.

Pour les cultures arbustives, ce sera plus long, et le seul moyen d'y parvenir est d'apporter les mêmes exigences pour le remplacement des arbres qui meurent ; le contrôle est également moins facile, étant donné le mélange qui en résultera pendant les années de transition qui précéderont le remplacement total des arbres par les espèces imposées.

Il faudra enfin que les acheteurs renoncent aux mélanges qu'ils sont parfois tentés de faire pour approprier une marchandise plus ou moins défectueuse par son origine au goût de ses clients, et rendre vendable à un prix moyen un produit qui risquerait, sans mélange, de ne trouver preneur sur le marché qu'à un prix inférieur. Il faut reconnaître que, par le temps qui court, cela

constitue un problème pratiquement insoluble, car ce n'est pas en temps de crise, et au moment où tout le commerce, quel qu'il soit, à peine à vivre, que l'on peut demander des sacrifices de cet ordre. Cette question pourra être reprise plus tard, mais actuellement, malgré son importance, elle serait nettement inopportune.

B. — *Classement des produits à l'achat.*

Ceci est sensiblement plus facile, et surtout peut être réalisé pratiquement sans délai. En effet, il suffit que les acheteurs — et même s'ils ne sont pas groupés en organisme d'achat en commun, ils ne sont jamais très nombreux dans une colonie — décident de classer les produits suivant une échelle déterminée, le prix de base correspondant à telle qualité, avec un coefficient de majoration ou de diminution pour chaque degré de l'échelle. Il existe un exemple remarquable de cette méthode à la Coopérative d'achats de tabac à Bône, la « Tabacoop », et les indigènes, qui s'y sont pliés avec une remarquable facilité car ils ont reconnu l'équité qui procède à ce classement, font preuve d'une émulation des plus favorables à l'obtention de produits de qualité supérieure. Il pourrait d'autre part être établi une liaison entre les primes d'achat accordées aux qualités supérieures et les encouragements officiels accordés dans certains cas, et qui seront examinés par une autre branche de ce Congrès.

Toutefois, et si intéressante que puisse être dans notre esprit la recherche de la qualité, elle est pratiquement primée par une considération d'ordre pratique, qui est l'élimination *absolue* des produits défectueux. Que l'indigène arrive d'abord à ne présenter sur le marché que des marchandises vendables, et nous aurons déjà une première et importante satisfaction ; la production de types supérieurs viendra ensuite. Et nous entrons ici dans une question qui nous amène à diviser les produits en deux catégories : ceux qui sont utilisables tels quels, et ceux qui doivent subir préalablement une préparation.

I. — PRODUITS UTILISABLES SANS PRÉPARATION.

Ce sont essentiellement les fruits, et parmi eux nous considérerons surtout les bananes. Quelles sont les conditions à remplir : les dimensions et la maturité. Les acheteurs devraient exiger que les régimes aient un poids minimum déterminé, au-dessous desquels tout régime serait impitoyablement refusé, excluant ainsi toute réfaction de prix pour les régimes trop petits. Ceci devrait être sanctionné par un arrêté officiel. L'indigène qui aura coupé de trop petits régimes, et sera obligé de les abandonner

sur place ou de les remporter ne se risquera plus à en rapporter aux acheteurs. Une tolérance pourrait être admise, mais ne pas dépasser 5 %, avec élimination ou suppression de la tolérance pour ceux qui seront coutumiers du fait.

Un certain degré de maturité devra être également imposé, de façon à ce que la conservation en cours de transport soit assurée et que d'autre part la maturation se fasse rapidement après l'arrivée du chargement. La Guinée pourrait, avec des mesures de cet ordre, arriver assez rapidement à présenter sur le marché Français des produits irréprochables, et tenir son rang par rapport aux autres importateurs étrangers.

II. — PRODUITS DEVANT SUBIR UN TRAITEMENT A LA COLONIE.

Les exigences variant avec les produits, nous les passerons rapidement en revue, d'autant plus que la résultante sera vraisemblablement commune et pourra être résumée dans les conclusions.

Coton. — Ce produit s'achète aux indigènes non égrené, l'égrénage et le pressage étant faits dans des usines particulières, qui sont souvent celles de l'Association Cotonnière Coloniale. On devra seulement porter son attention sur la propreté, c'est-à-dire exiger du coton non mélangé de terre ou de sable, et sur l'état de siccité du coton, pour éviter de recevoir des capsules cueillies mouillées ; veiller aussi à ce que les graines ne soient pas écrasées, ce qui tache la fibre. Lorsqu'on aura pu arriver à sélectionner les variétés à cultiver dans une région, et obtenir que l'indigène ne cultive que celles-là, alors on veillera également à ce que le coton livré provienne exclusivement des plantes ainsi obtenues.

Cacao. — C'est principalement à la fermentation que l'on s'attachera ; les graines mal fermentées, noires, ainsi que celles qui après fermentation ont souffert de l'humidité, devront être éliminées. On peut donc admettre que le cacao préparé par l'indigène en Afrique est en général bien préparé, mais il y aurait grand intérêt à faire un classement par régions, comme nous l'avons dit plus haut, et surtout arriver à la sélection par variétés ; les résultats obtenus par les « Accra » de la Gold Coast, qui se vendent avec quelques shillings de prime, doivent retenir l'attention des producteurs français. Il faut aussi éviter que l'indigène, comme il a tendance à le faire, mélange le cacao de la récolte normale avec celui de la petite récolte (intermédiaire) qui se distingue par ses fèves de très petite taille dont la présence déprécie tout un lot. Un triage mécanique serait d'ailleurs facile, et serait fait aux frais de l'indigène qui apporte un lot mélangé ; cela suffirait à faire cesser cette pratique regrettable.

Café. — Il y a de grandes différences entre les cafés d'une même région préparés par les indigènes, qui généralement traitent par voie sèche. De même provenance, les cafés traités par voie humide dans les usines Européennes présentent des caractéristiques bien supérieures ; aussi doit-on chercher à n'acheter que le café en cerises, à l'état frais, et le traiter par les procédés Européens ; il appartient ainsi aux acheteurs de préparer uniquement un produit de bonne vente et de qualité constante. L'achat du café en cerises n'appelle aucune observation particulière sauf la mauvaise fermentation des fruits en tas, et tout l'effort devra porter sur la sélection des plantes, comme il est rappelé ci-dessus.

Huile de Palme. — Nous entrons avec ce produit dans la catégorie de ceux qui exigent une préparation industrielle délicate. Bien que l'on ait cherché dans ces dernières années à établir un matériel pouvant être mis à la portée de l'indigène, il n'en restera pas moins toujours préférable de faire faire cette préparation par des entreprises européennes. Les huiles sont en effet parmi les produits les plus susceptibles d'altération, et l'on ne peut jamais s'en remettre à l'indigène pour les soins à apporter à cette fabrication. Le traitement du régime peut être fait sur place, car il n'exige qu'une technique très simple, depuis que M. Ammann a établi les procédés de chauffage qui en permettent la désagrégation. Toutefois on ne devra acheter que des fruits frais, c'est-à-dire n'ayant pas trop longtemps séjourné sur le régime, n'ayant pas été conservés en tas, ni sur un sol humide, tous faits qui ont pour conséquence une décomposition des matières grasses. Une analyse sommaire faite sur prélèvement d'échantillon permettra de se rendre compte de la valeur des fruits présentés, le fruit frais contenant une huile absolument neutre. L'huile offerte par les indigènes et provenant du traitement de la pulpe par eux-mêmes devra être rejetée en principe, parce qu'acide et de mauvaise conservation. Notons enfin que certains colons préfèrent acheter les régimes entiers pour les soumettre à une maturation régulière et pouvoir ainsi ne passer à la presse que des fruits d'une maturité homogène.

Si l'indigène trouve un prix rémunérateur de ses régimes, il ne vendra plus les palmistes qu'en petite proportion, et la question ne se posera plus pour l'amande, débarrassée de sa coque ou non.

Karité. — Il s'agit d'un produit bien peu rémunérateur, regardé avec méfiance précisément en raison de sa préparation généralement mauvaise. Aucune distinction n'est du reste faite par les acheteurs, ce qui est un mauvais point de départ, le produit étant généralement rance lorsqu'il arrive en Europe, et même lorsqu'il est expédié. On doit cependant constater que certains

AMÉLIORATION DES QUALITÉS

Européens ont entrepris de le purifier avant l'expédition, et le produit de qualité dite « claire » se vend environ 25 francs de plus par 100 kilos que la qualité grise offerte par l'indigène.

Riz. — C'est à peine si nous pouvons parler de ce produit, en raison des conditions spéciales dans lesquelles il est produit par l'indigène. C'est un quasi monopole de la Cochinchine où la récolte, une fois battue, est envoyée dans des usines de grande capacité, dirigées à l'Européenne et pourvues d'un matériel absolument moderne. Il semble qu'il n'y ait pas grand chose à suggérer en dehors de la sélection des variétés, qui d'ailleurs préoccupe depuis longtemps les Services Agricoles de notre Colonie d'Extrême-Orient.

CONCLUSIONS.

Le problème de l'amélioration des produits indigènes comporte deux grands points :

Tout d'abord, arriver aussi rapidement que possible à ce que l'indigène ne cultive que des variétés bien sélectionnées, en lui imposant l'achat des semences chez l'acheteur des produits. Cela permettra, outre les avantages déjà relatés, la possibilité d'un contrôle phytopathologique sérieux.

Ensuite, pour la majeure partie des produits, n'acheter à l'indigène que des produits bruts, l'Européen se réservant d'en faire le traitement et la préparation finale sous sa direction et avec son matériel ; *ce point est d'autant plus important que le produit est plus délicat ou de conservation plus précaire.*

Enfin, mais ceci ne regarde plus l'indigène, obtenir des acheteurs, et surtout des consortiums d'acheteurs, qu'ils ne paient plus un prix uniforme quelle que soit la qualité, mais arrivent au conditionnement des produits, à un classement par qualité, et qu'ils acceptent de payer davantage pour des produits de choix. Qu'ils se persuadent d'ailleurs que *cela paie*, mais avec un certain décalage, correspondant au délai nécessaire pour faire connaître ce classement sur un marché déterminé.

ENCOURAGEMENTS DIVERS

Rapport par Mr. HESLING

Gouverneur Honoraire des Colonies.

PRIMES, PRIX D'ACHAT FIXÉS A L'AVANCE POUR LES VARIÉTÉS SUPÉRIEURES.

La politique de production coloniale, par l'agriculture indigène, comporte de la part des Administrations locales une action incessante, action faite de conseils répétés et de persuasion, en vue d'obtenir des populations soit directement, soit par l'intermédiaire des Chefs indigènes, un développement des superficies mises en culture et une amélioration de leurs procédés cultureux afin d'intensifier la production en quantités et en qualité.

Tout d'abord, l'intérêt pur de l'agriculteur ne joue pas, mais il suit plus ou moins les exhortations administratives par esprit de soumission et parce qu'il a confiance dans ce qui lui est dit ; il se conforme aux conseils donnés. Il est de la plus élémentaire équité qu'il soit alors récompensé de ses efforts en obtenant, au moment de la vente des produits de sa culture, des prix rémunérateurs de sa peine qui l'incitent à persévérer dans la voie qui lui a été tracée et mettent en mouvement son « intérêt personnel », lequel se substituera peu à peu à l'action administrative. C'est bien là l'objectif final à atteindre.

Cette question des prix des produits est donc primordiale pour assurer le succès de la politique de production. Ils doivent, cela va de soi, être conditionnés par les cours du marché mondial ou national, mais, ceci étant dit, on doit s'efforcer de fixer le plus haut possible les prix d'achat de la matière brute aux producteurs, et, pour cela, comprimer le plus possible les éléments du prix de revient qui, par leur nature, sont compressibles tels que les tarifs de transport, les charges fiscales et certains autres.

A cette question des prix de vente est liée intimement celle du « conditionnement » des produits.

Dans la plupart des Colonies il existe une réglementation de ce conditionnement, ayant pour objet d'assurer l'amélioration maximum de la qualité par une bonne préparation et une convenable présentation commerciale de la matière, la réduction des déchets au minimum et l'absence totale de fraude.

Si ce conditionnement est sévèrement contrôlé, — ce qui, malheureusement, n'est pas toujours, — les produits doivent se rapprocher de la perfection et, dans ce cas, il est juste que les prix offerts en tiennent compte.

C'est alors que doit s'appliquer un système de primes, même légères, venant majorer dans une proportion raisonnable les prix de vente, et, si ceux-ci ont pu être indiqués à l'avance au cultivateur (ce qui évidemment n'est pas souvent possible en raison de l'incertitude des cours), ce dernier se trouvera fortement encouragé à produire davantage et à fournir un produit de la meilleure qualité et de variété supérieure.

Les administrations locales, les Chambres de Commerce Coloniales et tous autres Groupements ou Firmes particulières devraient s'attacher à entrer dans ces vues qui sont de nature à contribuer largement au perfectionnement de l'agriculture indigène.

CONCOURS AGRICOLES.

L'organisation de concours agricoles, d'expositions, de fêtes de l'agriculture, complète heureusement l'application de la politique agricole aux Colonies, partout où l'Administration locale en prend l'initiative.

Ces manifestations, qui s'accompagnent de liesses publiques dont les indigènes sont toujours friands, démontrent aux chefs ainsi qu'aux populations le grand intérêt qui est porté aux choses de l'agriculture et à leurs travaux et le cas qu'en fait l'autorité française.

Elles sont l'occasion de récompenser publiquement les efforts accomplis et les résultats obtenus. Les indigènes y sont très sensibles, leur imagination et leur confiance sont mises en éveil et leur émulation est stimulée. Des palabres de circonstance, accompagnant les distributions de primes aux exposants, après classement par des jurys où l'élément indigène est représenté, ont de très favorables conséquences.

Il en est de même, à l'occasion de ces réunions, des concours de travail de la terre, soit avec l'outil indigène, soit de préférence avec l'outillage perfectionné, la charrue, par exemple, avec pré-

A LA PRODUCTION INDIGÈNE

sensation du plus bel attelage. Pour cette partie des concours, les primes, au lieu d'être en espèces, sont remises sous forme d'outils agricoles, ce qui frappe l'esprit des indigènes.

Le Maréchal Galliéni sut très heureusement instaurer ces foires et concours agricoles à Madagascar et ces manifestations contribuèrent puissamment au développement et au progrès de l'agriculture indigène dans la Grande île.

Cet exemple est suivi par certains gouverneurs de Colonie, mais dans une mesure encore très insuffisante. Il serait désirable qu'il fut généralisé.

Le Chef de la Colonie doit personnellement s'occuper de ces manifestations, les présider, procéder à la distribution des récompenses en veillant à ce que celles-ci soient bien reçues par le producteur lui-même quel qu'il soit (et non par son chef qui peut la subtiliser) et adresser à la foule indigène présente la harangue de circonstance.

Les concours agricoles peuvent au surplus coïncider avec de grandes foires, annoncées à l'avance dans le pays et les territoires voisins de façon à y attirer une nombreuse population avec des vendeurs de produits et des acheteurs également nombreux.

Ces grandes réunions commerciales doivent bénéficier de certaines mesures telles que : exonération des droits de marché et des taxes diverses qui frappent le commerce sur les marchés ordinaires. Ces foires, comme les concours eux-mêmes, portent sur les produits de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie locale.

INTERVENTIONS ADMINISTRATIVES.

Au cours des deux chapitres précédents nous avons déjà indiqué quelles devaient être les interventions de l'Administration pour favoriser le développement de l'agriculture indigène par la fixation de primes et de prix d'achat rémunérateurs et l'organisation de concours et fêtes agricoles ayant pour but de stimuler l'intérêt et le zèle des producteurs.

L'intervention administrative peut s'exercer encore d'une façon très avantageuse dans l'organisation des marchés ordinaires et la surveillance des transactions.

Ces questions présentent un grand intérêt pour le succès d'une politique de production agricole et ne doivent pas être négligées, car les marchés publics et les transactions commerciales sont forcément le complément et l'aboutissement naturel des efforts accomplis et ont une influence directe sur le développement et la politique de l'agriculture.

Si le cultivateur indigène est assuré de bien vendre sa récolte, s'il voit ainsi son travail récompensé par des gains lui permettant

de s'acquitter aisément de ses charges fiscales ou de satisfaire ses besoins grandissants et ceux de sa famille, il sera encouragé à persévérer dans son effort et même à l'accroître progressivement. L'intervention administrative, encore obligatoire pour l'amener à produire, deviendra de moins en moins nécessaire et pourra insensiblement disparaître.

Une bonne organisation des foires et marchés est donc une chose essentielle pour les administrations coloniales et doit faire partie de tout programme de production intensifiée.

Mais, ce qui importe au premier chef, c'est d'assurer une surveillance active, aussi serrée et vigilante que possible, des transactions, notamment en ce qui concerne les pesées des produits ou des marchandises.

Il est de notoriété publique que, trop souvent, le producteur indigène est frustré d'une partie de ses gains par des pesées inexactes ou frauduleuses.

Dans la plupart de nos colonies africaines, notamment, le Service de Vérification des Poids et Mesures n'existe pas encore. Les balances et bascules utilisées, aussi bien dans les maisons de commerce que dans les Comptoirs de brousse ou les centres d'achat ou de vente, ne sont périodiquement ni vérifiées ni poinçonnées. Il y a là une lacune très sérieuse dont les conséquences regrettables influent fâcheusement, à l'insu des indigènes, sur leur production agricole.

Sur les grands champs de foire où s'apportent en quantités, par dizaines ou même centaines de tonnes, l'arachide, le coton, le kapok, le beurre de karité, le fonctionnement des bascules est souvent défectueux et la fraude s'opère parfois sur une grande échelle. Le vendeur indigène est incapable de vérifier les pesées et doit se contenter du poids que l'acheteur ou son représentant lui indique. Les tromperies qui s'exercent à l'occasion des pesées, de même que souvent l'application d'un poids forfaitaire excessif aux emballages ou aux tares, au détriment du vendeur, portent à la production agricole un préjudice dont on n'apprécie pas assez la funeste importance.

On serait presque tenté de dire que la sincérité des pesées, dans les transactions avec les indigènes, constitue l'un des principaux éléments du succès d'une politique de production.

C'est là une question qui demande qu'on s'y arrête et qu'on s'efforce de la résoudre dans l'intérêt de l'indigène et du développement économique de nos territoires coloniaux.

Il en est de même de l'exactitude des paiements qui donnent lieu parfois à des soustractions frauduleuses ; aussi, tant que les indigènes ne sont pas eux-mêmes suffisamment renseignés et aptes, ces paiements se font-ils souvent sous le contrôle d'un agent

de l'Administration, principalement sur les grands marchés ou les champs de foire, pour un produit vendu en grandes quantités.

VŒUX.

Les desiderata exprimés dans le présent rapport, concernant les « encouragements divers » envisagés, à donner aux agriculteurs indigènes, peuvent être résumés par les vœux suivants :

Premier vœu. — Que les Administrations et les Chambres de Commerce Coloniales s'efforcent de faire bénéficier les produits coloniaux des plus hauts prix possibles d'achat aux producteurs, en rapport avec les conditions du marché ; et que, pour atteindre ce résultat, elles s'attachent à provoquer un abaissement maximum des autres éléments compressibles des prix de revient, par des mesures appropriées, telles que réduction des tarifs et des frais de transport terrestres et de transit, suppression ou fixation au minimum de toutes charges fiscales frappant les produits destinés à l'exportation.

Deuxième vœu. — Que les Administrations coloniales réglementent le « conditionnement » des produits en vue d'améliorer la qualité et que, là où cette réglementation existe, elle soit appliquée régulièrement et d'une façon rigoureuse. Que la présentation et la vente des produits de qualité supérieure soient encouragées par l'attribution de primes majorant les prix d'achat et compatibles avec les cours.

Troisième vœu. — Que l'organisation des concours agricoles, expositions et fêtes de l'agriculture, soit généralisée et que l'Administration apporte dans cette organisation tous les soins et fasse preuve de toute l'initiative désirable en vue de stimuler efficacement l'intérêt et l'activité des producteurs indigènes.

Quatrième vœu. — Que l'Administration s'attache également à organiser les foires et marchés de telle sorte que ces réunions incitent l'indigène à produire de plus en plus, que, notamment, les pesées y soient contrôlées, que des « poids publics » soient installés partout où cela est possible et que le Service de « Vérification des Poids et Mesures » soit créé et organisé dans les Territoires où il fait encore défaut.

Que l'éducation des producteurs indigènes soit faite progressivement en ce qui concerne le fonctionnement des pesées des produits et le paiement des prix de vente.

CRÉDIT AGRICOLE, COOPÉRATIVES ET ASSOCIATIONS DE PRÉVOYANCE EN ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC, AFRIQUE OCCIDENTALE, MADAGASCAR ¹.

Rapport par Mr. EDMOND PHILIPPAR,

Vice-Président du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie.

LES BESOINS.

Les caractéristiques de l'agriculture indigène sont, d'une manière générale, des rendements assez faibles obtenus par des procédés primitifs. La population rurale indigène elle-même, prise dans son ensemble et quel que soit le pays considéré, se présente avec une situation économique médiocre, causée par l'absence d'épargne et par le nombre généralement important des membres de la même famille. Enfin, l'agriculture indigène se développe presque toujours dans des pays exposés à des accidents climatiques imprévus : sécheresse excessive, cyclones, invasion de sauterelles, inondations, etc..., et elle a presque toujours à lutter contre l'usure.

Le remède à ces circonstances réside évidemment dans la possibilité pour l'agriculteur indigène de se procurer des instruments d'une qualité supérieure, des semences améliorées, des engrais appropriés au pays, des avances pour acheter le bétail nécessaire et faire les dépenses culturelles indispensables, d'utiliser des organismes coopératifs permettant la vente dans des conditions plus avantageuses des produits obtenus, d'employer des formules de crédit sur gages pour attendre la réalisation des récoltes au moment favorable ou pour accéder à la propriété individuelle ; enfin,

1. La majeure partie des chiffres et documents utilisés pour ce travail ont été réunis par M. Noël Delphin, Sous-Directeur et M. Louis Cardon, Secrétaire au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie.

d'avoir des procédés de prévoyance pour réparer les dommages causés par les événements imprévus.

LES DIFFICULTÉS.

L'organisation des divers procédés permettant d'obtenir les résultats désirés se heurte à de nombreuses difficultés : la défiance des indigènes à l'égard des systèmes nouveaux, le fatalisme ou la routine qui les arrêtent dans l'exécution, certains scrupules religieux (notamment au sujet du prêt à intérêt), le manque d'organisation, et aussi de respect pour l'échéance.

De plus, l'indigène, peu connu individuellement des Européens et surtout des organismes privés, se présente, avec des exceptions bien entendu, comme une personnalité mal déterminée à laquelle le crédit personnel ne peut être que difficilement accordé, tant en raison du manque de précisions sur sa situation que du régime légal sous lequel il est placé et qui rend difficile pour le prêteur toute action personnelle contre lui en cas de non remboursement.

Il en résulte que les procédés d'aide aux indigènes revêtent presque toujours une forme à la fois collective et administrative qui permet de passer par-dessus les inconvénients signalés plus haut, mais qui en comporte d'autres.

CLASSIFICATION DES BESOINS.

Il n'en est pas moins vrai que la masse indigène constituant dans tout pays la base économique sur laquelle la vie économique et le commerce d'importation et d'exportation doivent s'organiser, des efforts devaient être faits, ont été faits et doivent se poursuivre d'autant plus que l'indigène se rapprochant de l'Européen tend à se placer sur un pied économique analogue.

Il lui faut donc obtenir :

- du crédit à court terme pour les besoins de la récolte annuelle ;
- du crédit à moyen terme pour l'amélioration de son outillage et de l'aménagement de sa propriété ;
- du crédit à long terme pour les acquisitions de terrains et les efforts agricoles de longue durée ;
- des facilités par les coopératives d'achat et de vente ;
- des assurances mutuelles pour les cas exceptionnels.

LES REMÈDES.

Deux tendances peuvent être envisagées pour l'exécution de ce programme :

- 1° la création d'organismes spéciaux aux indigènes ;
- 2° l'utilisation par les indigènes des organismes européens.

La solution semble d'ailleurs résider dans une combinaison des deux systèmes :

Les organismes spéciaux aux indigènes, plus spécialement basés sur la coopération et l'appui de l'administration, seraient réservés aux indigènes non évolués qui, par la mentalité personnelle, l'organisation familiale, le statut légal, les usages et le mode de vie, constituent un monde vivant différemment du monde européen.

Mais il paraît utile de chercher en même temps à favoriser aux indigènes évolués l'accession à tous les organismes créés par les Européens, et tendant à se commercialiser par leur ampleur et leur développement continu. Il existe dans toutes les colonies, et de plus en plus, une catégorie d'indigènes qui peuvent bénéficier des organisations européennes et en retirer un enrichissement plus large en même temps qu'un contact plus complet avec les Européens.

Ces deux sortes d'organismes seront donc énumérés ci-après dans leurs grandes lignes.

LES ORGANISMES SPÉCIAUX AUX INDIGÈNES.

A. — *Sociétés de prévoyance indigène.*

C'est l'organisme caractéristique de toutes les colonies françaises qui apparaît comme le premier stade de l'aide économique à l'Indigène par l'adaptation aux besoins modernes d'un organisme préexistant.

Algérie. — L'origine très ancienne de ces Sociétés remonte aux silos à céréales que les indigènes construisaient avant 1830 pour emmagasiner leurs grains. Ils étaient approvisionnés bénévolement ; le grain ensilé servant en temps normal à faire des avances en nature et à distribuer des secours dans les mauvaises années. L'administration militaire les a transformés en sociétés qui font au besoin des prêts en argent. Elles sont dotées de la personnalité civile par la loi du 14 avril 1893. Elles peuvent aider à l'accroissement de l'outillage et des troupeaux. Elles présentent la particularité d'être entièrement entre les mains de l'administration. Malgré leur principe remarquablement adapté au milieu, elles ne peuvent suffire intégralement aux besoins du crédit des indigènes comme le constatait la Princesse d'Annam dans une enquête récente (1929). Et cependant, il existait déjà à cette époque, en Algérie, 217 sociétés de prévoyance groupant plus de 595.000 adhérents et totalisant un capital de 76.400.000 francs.

Tunisie. — Le même système a été appliqué en Tunisie ; il

a rendu les mêmes services et s'est trouvé arrêté dans ses effets pour les mêmes causes. Une étude tentée pour donner aux Sociétés l'appui des établissements financiers privés n'a pu aboutir à une réalisation pratique.

Le total des opérations réalisées par les Caisses de prévoyance indigène s'est élevé de 1919 à 1928 à la somme de 178.540.000 fr.

Maroc. — Un système analogue a été adapté au Maroc par le Dahir du 26 mai 1917 et rendu applicable en 1921 aux tribus de coutume berbère. Ces Caisses ont, depuis 1927, l'appui d'une Caisse Centrale des Sociétés indigènes de Prévoyance. Il existait au Maroc en 1929 54 sociétés de prévoyance groupant 620.000 sociétaires. L'Annuaire Economique et Financier du Gouvernement Chérifien de 1929 indique un montant de 35 millions de francs environ pour les prêts accordés.

Madagascar. — A Madagascar, des groupements indigènes se proposant comme but la mise en valeur et l'exploitation du sol et connus sous le nom de « Fokonolona » avaient été reconnus par une loi de 1902.

Le décret du 18 avril 1930, qui a institué le régime du crédit agricole mutuel, a renforcé les prérogatives de ces organismes en leur concédant la personnalité civile, sous réserve de l'approbation du Gouverneur Général. Ce même décret a également prévu des caisses locales exclusivement réservées aux indigènes.

Afrique Occidentale. — En Afrique Occidentale Française, les Sociétés indigènes de prévoyance ont été créées par une loi de 1910. Elles sont, à l'heure actuelle, au nombre de 35, dont 14 au Sénégal, 1 au Soudan, 4 en Côte d'Ivoire, 12 au Dahomey et 4 en Mauritanie.

Les décrets du 20 juin 1925 et du 13 mai 1926 ont introduit ces organismes dans l'économie générale du système de crédit agricole mutuel en leur permettant de s'affilier aux caisses locales.

Ce décret a envisagé également la création d'associations agricoles entre propriétaires et exploitants de statut indigène.

L'Office Public de Crédit Agricole Indigène de Tunisie.

La Tunisie, se rendant compte des besoins particuliers des indigènes en matière agricole, a créé en 1925 un « Office Public de Crédit Agricole Indigène », pourvu à son origine d'une dotation de 11.500.000 francs. L'Office constitue un établissement d'utilité publique, il fonctionne à peu près comme une société anonyme sous la direction d'un Conseil d'administration de 15 membres dont 8 sont des indigènes. Les opérations, en 1929, étaient voisines d'une vingtaine de millions. Il s'agit d'une institution absolument originale et qui devra donner de très intéressants résultats.

Ecole d'agriculture indigène de Smindja (Tunisie).

Le Gouvernement Tunisien a créé une Ecole d'Agriculture spéciale pour les indigènes et facilite l'installation des indigènes diplômés de cette Ecole par l'allocation de prêts fonciers à taux réduits qui leur permettent d'organiser leur exploitation et d'éteindre leur dette par annuités.

ORGANISATIONS EUROPÉENNES PARTIELLEMENT UTILISÉES PAR LES INDIGÈNES.

Les diverses organisations seront passées rapidement en revue parce qu'elles sont inégalement utilisées par les indigènes, mais il est intéressant de constater comment la coopération a pu s'établir et comment elle pourrait être développée.

A. — Crédit agricole mutuel.

Le Crédit Agricole Mutuel est organisé dans les diverses colonies sur les mêmes bases qu'en France, c'est-à-dire par un réseau de caisses locales, rattachées à des caisses régionales qui, elles-mêmes, sont en rapport avec un organisme central. Les particularités sont les suivantes :

Algérie. — Le réseau déjà ancien des Caisses locales (325) a été groupé autour des Caisses Régionales, dont 30 se rattachent à une Caisse foncière Agricole de l'Algérie, d'origine administrative, créée en 1927.

Tunisie. — Les Caisses locales (71) sont groupées autour d'une unique Caisse Régionale qui joue le rôle de Centrale.

Maroc. — Les Caisses locales sont groupées autour de 5 Caisses régionales reliées elles-mêmes à une Caisse Fédérale de la Mutualité et de la Coopération agricole qui a été créée le 5 décembre 1930. D'autre part, ces Caisses Régionales ont également recours à la Caisse de Prêts Immobiliers du Maroc pour les opérations à moyen terme.

Madagascar. — Le décret du 18 avril 1930 a prévu des caisses locales pour colons de statut métropolitain et assimilés, des caisses régionales et une caisse centrale pour la grande Ile et ses dépendances.

Cette organisation tout à fait récente n'a pu encore être mise en application.

Afrique Occidentale. — Le système institué en Afrique Occidentale Française par le décret de 1925 comprend des caisses locales groupées autour d'une caisse centrale à Dakar.

Les Caisses de Crédit agricole sont, en principe, ouvertes à tous ; en fait, les Indigènes y recourent peu. Un essai a été tenté

en Algérie de Caisses Régionales Indigènes qui ont peu réussi, et de Caisses locales indigènes rattachées aux Caisses Régionales qui sont mixtes. On cite quelques caisses qui fonctionnent de la sorte et paraissent donner satisfaction.

B. — *Banques privées et Crédit Foncier.*

Les Banques privées sont assez nombreuses dans les diverses colonies ; elles pratiquent les opérations courantes de crédit en principe aussi bien avec les Indigènes qu'avec les Européens ; en fait, les Indigènes n'y recourent pas souvent. Par contre, en matière de crédit foncier, spécialement en Algérie et en Tunisie, les Indigènes recourent à cette forme de prêts sans difficultés ; le seul point délicat est l'origine de propriété parfois rendue difficile à établir par la législation musulmane.

C. — *Caisse de Prêts Immobiliers du Maroc.*

Cette Caisse, créée en 1919, très originale par la collaboration de l'administration et des banques privées, fonctionne dans d'excellentes conditions, avec des prêts dont le taux est abaissé par une ristourne de l'administration et dont les opérations dépassent déjà 150 millions de francs. Jusqu'à présent, les Indigènes n'y ont pas eu recours. M. Yves Henry, dans un rapport récent, a signalé cette formule comme très intéressante et susceptible de grands développements.

D. — *Coopératives agricoles.*

Les coopératives agricoles sont les organismes qui, créés en Algérie, ont eu le succès le plus rapide et ont obtenu dans certains cas l'adhésion complète des indigènes.

Elles se groupent en trois catégories :

1^o Coopératives de production spécialement pour les achats agricoles ; pour le battage, la motoculture et le labour, la mécanique agricole.

2^o Coopératives de transformation parmi lesquelles nous ne mentionnerons pas les caves coopératives qui sont sans intérêt pour les indigènes musulmans.

Mais il faut citer les huileries coopératives, les coopératives cotonnières et les fabriques de conserves (tomates en particulier). Les huileries coopératives sont au nombre de 4 en Algérie et la proportion d'indigènes y est importante.

3^o Coopératives de vente, parmi lesquelles on peut remarquer les docks à céréales, les coopératives d'agrumes, de distillation de géranium. Mais il faut surtout insister sur les coopératives de tabacs dans lesquelles il est très intéressant de signaler la majorité considérable des indigènes : 300 sur 400 dans la Mitidja ;

6.000 sur 7.000 à Bône. Ces coopératives ont permis un classement des qualités de tabacs dans des conditions réellement industrielles.

E. — *Assurances mutuelles.*

Cette organisation s'est faite en Algérie depuis 1905. Quelques caisses locales ont abouti à deux caisses centrales rattachées elles-mêmes à deux caisses centrales. Il n'apparaît pas que les indigènes y aient très fréquemment recours. Les Indigènes Musulmans considèrent, dans certains cas, l'assurance comme une méconnaissance de la volonté d'Allah.

*
* *

Si, parvenus au terme de ce bref exposé, nous essayons d'en dégager les grandes lignes, nous constatons que le réseau des organismes créés atteint son maximum de développement dans l'Afrique du Nord avec une avance en Algérie, mais avec des initiatives très originales au Maroc et en Tunisie.

Les mêmes systèmes paraissent en voie d'application en A. O. F. et à Madagascar et il semble bien qu'il n'y ait pas de raisons pour qu'ils n'y rencontrent pas le même succès.

Les diverses questions qui paraissent se poser à ce sujet sont les suivantes :

Convient-il d'une manière générale, d'avoir des organismes spéciaux aux indigènes ?

Convient-il, au contraire, de favoriser les organismes mixtes et ces créations comportent-elles des dispositions spéciales ?

Les organismes créés doivent-ils être entièrement administratifs ou doivent-ils rechercher une collaboration avec les établissements privés ?

Les organismes créés peuvent-ils et doivent-ils exercer une influence en ce qui concerne l'outillage, le choix des espèces cultivées ou des animaux adoptés ?

Quelles sont les mesures propres à faciliter l'accession des établissements de crédit privé aux indigènes, notamment en matière de régime de la propriété foncière ?

Quels sont les organismes coopératifs, indigènes ou mixtes dont l'organisation devrait être créée ou développée dans les diverses colonies considérées intrinséquement ?

Pourrait-on développer l'assurance dans les milieux indigènes ? Et pourrait-on en particulier, concevoir l'organisation d'un système d'assurances contre les événements à caractère nettement accidentel, tels que les cyclones de Madagascar ?

LE CRÉDIT AGRICOLE, LES COOPÉRATIVES ET LES ASSOCIATIONS DE PRÉVOYANCE EN INDOCHINE

Rapport par Mr. Fr. HERBETTE,

Chef du Service des Etudes Financières de la Banque de l'Indochine.

L'agriculture indigène en Indochine a de grands besoins de crédit, parce qu'elle est principalement consacrée au riz irrigué et parce que le cultivateur indochinois a peu le goût et le moyen d'épargner. Toute culture irriguée suppose un capital investi en digues et canaux qui est exposé, dans les deltas de fleuves comme le Mékong et le Fleuve Rouge, à des destructions brutales. Le riz, en outre, est de toutes les céréales celle qui exige la plus grosse avance de main-d'œuvre, à cause du repiquage. Quant à l'absence de l'idée d'épargne chez l'Annamite et à sa passion pour le jeu, ce sont des faits établis depuis longtemps, liés à tout un ensemble de conditions naturelles et sociales et, par conséquent, peu susceptibles de se modifier rapidement.

Chez une population qui épargne peu, il est naturel que crédit égale usure. Les capitaux disponibles font prime et ils se couvrent par une prime d'assurance élevée contre les risques de remboursement tardif et de perte. Il est naturel aussi qu'une large proportion de ces capitaux soit entre les mains d'étrangers, venus pour épargner et rapatrier ensuite leurs économies. Dans le cas de l'Indochine, ces étrangers sont des Hindous originaires des régions pauvres et sèches du Dekkan : les Chetties, et des Chinois émigrés des agglomérations surpeuplées du Sud. Organisés en confréries qui obligent l'individu à travailler, à se contenter de peu, à tenir sa parole, les Chetties, les Chinois, dans notre colonie d'Extrême-Orient comme en Birmanie, en Malaisie et en beaucoup de points de l'Océan Indien et du Pacifique, remplissent chez les populations qu'ils côtoient la fonction qui devrait nor-

malement être assurée par l'épargne. Ils se font payer cher leurs services, parce qu'ils n'ont d'autres concurrents que les indigènes possédant un excédent de ressources. Ces derniers pratiquent en général une usure plus sévère encore, parce qu'ils ont un emploi plus rare de leurs capitaux et parce qu'il leur est sans doute plus difficile d'employer les moyens légaux pour récupérer les fonds qu'ils ont prêtés.

Devenus maîtres de l'Indochine, les Français se sont naturellement indignés de la condition du paysan annamite chargé de dettes qui faisaient de lui, en fait, un serf. Ils ont constaté, d'autre part, que cette condition opposait un obstacle au développement économique du pays. Pour changer cet état de choses, ils avaient le choix entre deux politiques : celle qu'ils pratiquaient dans leur propre pays envers les populations agricoles et celle qu'ils voyaient pratiquer par les Hollandais à Java. La première consistait à accorder immédiatement aux agriculteurs le bénéfice de taux d'intérêt modérés, de manière à créer chez eux la possibilité d'épargne, et elle impliquait une aide substantielle des finances publiques, soit effective, soit sous forme de garantie donnée à un tiers prêteur. La seconde tempérerait à peine les taux usuraires, mais au lieu de laisser les bénéfices de l'usure se capitaliser chez le riche propriétaire indigène ou chez le commerçant chinois, elle les obligeait à se capitaliser dans la commune indigène à l'état de propriété collective, l'administration européenne intervenant pour contrôler la gestion des greniers et des banques communales et pour créer des échelons bancaires supérieurs, banques provinciales et banque centrale de crédit agricole, placées sous la direction de fonctionnaires européens, mais alimentées principalement par les fonds venus d'en-bas.

Il est évident que le premier système implique à la fois une modification plus prompte et plus radicale de la mentalité indigène et l'acceptation de risques plus grands par les finances de la Colonie. C'est en sa faveur que l'administration française, après de longs tâtonnements, s'est décidée peu avant la guerre de 1914-1918 et la grande expansion de crédit, née à l'occasion de la guerre, a beaucoup facilité sa tâche. Les progrès ont été extrêmement rapides, dans les deux voies qui leur ont été successivement ouvertes : celle du Crédit Mutuel Agricole en Cochinchine et celle des Caisses de Crédit Populaire Agricole dans les autres régions de notre Colonie.

LE CRÉDIT MUTUEL AGRICOLE EN COCHINCHINE.

L'arrêté du 8 novembre 1912 avait autorisé et réglementé la création en Cochinchine de Syndicats Agricoles, dont le but était

le même que celui des organismes semblables en France : entr'aide mutuelle, achat en commun d'instruments et d'outils de culture, de semences, d'engrais, vente en commun des produits du sol. Ces syndicats n'ont pas rendu les mêmes services qu'en Occident et leur activité est maintenant limitée à la propagande pour l'emploi des semences sélectionnées et des engrais. Mais ils ont créé un terrain favorable au développement des Sociétés de Crédit Mutuel Agricole instituées à partir de 1913, sur l'initiative du Gouverneur Général Albert Sarraut et développées sous la direction de l'administrateur Eutrope, dont le nom restera attaché à cette œuvre.

Il existe actuellement un syndicat agricole et une société de crédit mutuel correspondante dans chacune des vingt provinces de la Cochinchine. Le recrutement en est aussi large que possible. Peuvent faire partie des syndicats agricoles, moyennant une simple cotisation annuelle d'une piastre, tous les cultivateurs exploitant une superficie d'au moins un hectare, qu'ils soient propriétaires ou usagers à un titre quelconque, qu'ils soient hommes ou femmes. Les syndicataires peuvent tous devenir adhérents à la Société de Crédit Mutuel en souscrivant au moins une part sociale de 10 piastres. Ces souscriptions constituent le capital de la Société et elles lui permettent de faire face, dès sa fondation, à ses dépenses d'installation et de fonctionnement.

On a rendu les formalités des prêts peu coûteuses et l'on a cherché à les abréger et à les simplifier, pour répondre aux besoins des emprunteurs qui sont habitués à la manière de faire expéditive de l'usurier local. Chaque demande de prêt doit, cependant, être accompagnée d'un dossier et acceptée par le Comité Provincial. Ensuite, un billet de dette est souscrit, visé par le Chef de la Province et la somme est délivrée par le Payeur du Trésor.

Dans la réglementation des prêts et des gages, on retrouve le même souci de se mettre de préférence à la portée des petits emprunteurs. Le prêt foncier ne peut être que de 500 piastres et il ne peut dépasser 8.000 piastres qu'après enquête spéciale de la Commission Centrale de Surveillance, de Saïgon. Au dessous de 1.000 piastres, on prête la moitié de la valeur du gage et seulement le 1/3 au dessus de 1.000 piastres.

L'indigène qui n'est pas propriétaire, mais seulement concessionnaire provisoire du terrain domanial, peut obtenir un prêt n'excédant pas 2.000 piastres en échange d'une délégation de ses droits sur les terres concédées. L'indigène qui cultive les terres d'autrui n'est pas exclu non plus du bénéfice du crédit.

On prête jusqu'à 500 piastres sur warrantage agricole ou sur garantie personnelle et, en vue d'éviter le recours onéreux à des cautions privées, l'aval peut être donné par une section régionale

de la Société. On prête également, depuis 1928, jusqu'à 100 piastres sur simple garantie personnelle d'une caution solvable. Toutefois, pour subvenir à ces deux dernières catégories de prêts, les Sociétés n'ont pas la faculté d'emprunter ; elles ne peuvent que se servir, dans des limites fixées par l'Administration, de leurs fonds de réserve propres et des ristournes de la Banque de l'Indochine.

Le taux des prêts est limité à 12 % ; il doit être abaissé à 10 % dès que la gestion financière de la Société est équilibrée et, au plus tard, à partir de la quatrième année.

Les Sociétés de Crédit Agricole Mutuel avaient ensemble, à la fin de 1929, 246.000 piastres de capital versé et 818.000 piastres de réserves. Leur actif comprenait, en dehors des prêts consentis, 707.000 piastres de disponibilités en caisses ou en banque, 157.000 \$ d'immeubles et mobiliers, 257.000 \$ de créances et de valeurs en portefeuille. Ne possédant pas en propre, comme on le voit, sensiblement plus de 1 million de piastres, ces sociétés avaient en cours, au 31 décembre 1929, pour 12.000.000 \$ de prêts en chiffres ronds et le volume total de leurs opérations, pendant l'année, avait dépassé 15 millions. C'est à la Banque d'émission qu'a incombé la charge de parfaire la différence. Elle est tenue, en effet, d'escompter les billets de dette signés par les emprunteurs. Étant donné qu'elle les escompte à 8 %, alors que les emprunteurs sont débités de 10 à 12 % d'intérêts, les Sociétés bénéficient de la différence de taux, qui est employée à la constitution de leur fonds de réserve. D'autre part, la Cochinchine garantit à la Banque d'émission, sur son budget local, la bonne fin des opérations et elle rétrocède aux Sociétés la ristourne qui lui est faite par la Banque d'émission. Cette ristourne sert à financer, comme nous l'avons indiqué, les petits prêts ne dépassant pas 100 piastres.

En outre, les Sociétés de Crédit jouissent de faveurs fiscales, notamment l'exemption de la patente et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, ainsi que la dispense de l'enregistrement des actes de nantissement agricole, tant qu'ils ne sont pas produits en justice.

L'économie générale du système, pendant la période de transition actuelle, revient donc à financer l'agriculture, non au moyen d'un organisme spécialisé, susceptible de se procurer, par voie d'emprunts, des ressources permanentes, comme un crédit foncier, mais par un appel aux ressources de la Banque d'émission.

En revanche, le Budget de la Colonie prend à sa charge les risques de l'opération. Cette formule n'a pas entraîné, jusqu'à présent, d'inconvénients. L'Administration a réussi à diviser beaucoup les risques, en multipliant le nombre des petits prêts,

ce qui répondait en même temps à la préoccupation de venir en aide à la masse des cultivateurs. La moyenne des prêts consentis, est tombée à 1.636 \$ en 1929. Dans cette dernière année, les prêts en souffrance n'ont atteint que 336.000 \$, c'est à dire 4 % du montant des créances ; il n'y a eu que 26 poursuites judiciaires poussées jusqu'à la vente du gage et un seul effet a été reconnu irrécouvrable.

La gestion des Sociétés paraît donc avoir été assez prudente ; néanmoins, le Gouvernement a jugé nécessaire, à la fin de 1929 de fixer à 12 millions de piastres le plafond des opérations de prêts que les Sociétés pourraient effectuer en recourant à la Banque d'émission.

LE CRÉDIT POPULAIRE AGRICOLE.

Il était difficile, pour plusieurs raisons, de répandre dans l'Indochine tout entière, les institutions de crédit mutuel agricole. Le premier motif est la pauvreté des populations dans les régions rizicoles du Nord-Annam et du Tonkin. La densité moyenne de peuplement y est de 436 habitants au kilomètre carré, au lieu de 91 en Cochinchine et il en résulte que les cultivateurs, loin de pouvoir exporter leur riz, n'en récoltent pas assez pour se nourrir normalement. La majeure partie d'entre eux, au Tonkin, exploite moins d'un hectare et les familles sont nombreuses. Il manquait donc le noyau de propriétaires relativement aisés qu'on trouve à l'origine de chaque syndicat agricole. Mais il y avait aussi un empêchement d'ordre juridique : en Cochinchine, les opérations cadastrales étaient déjà très avancées lors de la création du Crédit Mutuel et les inscriptions au livre foncier donnaient au prêteur toute garantie. Dans les autres parties de l'Union Indochinoise, l'immatriculation des terres est loin d'avoir autant progressé et là où elle n'est pas faite, l'authenticité des titres ne repose que sur un certificat signé du Maire et des notables du village.

C'est pour combler cette lacune qu'un arrêté du Gouverneur Général Varenne, en date du 21 juillet 1927, créa le Crédit Populaire Agricole. Cette institution, issue des études de l'Inspecteur Général de l'Agriculture Yves Henry, se prévaut d'une certaine analogie avec le système en vigueur à Java ; elle comprend, en effet, en principe, comme aux Indes Néerlandaises, trois échelons de banques agricoles : les banques communales, les banques provinciales et une caisse centrale.

Mais les Hollandais, servis par la richesse de leurs colonies et par le maintien de taux d'intérêt très élevés, se sont attachés tout d'abord à constituer solidement les réserves des banques communales et les ont employées à alimenter en capitaux, pour une large

part, les banques provinciales, en sorte que la caisse centrale n'a eu à fournir qu'un appoint.

En Indochine, au contraire, les banques communales n'existent pas encore ; elles ont été remplacées, provisoirement, par des Comités communaux de notables, dont le rôle se borne à examiner et à transmettre les demandes de prêts. La caisse centrale n'existe pas non plus. On n'a créé, jusqu'à présent, que l'échelon intermédiaire : les banques provinciales, qui ont fonctionné aussitôt au moyen de fonds empruntés à la banque d'émission et de subventions budgétaires. C'est ainsi qu'en 1929, avec 60.000 \$ de capital et de réserves, elles ont effectué des prêts pour un montant de 1.967.000 \$ et, en fin d'année, elles avaient en portefeuille plus de 1.500.000 \$ d'effets, représentant les dettes des cultivateurs, somme dont elles étaient elles-mêmes redevables à la Banque de l'Indochine, par l'intermédiaire du Crédit Populaire.

D'autre part, le Budget de l'Indochine prit en charge 68.000 \$ et, comme dans le cas du Crédit Mutuel, il garantit à la Banque de l'Indochine la bonne fin des opérations.

Treize banques provinciales fonctionnaient à fin 1930, dont six dans le Delta du Fleuve Rouge, quatre en Annam, trois au Cambodge, dans la région rizicole du Bas-Mékong, à proximité de la Cochinchine ; une autre banque a été ouverte au Cambodge.

L'organisation et le fonctionnement du Crédit Populaire Agricole ont été réglés par l'arrêté du Gouverneur Général de l'Indochine en date du 21 juillet 1927, arrêté qui vient d'être abrogé et remplacé par celui du 18 février 1931.

Juridiquement, les Banques Provinciales sont des sociétés civiles, à capital variable, régies par la législation locale en vigueur, entre les agriculteurs, les communes et les collectivités indigènes ayant une constitution légale leur conférant la personnalité. Elles sont gérées par un Directeur assisté d'un Conseil d'Administration et d'un Comité de Surveillance.

Le Conseil d'Administration est composé d'indigènes ; le Comité de Surveillance comprend le Chef de Province, fonctionnaire français, et de hauts fonctionnaires indigènes. Le Directeur était obligatoirement un Français, d'après l'arrêté du 21 juillet 1927, mais cette condition a été abrogée. L'Assemblée Générale formée des membres fondateurs et des délégués élus par les sociétaires, se réunit une fois par an pour l'approbation du bilan et pour l'élection d'une liste de candidats parmi lesquels le Chef de Province choisit les Administrateurs. Il suffit de verser 10 \$ pour devenir sociétaire.

Les prêts, au taux maximum de 12 % l'an, sont faits sur garantie personnelle, mobilière ou immobilière. Leur durée ne doit pas

excéder 18 mois, leur montant est limité à 500 \$. Ces limites ne peuvent être dépassées que par décision de l'Inspecteur Général de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts.

L'institution a pour but, on le voit, d'associer, autant que possible, la masse des cultivateurs indigènes tant à la gestion des banques qu'au bénéfice de leur action et, à ce point de vue, on ne peut que rendre hommage au sentiment élevé dont elle s'inspire.

Par contre, elle déroge assez hardiment à certaines règles générales observées en fait de crédit agricole et de banque.

Elle dispense la population agricole de tout effort financier et pratiquement de tout risque. Les 10 \$ versés par chaque sociétaire ne constituent au total qu'un capital très restreint. C'est, en définitive, le budget de la Colonie qui, soit directement, soit sous forme d'aval donné à la Banque d'Émission, devra prêter aux agriculteurs. En principe, l'équilibre du budget ne court pas de danger ; chaque sociétaire est responsable des dettes de la Banque provinciale proportionnellement à sa part, mais il semble que de graves difficultés surviendraient si cette garantie était appelée à jouer.

On a cherché à remédier à cet inconvénient en autorisant les banques à accepter des dépôts de 6 mois à 1 an, non seulement de leurs sociétaires, mais de toute autre personne, et même les dépôts à vue des provinces. Les banques ayant toutefois la faculté de consentir des prêts qui sont de véritables immobilisations, comme des achats de terrains à mettre en culture, pourraient se trouver fort embarrassées pour réaliser, le cas échéant, leurs gages et pour rembourser leurs déposants dans les délais stipulés.

Les banques disposent, il est vrai, d'une troisième source de capitaux : leur fonds de réserve constitué au moyen de leurs bénéfices. Ce fonds a toutefois chance de s'accroître lentement, étant donné la modicité relative du taux de l'intérêt, et si les banques devaient proportionner leurs opérations à son enrichissement, elles devraient sans doute fonctionner au ralenti pendant plusieurs années. Ce n'est pas l'attitude qu'elles ont adoptée et faute des ressources normales d'un crédit foncier agricole qui consisteraient en capitaux obtenus à long terme ou bien des intéressés sous forme de contribution au capital de l'affaire, ou encore du public, par voie d'emprunts obligataires, elles sont réduites actuellement et pour longtemps peut-être, à compter sur le budget pour assurer leur trésorerie et endosser leurs risques.

Cette situation de fait et certaines dispositions statutaires font que les banques populaires, malgré ce nom et leur qualité de sociétés, sont assez étroitement dépendantes de l'Administration. Leur personnel, d'après l'article 2 de l'arrêté du 4 septembre 1926, est recruté parmi les fonctionnaires en service dans la colonie et exceptionnellement parmi les fonctionnaires du Crédit Agricole

du Ministère de l'Agriculture. Les Conseils d'Administration indigènes ne sont pas rétribués et ne semblent pas appelés à jouer un rôle actif. Leurs décisions peuvent être contrecarrées par le veto du Directeur et doivent être soumises à l'approbation du Directeur général de l'Agriculture lorsqu'elles touchent à des points techniques importants comme la fixation du montant des dépôts et du taux de l'intérêt bonifié aux déposants ou comme l'autorisation de réescompter les effets souscrits par les sociétaires.

Jusqu'à présent le contrôle administratif a réussi à maintenir les banques populaires dans la voie qu'il leur avait tracée. Il n'a été consenti que de petits prêts (environ 90 \$ en moyenne en 1929).

Il n'y a pas encore eu de perte à enregistrer et les renouvellements d'effets n'ont porté en 1929 que sur 40.000 \$, soit environ 2 % du total des effets escomptés.

CONCLUSION

En résumé, pour l'ensemble du territoire indochinois, moins de 150 millions de francs avaient été investis à la fin de 1929 en prêts agricoles contrôlés par l'Administration. Les Sociétés de Crédit Mutuel et le Crédit Populaire s'accordaient à souligner l'insuffisance des ressources dont ils disposaient mais ils ne suggéraient pas d'autres remèdes qu'une extension de l'aide apportée par la banque d'émission avec la garantie budgétaire.

Cette solution soulève des objections de principe évidentes. Aucun Institut d'émission ne saurait immobiliser une part importante de son actif en prêts fonciers sans risquer de compromettre en temps de resserrement monétaire, la stabilité de la monnaie qu'il a pour but principal de garantir. D'autre part, il est anormal que le budget d'un pays essentiellement agricole soit grevé de lourdes garanties appelées à jouer en cas de mauvaise récolte ou de mévente des produits de la terre, c'est à dire dans les circonstances mêmes où les ressources des contribuables seraient très amoindries.

En pratique, du reste, ni la banque d'émission, ni le Budget de l'Indochine ne seraient en mesure de satisfaire à la totalité des besoins de Crédit Agricole, susceptibles de se manifester en Indochine. Ils atteindraient certainement des sommes considérables, si on en juge d'après le nombre d'adhérents que la Cochinchine estime pouvoir recruter pour ses caisses mutuelles et d'après les chiffres concernant les Indes Néerlandaises et la Birmanie. Comme il ne peut être question davantage de prélever une pareille somme sur le produit des emprunts extérieurs de la Colonie, en vue d'une affectation aussi spéciale, c'est, en définitive, à l'épargne

indigène qu'il faut faire appel pour constituer le réservoir de ressources nécessaires.

Le système actuel a évidemment pour but la formation de cette épargne, mais il a largement anticipé sur l'avenir en se servant de ressources financières d'un caractère provisoire. Il lui reste à montrer qu'il a su effectivement substituer à la coercition séculaire de l'usurier une sorte de discipline spontanée du travail. Il arrive donc au point critique de sa courbe ascendante, et il va être mis à l'épreuve dans les circonstances difficiles créées ces années dernières dans le monde par les excès de crédit de toute nature.

Tandis que l'Indochine empruntait pour accroître la surface et le rendement de ses rizières, le Siam et la Birmanie en faisaient autant, les uns et les autres comptant sur une augmentation constante des débouchés ouverts à leur exportation. Ces débouchés, qui dépendaient principalement du pouvoir d'achat de la Chine, de la Malaisie, des Indes Néerlandaises et du Japon, subissent aujourd'hui la répercussion de la baisse de la soie, du caoutchouc et de l'étain, et celle du désordre chinois qui n'est pas seulement d'ordre politique. Les stocks de paddy ont grossi à Saïgon, comme à Bangkok et à Bangoon, et les prix ont baissé de 30 % en 1930.

Il serait logique que le développement des prêts agricoles en Indochine, prudemment enrayé par l'Administration dès 1929, marquât un temps d'arrêt jusqu'à ce que les marchés mondiaux et la situation locale soient assainis, et il est à souhaiter que le contribuable indigène, tout le premier, se rende compte du danger que lui ferait courir une politique imprudente de crédit.

NOTE SUR LE CRÉDIT AGRICOLE EN INDOCHINE

Par M. EURTOPE

Résident supérieur en Indochine.

Le Crédit agricole en Indochine revêt trois formes distinctes. En Cochinchine : le Crédit Agricole mutuel français et les caisses du Crédit Agricole indigène ; dans les pays de protectorat (l'Annam, le Tonkin et le Cambodge) : les banques provinciales de Crédit Populaire Agricole.

Nous allons examiner rapidement l'organisation de chacune de ces institutions en faisant ressortir les résultats déjà acquis et ceux qu'on est en droit d'escompter dans un avenir plus ou moins éloigné.

1^o COCHINCHINE (*Colonie française*).

a) CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL FRANÇAIS.

L'unique société française de Crédit Agricole mutuel, dont le siège social est à Saïgon, a été créée au début de l'année 1927 sous la forme de société à responsabilité solidaire limitée. Elle est régie par ses statuts et par la loi du 5 novembre 1894. Elle est réglementée en outre par un arrêté du Gouverneur général en date du 29 novembre 1929 qui lui a accordé les mêmes facilités qu'au Crédit Mutuel indigène, dont elle applique d'ailleurs de nombreuses dispositions.

Aux termes de cette réglementation, cette société peut consentir des prêts à tous ses sociétaires en vue d'opérations exclusivement agricoles. Ces prêts sont limités aux formes suivantes :

1^o des prêts d'argent à court terme dont la durée n'excède pas un an et le montant 2.000 \$ en vue des besoins courants de l'exploitation.

NOTE SUR LE CRÉDIT AGRICOLE EN INDOCHINE

2° des prêts à moyen terme pour l'aménagement et l'entretien d'exploitation. Ces prêts sont remboursables en six ans au maximum et sont garantis par un dépôt de titres, une hypothèque ou un nantissement foncier. Ces prêts ne doivent pas dépasser 10.000 \$.

Le capital social est constitué au moyen de parts nominatives ; le montant des parts est au maximum de 40 \$, dont le quart au moins doit être effectivement versé lors de la souscription.

Le montant de l'intérêt des prêts ne peut excéder 12 % l'an.

La société peut réescompter les billets souscrits par ses sociétaires lors de la réalisation des prêts à la banque d'émission, après les avoir endossés.

L'activité de la Société française de Crédit pendant l'année 1929 ressort des chiffres suivants :

	1928	1929
	—	—
Nombre de sociétaires.....	92	105
Nombre de parts sociales.....	273	313
Capital nominal.....	13.650	15.650
Capital versé.....	11.700	14.775
Prêts en cours au 31 décembre....	170.500	192.650
Prêts nouveaux { Nombre	13	8
{ Volume	98.800	39.700
Valeur moyenne par prêt.....	7.600	4.962

Le mouvement total de fonds ou effets réalisés pendant l'année 1929 s'élève à 210.200 \$ se décomposant ainsi :

Remboursements	17.500 \$
Renouvellements	128.950 \$
Prêts nouveaux.....	39.700 \$
Prêts en souffrance	24.000 \$

Les prêts nouveaux se sont élevés à 39.700 \$ pour 8 opérations, soit une moyenne de 4.962 \$ par prêt, très inférieure à celle de l'année précédente (7.600 \$), mais qui marque l'abandon des prêts de chiffre un peu excessif consentis précédemment.

Au cours de ces trois années de fonctionnement, les opérations de prêts réalisés par la Société française se décomposent ainsi :

Prêts inférieurs à 1.000 \$.....	4 pour	2.800 \$
Prêts compris entre 1.000 et 5.000 \$.	20 pour	52.000 \$
Prêts au-dessus de 5.000 \$.....	18 pour	214.500 \$
	—	—
	42	270.200 \$

NOTE SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

Le recouvrement des prêts échus s'est effectué de la manière suivante :

Prêts échus.....	18	pour	170.500 \$
Prêts renouvelés après amortissement			
partiel.....	14	pour	116.000 \$
Prêts renouvelés sans amortissement			
partiel.....	3	pour	30. 500 \$
Prêts en souffrance.....	118	pour	24.000 \$
			170.500 \$

La masse des prêts en cours au 31 décembre 1929 (170.500 \$) était garantie par les sûretés suivantes :

Terres affectées en garantie hypothécaire...	572.000 \$
Actif de la société.....	7.500 \$
Engagement solidaire des membres.....	304.500 \$
	884.000 \$

Cette couverture paraît solide, même en tenant compte des aléas que représenterait la réalisation des gages constitués par des plantations encore jeunes.

En définitive, la société française de Crédit Agricole mutuel, encore jeune, aide un nombre de planteurs assez restreint, proportionné aux ressources modestes dont elle dispose. Il y a tout lieu d'espérer que ce groupement entrera à bref délai dans une période de prospérité qui lui permettra d'intensifier son action.

b) SOCIÉTÉS INDIGÈNES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL EN COCHINCHINE.

En Cochinchine, les sociétés de Crédit Agricole mutuel indigène sont régies par la loi du 5 novembre 1894, promulguée dans la colonie le 11 juillet 1908, et par une réglementation locale appropriée, notamment l'arrêté du 28 janvier 1928.

Ces sociétés se sont développées très rapidement et actuellement le territoire entier de la Cochinchine est doté d'un réseau complet d'organisations provinciales de crédit en faveur du cultivateur indigène.

Au 31 décembre 1930 elles réunissaient 15.000 adhérents ; leur actif (capital et réserves) s'élevait à 1.568.000 \$, soit 16.000.000 de francs environ, et elles avaient réalisé au cours de l'année un volume de prêts de 11.163.000 \$.

EN INDOCHINE

Le tableau ci-après résume les progrès réalisés d'une année à l'autre :

SITUATION GÉNÉRALE DES S. I. C. A. M. DE COCHINCHINE AU 31 DÉCEMBRE 1929 ET AU 31 DÉCEMBRE 1930

	1929	1930	Différence	
Nombre de sociétaires.....	12.833	14.398	+	1.505
Nombres de parts sociales..	32.581	34.629	+	2.048
Capital nominal.....	325.810 \$	346.290 \$	+	20.480 \$
Capital versé.....	246.524	265.971 \$	+	19.447 \$
Volume total des opérations.	15.399.623 \$	15.108.778 \$	—	390.845 \$
Prêts en cours au 31 déc....	11.954.711	11.163.145,66	—	791.561,34
Prêts nouveaux { Nombre.	4.545	3.875	—	670
{ Valeur..	6.195.342 \$	3.154.067 \$	—	3.041.275
Prêts directs.....	53.590 \$	181.125 \$	+	127.635
Prêts spéciaux pour engrais.	"	11.803,50	"	"
Remboursements effectués.	3.444.912	3.945.628,34	+	500.716,34
Bénéfices réalisés.....	195.122 \$	421.246,98	+	226.124,98
Avoir des sociétés de crédit.	1.122.751 \$	1.568.641,06	+	445.890,06
Fonds de réserve.....	818.372 \$	1.197.475,03	+	379.103,03

La détermination des prêts nouveaux en 1930 est la conséquence de la situation économique défavorable qui a amené le Gouvernement à restreindre la masse du crédit attribué aux sociétés de crédit, le plafond a été fixé à 12 millions de piastres soit 120.000.000 de francs.

Pour réaliser les prêts, les sociétés font souscrire aux emprunteurs des billets à ordre garantis par nantissement foncier (arrêté du 29 novembre 1918) ; les effets, une fois acceptés par le Conseil d'administration de la société, sont soumis à l'approbation d'une Commission de contrôle, puis de l'Administrateur chef de province qui fait mettre les fonds à la disposition des emprunteurs par le préposé provincial du Trésor public. Ces fonds sont en réalité fournis par la Banque de l'Indochine en vertu de conventions intervenues entre cet établissement et la colonie. Le Trésor public joue seulement le rôle d'intermédiaire entre les Sociétés et la Banque.

Le remboursement des prêts à la Banque de l'Indochine est garanti par la société de Crédit intéressée, par les sociétaires solidairement responsables de manière illimitée et, en cas d'insuffisance de ces cautions diverses, par la colonie elle-même.

Il y a lieu de noter que la garantie de la colonie n'a jamais eu à jouer jusqu'ici.

Les fonds sont avancés aux sociétés au taux de 8 %, mais la Banque de l'Indochine ristourne en fin d'année à la colonie le quart des escomptes perçus. La colonie, en règle générale, fait plus ou moins abandon des sommes qui lui sont ainsi ristournées aux sociétés de Crédit qui bénéficient ainsi d'un taux réel de 6 %.

Enfin quelques prêts sont consentis avec les ressources propres des sociétés (excédent des réserves) aux cultivateurs non propriétaires, sur aval personnel ; ces prêts ont été pratiqués avec beaucoup de prudence en raison tant des risques qu'ils présentent que du fait qu'ils sont alimentés par les réserves des sociétés. Au cours de l'année 1929, cette catégorie de prêts a été pratiquée par sept sociétés qui ont consenti à 235 petits cultivateurs un chiffre total d'emprunt de 53.590 \$, soit 228 \$ par prêt.

En 1930, douze sociétés, soit plus de la moitié de l'ensemble, ont réalisé 822 prêts par an, total des 181.000 \$, soit 220 \$ par prêt. Il y a donc un progrès sensible dans cet ordre de prêts.

Le recouvrement de ces petits prêts directs s'est opéré sans difficultés appréciables.

Les prêts sont consentis au taux de 10 et exceptionnellement 12 % pendant les premières années de fonctionnement. La moyenne générale des opérations des prêts s'établit ainsi :

1929	4.545 prêts pour 6.195.342 \$	soit 1.363 \$ par tête
1930	3.875 prêts pour 3.154.067 \$	soit 812 \$ par tête

Ces prêts qui, précédemment, intéressaient surtout la grande et moyenne colonisation évoluent donc très nettement en faveur de la petite propriété. Cette évolution va être hâtée par la décision prise récemment par le Gouverneur de la Cochinchine de consacrer désormais une partie des réserves des sociétés de crédit à la constitution de villages de colonisation en faveur de petits cultivateurs non propriétaires qui se verront ainsi faciliter l'accession à la propriété ; ces villages sont en voie de constitution dans les provinces de Rachgia et de Bac Lieu.

L'œuvre réalisée par les sociétés de crédit mutuel en Cochinchine est déjà considérable. Elles ont efficacement combattu l'usure, fait baisser partout le taux de l'intérêt, assuré l'émancipation économique du producteur indigène à l'égard des commerçants chinois et des usuriers asiatiques. Il leur reste une tâche importante à accomplir en vue d'une meilleure répartition de la propriété entre les indigènes détenteurs du sol au profit de la petite colonisation indigène ; elles s'orientent nettement dans cette voie. Elles devront également consacrer une partie de leur activité à des formes spéciales de prêts saisonniers pour favoriser les améliorations culturales, par exemple, pour l'achat d'engrais. Elles sont déjà entrées dans cette voie et au cours de l'année

OPÉRATIONS DE PRÊTS EFFECTUÉS PAR LES SOCIÉTÉS INDIGÈNES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
EN COCHINCHINE EN 1930

PROVINCES	Prêts en cours au 31 décembre	DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE PRÊTS EN 1930				Taux d'intérêt praticqué par la Caisse	Taux d'escompte Banque Indochine
		Remboursements effectués	Prêts prorogés ou renouvelés partiellement	Prêts en souffrance au 31 déc.	Prêts nouveaux		
Bac-Lieu	1.103.601 \$	609.214 \$	1.381.370 \$	201.480 \$	174.770 \$	10 %	8 %
Baria	99.840	36.840	53.330	650	50.760	12	8
Bentre	955.759	309.678	1.019.217	"	205.810	10	8
Bienhoa	149.026	29.969	64.806	7.520	77.700	12	8
Cantho	1.239.125	602.290	1.451.680	"	458.260	10	8
Chaudoc	149.621	142.337	29.282	13.705	106.634	12	8
Cholon	613.600	170.611	376.330	5.900	240.720	10	8
Giadinh	221.513	85.767	128.145	9.980	96.220	10	8
Gocong	301.835	109.475	210.260	"	95.250	10	8
Hatien	5.680	"	"	"	5.680	12	8
Longxuyen	520.191	162.287	335.703	96.360	88.128	10	8
Mytho	593.905	123.200	429.460	34.810	143.255	10	8
Rachgia	1.003.221	223.633	747.780	181.084	303.810	10	8
Sadec	546.461	94.687	336.721	15.870	203.550	10	8
Soc Trang	852.576	375.739	999.392	228.776	37.950	10	8
Tanan	297.326	84.863	189.654	19.404	103.340	10	8
Tay Ninh	78.620	13.430	36.160	"	42.460	12	8
Thudaumot	164.266 \$ 66	40.333 \$ 34	100.966 \$ 66	4.000	79.850	12	8
Travinh	1.344.967	448.835	863.247	21.450	322.450	10	8
Vinhlong	922.016	382.440	646.491	11.290	317.830	10	8
TOTAUX	11.163.145 \$ 56	3.945.628 \$ 34	9.399.994 \$ 66	852.279 \$	3.154.067 \$		

NOTE SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

écoulée, quelques prêts spéciaux pour achat d'engrais ont été pratiqués à titre d'essai avec plein succès.

Le tableau ci-après indique le développement déjà très important de ces sociétés au cours de l'année 1930 :

RÉCAPITULATION DES PRETS NOUVEAUX CONSENTIS AU COURS
DE L'ANNÉE 1930 PAR LA SOCIÉTÉ INDIGÈNE DE CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL EN COCHINCHINE.

	Nombre	Montant
Petits prêts (inférieurs à 1.000 \$).....	3.098	1.345.527 \$
Prêts moyens (entre 1.000 et 5.000 \$)....	722	1.439.940
Gros prêts (5.000 à 8.000 \$).....	55	368.600
Prêts spéciaux pour achats d'engrais....	16	11.803
	3.891	3.165.870 \$

2° PAYS DE PROTECTORAT : TONKIN, ANNAM, CAMBODGE

BANQUE PROVINCIALE DE CRÉDIT POPULAIRE AGRICOLE.

Dans les pays de protectorat, l'Annam, le Tonkin et le Cambodge, les prêts aux agriculteurs sont consentis par les banques provinciales du Crédit Populaire agricole, constituées sous la forme de sociétés indigènes régies par la législation locale, mais qui, pour bénéficier des avances du Gouvernement général, doivent se conformer à un certain nombre de dispositions prévues par l'arrêté du Gouverneur général en date du 21 juillet 1927.

Le contrôle de ces institutions est effectué par le Service du Crédit Agricole, créé par l'arrêté du 4 septembre 1926 et organisé par l'arrêté du 21 juillet 1927.

Les premières banques ont été créées à titre d'essai en 1927 à Hadông et à Hai-duong. Devant les résultats satisfaisants obtenus, de nouvelles banques ont été créées au cours des années 1928, 1929 et 1930.

Le tableau ci-après indique les banques en fonctionnement au 30 septembre 1930.

		Date d'autorisation	Date de fonctionnement
Banques constituées en 1927	Hadong	7/11/1927	13/ 1/1928
	Haiduong	7/11/1927	27/11/1927
Banques constituées en 1928	Nghêan	27/ 4/1928	12/ 5/1928
	Thanh-Hoa	27/ 4/1928	16/ 6/1928
	Quang-Ngai ...	15/ 5/1928	16/ 5/1928
	Khanh-Hoa ...	22/ 8/1928	16/ 1/1929
Banques constituées en 1929	Bac-Ninh	23/ 1/1929	2/ 5/1929
	Soai-Rieng	24/ 6/1929	23/ 7/1929
	Bac-Giang	3/ 9/1929	24/ 9/1929
	Nam-Dinh	23/ 9/1929	26/ 9/1929
Banques constituées en 1930	Thai-Binh	11/ 6/1930	25/ 6/1930
	Battambang ...	29/ 3/1930	7/ 7/1930
	Preyveng	25/ 4/1930	21/ 8/1930

Au point de vue de la répartition géographique et administrative, six banques sont installées au Tonkin (Hadong, Haiduong, Bacninh, Bacgiang, Namdinh et Thai-binh) ; quatre fonctionnent en Annam (Thanh-Hoa, Quang-Ngai, Nghê-an (pour les provinces de Vinh et de Hatinh) et Khanh-Hoa).

Enfin le Cambodge possède trois banques (Soai-Rieng, Battambang et Prey-Veng) ; l'ouverture d'une banque à Kompong-Cham est prochaine.

1^o *Financement des banques.* — Ces banques font leurs opérations au moyen des dotations qui sont mises à leur disposition par le Service du Crédit populaire agricole ; ces fonds sont prélevés sur le compte courant ouvert aux institutions de crédit par la Banque de l'Indochine, en vertu d'une convention du 6 septembre 1926.

Le solde débiteur de ce compte primitivement limité à 1.000.000 productif d'intérêt à 5,50 % l'an a été porté à :

1.200.000 le 16 août 1929,
1.500.000 le 3 septembre 1929,
1.800.000 le 26 novembre 1929.

La provision ainsi mise à la disposition du Crédit populaire agricole est répartie entre les banques provinciales suivant leurs besoins particuliers.

2^o *Opérations.* — Grâce à ces dotations, au jeu des intérêts, au capital souscrit et aux dépôts en compte courant effectués

NOTE SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

par leurs sociétaires, les banques ont atteint immédiatement un volume d'affaires assez élevé ; le tableau ci-après fait apparaître le montant des effets escomptés par les banques et les remboursements correspondants :

NOMS DES BANQUES	1928		1929	
	Prêts consentis	Remboursements	Prêts consentis	Remboursements
Hai-duong	83.090 \$	61.125 \$	332.250 \$	240.047 \$
Hadong	25.980	5.335	213.050	124.577
Nghe-An	68.641	2.819	267.626	83.582
Quang-Ngai	80.256	250	218.485	97.691
Thanh-Hoa	98.100	—	258.025	115.605
Soai-Rieng	—	—	312.805	1.025
Nam-Dinh	—	—	156.505	—
Bac-Ninh	—	—	114.810	40.875
Bac-Giang	—	—	98.750	60
Khanh-Hoa	—	—	96.425	1.630

Le nombre des adhérents et des comités communaux constitués pour représenter les intérêts des banques dans les villages ou circonscriptions cantonales a suivi une progression rapide ainsi que l'indique le tableau ci-après qui résume l'activité des banques provinciales au cours de leurs deux premières années d'existence (*Voir ce tableau page suivante*).

Ce tableau suggère certains commentaires :

La progression du volume des opérations provient non seulement de l'augmentation des prêts à la même clientèle, mais aussi de l'extension des opérations dans les circonscriptions plus éloignées du chef-lieu. A Haiduong, par exemple, le nombre des villages où la banque avait consenti des prêts en 1928 était de 137, il est passé à 371 en 1929 ; dans la province de Nghe-An, il est passé de 90 à 330.

Dans toutes les provinces, les banques ont été ou sont réclamées avec insistance par la population ; l'administration est dans la nécessité de limiter les demandes auxquelles l'organisation et les ressources actuelles du Crédit agricole ne permettaient pas de faire face ; elle a dû même interrompre à diverses reprises les opérations de certaines banques provinciales.

La marche du remboursement des prêts est régulière.

Le renouvellement des prêts qui est exceptionnel et s'accompagne toujours du versement d'un acompte n'est accordé qu'à la suite de mauvaises récoltes et après enquête faite sur place. On

EN INDOCHINE

	1928	1929	Différence
Nombre de banques	6	10	+ 4
Nombre de comités communaux....	692	1.595	+ 903
Nombre d'adhérents.....	9.763	30.371	+ 20.608
Capital versé au 31 décembre.....	21.183	83.875	+ 72.492
Montant du compte ouvert au Crédit populaire par la Banque de l'Indochine	1.000.000	1.800.000	+ 800.000
Prêts nouveaux	349.962	2.017.459	+ 1.667.497
Prêts prorogés.....	6.105	51.272	+ 45.167
Total des prêts (A).....	356.067	2.068.731	+ 1.712.664
Nombre de prêts.....	3.489	22.656	+ 19.167
Moyenne par tête.....	102	91	- 11
Remboursements de prêts nouveaux.	69.529	703.032	+ 633.503
Remboursements de prêts prorogés..	1.360	11.277	+ 9.917
Acomptes	30	33.037	+ 33.007
Total des remboursements (B).....	70.919	747.346	+ 676.427
Débit des banques provinciales vis-à-vis de la Banque privilégiée (A-B).	285.148	1.321.385	+ 1.036.237
Risque total des banques.....	285.148	1.606.533	+ 1.321.385
Réserves	1.331	7.512	+ 6.181
Bénéfices sociaux.....	16.173	61.065	+ 44.092
Intérêts payés par les banques provinciales à la Banque de l'Indochine	3.175	18.222	+ 15.047
Intérêts dus par le Gouvernement général à la Banque de l'Indochine.	3.138	21.553	+ 18.415
Total des intérêts.....	4.828	39.775	+ 34.947
Taux des prêts.....	12 % (1)	12 % (1)	"

1. A l'exception de la Banque provinciale de Nghê-An où le taux de l'intérêt a été fixé à 10 %.

peut du reste constater d'après le tableau précédent que le montant des prêts renouvelés est très peu élevé par rapport au volume des opérations effectuées par les banques provinciales.

Par contre, il convient de signaler l'empressement apporté par les emprunteurs à se libérer dès qu'ils sont en possession des produits de la vente de leurs récoltes. Ces remboursements ont lieu en principe après la récolte, au 5^e et 10^e mois annamite (juin et décembre) et le plus souvent par anticipation (10 à 15 jours avant l'échéance).

3^o *Utilisation des sommes prêtées.* — En ce qui concerne les petits prêts, il est fort difficile, sinon impossible, de se rendre compte d'une façon certaine, s'ils sont toujours utilisés dans un

but purement agricole ; mais, de l'avis unanime des autorités indigènes, ils ont rendu d'éminents services à la population rurale qui était obligée d'avoir recours à des usuriers.

C'est ainsi que ces derniers ont été amenés à modérer leurs prétentions, qui étaient excessives, et à réduire le taux des intérêts qui atteignaient parfois de 5 à 10 % par mois.

Dans d'autres pays, les sommes prêtées ont aidé l'emprunteur à vivre et à payer ses coolies en attendant la moisson sans avoir recours à vendre sa récolte sur pied. D'après le tri-hyuên de Cam-Giang (province de Haiduong) un gia de paddy qui à l'époque de la récolte sur pied vaut 0 \$ 50, vaut à la moisson 1 \$; c'est donc environ 30 \$ de bénéfice que peut réaliser en s'adressant à la banque, un propriétaire de deux mâu de rizière auquel est l'obligation de vendre sa récolte sur pied.

En ce qui concerne les emprunts d'une certaine importance de 500 à 1.000 \$), ils sont toujours précédés d'une enquête sur place afin de vérifier le but agricole invoqué par l'intéressé et dans bien des cas, les directeurs ont par la suite contrôlé les assertions de l'emprunteur.

Ainsi des prêts ont servi à l'achat de moto-pompes pour l'irrigation, d'autres au paiement des dettes criardes anciennes, d'autres au rachat de rizières vendues à « reméré », d'autres enfin ont été contractées par des communes pour la réparation des digues, la construction de marchés, le creusement de canaux, etc...

Enfin, dans le but de propager et de favoriser l'usage des engrais, les banques ont accepté de faire des prêts en nature par la remise de bons d'achat de phosphate dans les dépôts les plus voisins de leur domicile ; d'autre part, il a été décidé de consacrer chaque année une certaine somme à des essais de vulgarisation en divers points des provinces.

4° *Moyenne des prêts.* — Dans toutes les banques, on a cherché à atteindre les petits, ceux qui travaillent beaucoup et gagnent peu. Aussi la moyenne générale des prêts est-elle faible (environ 90 \$).

5° *Contributions du budget général.* — Si les petits prêts sont particulièrement utiles au double point de vue agricole et social, ils sont plus aléatoires que les très importants, et les frais qui en découlent sont toujours plus élevés : il était donc indispensable que le Gouverneur général apportât son appui financier à la nouvelle institution ; il a fait dans les conditions suivantes :

1° Il a pris à sa charge le traitement des directeurs de banques provinciales, sa contribution a été de ce fait de 44.000 \$ pour l'exercice 1929 ; on a estimé que la présence d'un directeur tech-

nique français à côté du Conseil d'administration indigène était indispensable pour assurer le fonctionnement d'une banque provinciale dont les opérations sont également soumises au contrôle du chef de province.

2° La Banque de l'Indochine traite les fonds nécessaires au Crédit Populaire agricole moyennant 5,50 % l'an. Le Gouvernement Général, en l'absence de dotation au Crédit Agricole et afin de ne pas alourdir les premiers exercices des banques, consent à avancer les fonds nécessaires aux banques au taux de 3 % conservant provisoirement à sa charge la différence d'intérêt, soit 2,50 % ; cette charge demeure inscrite au solde débiteur ouvert au compte du Crédit Agricole ; elle s'élevait au 31 décembre 1928 à 3.138 \$ 85 et au 31 décembre 1929 à 24.691 \$ 03.

6° *Congrès du Crédit populaire Agricole.* — Certaines banques provinciales ayant plus d'un an d'existence, il a paru utile de prendre l'avis de leurs dirigeants sur les améliorations qu'il conviendrait d'apporter à leur institution. Dans ce but, les chefs de province, les membres du Conseil d'administration, les directeurs de banques du Tonkin et du Nord-Annam se sont réunis à Hanoï les 16, 17 et 18 décembre 1929 sous la présidence de l'Inspecteur Général de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts, assisté du représentant du Co-Mât, S. E. Hô-Dac-Khai.

Après échange de vues sur les principales dispositions de l'arrêté organique, certaines modifications furent adoptées à l'unanimité. Des modifications relatives les unes aux capital des sociétés, les autres à la réalisation des prêts, au mouvement des fonds, pour ne citer que les plus importantes, ont fait l'objet d'un projet d'arrêté rectificatif soumis actuellement à la signature de M. le Gouverneur Général.

Enfin, il convient de signaler le projet à l'étude de la création d'une Caisse centrale ; cette caisse aurait pour objet principal de centraliser et de distribuer les fonds mis à la disposition du Crédit Agricole en Indochine.

NOTA

*CE VOLUME FAIT PARTIE DE LA
COLLECTION DE LA QUINZAINE NATIONALE
DE LA PRODUCTION AGRICOLE D'OUTRE-MER*

- I. — QUINZAINE NATIONALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE D'OUTRE-MER.
- II. — CONGRÈS DE LA PRODUCTION ANIMALE ET DES MALADIES DU BÉTAIL.
- III. — CONGRÈS DE LA LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES COLONIALES.
- IV. — CONGRÈS DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES COMMUNES A LA MÉTROPOLÉ ET AUX PAYS D'OUTRE-MER.
- V. — CONGRÈS DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT COLONIAUX.
- VI. — CONGRÈS NATIONAL DES TEXTILES VÉGÉTAUX.
- VII. — CONGRÈS DE L'OUTILLAGE ET DES AMÉLIORATIONS AGRICOLES.
- VIII. — CONGRÈS DE L'UTILISATION DES ENGRAIS.
- IX. — CONGRÈS DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE COLONIALE ET NORD-AFRICAINE.
- X. — CONGRÈS DU PERFECTIONNEMENT DE L'AGRICULTURE INDIGÈNE.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 25 SEPTEMBRE 1931
PAR F. PAILLART A
ABBEVILLE (SOMME)

